

République du Sénégal



Un Peuple – Un But – Une Foi



Plateforme des Organisations de la société Civile sur l'eau et
l'assainissement

Connaissances actualisées de la dynamique du secteur de l'eau au Sénégal

Cartographie des interventions des organisations de la
société civile dans le secteur de l'eau et de
l'assainissement »



Version finale / Mars 2021

LISTE DES ACRONYMES

AAFEA : Alliance Afrique Francophone pour l'eau et l'assainissement
ADM : Agence de Développement Municipale
AEPHA : Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFD : Agence Française de Développement
AGEROUTE : Agence des Travaux et de Gestion des Routes
AGETIP : Agence d'Exécution et de Gestion de Travaux d'Intérêt Public
APIX : Agence de Promotion des Investissements et Grands Travaux
ANEW: Réseau africain des Organisations de la Société civile du secteur de l'Eau et de l'Assainissement
BAD : Banque Africaine de Développement
BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BCI : Banque pour le commerce et l'industrie
BDD : Base de Données
BEI : Banque Européenne d'Investissement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CONGAD : Conseil des ONG d'Appui au Développement
CPCSP : Cellule de Planification de Coordination et de Suivi des Programmes
CSE : Conseil Supérieur de l'Eau
DA : Direction de l'assainissement
DGPRES : Direction de Gestion et de la Planification des Ressources en Eaux
EA : Eau – Assainissement
EES : Evaluation Environnementales et Sociales
ENDA : Environnement et Développement
FLEXEAU :
GIRE : Gestion Intégrée des ressources en eau
GREP : Groupe de Recherche Environnement et Presse
LPSD : Lettre de Politique sectorielle de Développement
OCB : Organisation Communautaire de Base
ODD : Objectif de Développement Durable
OFOR : Office des Forages Ruraux
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAS : Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile
PAEP : Programme d'Approvisionnement en Eau Potable
PAGEP : Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales
PAGIRE : Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PASEPAR : Programme d'Amélioration des Services d'Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural
PCGA : Programme de Coordination et de Gestion Administrative
PEAMIR : Programme Eau et Assainissement en Milieu Urbain
PEAMU : Programme Eau et Assainissement en Milieux Urbain
PEPAM : Programme Eau et Assainissement du Millénaire
PNE : Partenariat National de l'Eau
POSCEAS : Plateforme des Organisations de la Société Civile sur l'Eau et l'Assainissement
PSE : Plan Sénégal Emergent

PSE : Projet Sectoriel Eau

PSEA : Programme Sectoriel Eau Assainissement

PTF : Partenaires Techniques et financiers

PUDC : Programme d'Urgence de Développement Communautaire

RADDOH : Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

RDBMS : relational database management system

RdS : République du Sénégal

REPAOC : Réseau des plateformes Nationales d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre

SDER : Sénégalaise des Eaux Rurale

SEN'EAU : Eau du Sénégal

SEOH : Société d'Exploitation d'Ouvrages Hydrauliques

SNAR : Stratégie Nationale d'Assainissement Rural

SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre

SOGES : Société de Gestion des Eaux du Sénégal

SONES : Société Nationale des Eaux du Sénégal

SPEPA : Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif des eaux usées domestiques

UCP : Unité de Coordination du Programme

UGP : Unité de Gestion et de Planification des ressources en eau

USABA : Union pour la Solidarité des Associations d'usagers de forage du Bassin Arachidier

USAID : Agence des Etats Unis pour le Développement International

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau d'accès en assainissement rural.....	16
Tableau 2 : Niveau d'accès en assainissement urbain	16
Tableau 3 : Etat d'avancement de la mise en place des délégations de services publics de l'eau potable	22
Tableau 4 : Stratégies des organisations de la société civile	38

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Schéma organisationnel Eau potable en milieu urbain.....	4
Figure 2 : Schéma organisationnel Assainissement urbain	5
Figure 3 : Schéma d'évolution de la Réforme de la gestion des forages ruraux motorisés....	20
Figure 4 : liste des OSC répondantes	33
Figure 5 : Taux de remplissage du questionnaire en ligne	34
Figure 6 : Statut des organisations de la société civile	34
Figure 7 : Niveau de travail des organisations de la société civil	35
Figure 8:Les thématiques de travail des OSC	36
Figure 9: Les cibles des différentes activités des OSC	37
Figure 10:Les domaines d'activités des OSC	38
Figure 11:Les structures de collaborations des OSC	40
Figure 12:La répartition des OSC par région	41
Figure 13:Niveau influence décisionnelle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'eau et assainissement	55
Figure 14:Réponse des OSC sur la nécessité d'un regroupement	55
Figure 15:Principales lacunes dans les réponses de la société civile face aux défis de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et de la préservation de la ressource en eau	56
Figure 16:Type de collaboration nécessaire pour améliorer les activités dans le secteur.....	57
Figure 17:Les limites d'une collaboration à différents niveaux (Local, national, régional).....	57
Figure 18:Les besoins des organisations de la société civile.....	58
Figure 19:Orientation des investissements de l'état (PEPAM) et des OSCs	67

Table des matières

I.	Introduction.....	1
1.1.	Contexte et justification de l'étude.....	1
1.2.	Orientation du travail et structuration du rapport.....	2
II.	Cadres d'intervention et acteurs de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal.....	3
2.1.	Cadre institutionnel.....	3
2.1.1.	Le sous-secteur de l'Hydraulique dont les principales composantes sont	4
2.1.2.	Le sous-secteur de l'Assainissement s'organise en deux volets :.....	5
2.2.	Cadre légal et réglementaire.....	6
2.3.	Les Acteurs et leurs rôles.....	8
2.3.1.	Les gestionnaires des ressources en eau.....	8
2.3.2.	Les gestionnaires de l'assainissement.....	8
2.3.3.	Les acteurs issus de la réforme dans le secteur.....	9
2.3.4.	Les autres partenaires du secteur.....	12
III.	Stratégies sectorielles, acquis et insuffisances.....	15
3.1.	Cadre politique et stratégique.....	15
3.2.	Perspectives et acquis post-OMD.....	18
3.2.1.	Pour les sous-secteurs de l'hydraulique rurale et urbaine.....	18
3.2.2.	Pour les sous-secteurs de l'assainissement rural et urbain.....	19
3.2.3.	Pour la gestion intégrée des ressources en eau et des services.....	19
IV.	Réformes et gouvernance des services de l'eau potable et de l'assainissement	20
4.1.	Mise en place de Délégations de services public de l'eau potable en milieu rural, une réforme lente à prendre son envol.....	20
4.1.1.	Le contexte et son évolution.....	20
4.1.2.	La mise en place des Délégataires en milieu rural :.....	21
4.1.3.	Difficultés et perspectives.....	22
V.	La réforme de l'hydraulique urbaine, une innovation qui peine à conserver les acquis.....	24
5.1.	Des points forts pour la première réforme institutionnelle de 1995.....	24
5.2.	Des difficultés et contraintes de développement du secteur qui subsistent... 25	25
5.2.1.	Pour l'eau potable :.....	26
5.2.2.	Pour ce qui concerne l'assainissement urbain, les difficultés sont multiples :.....	26
5.2.3.	Pour l'ensemble du secteur et en ce qui concerne l'accès aux services et leur qualité.....	27

VI. Gouvernance et services d'eau et d'assainissement	27
6.1. L'eau potable fait partie des secteurs sociaux de base le mieux géré au Sénégal.	28
6.2. La qualité de l'eau et des services	28
6.3. La gestion du patrimoine	29
6.4. L'équilibre financier du secteur	30
6.5. Le financement du secteur	30
6.6. Le faible niveau actuel et la qualité de la participation	30
6.7. L'accès à l'information dans le secteur	31
6.8. Maîtrise de la tarification des services :	32
6.9. La question de la régulation	32
VII. Analyses et interprétations des résultats de l'enquêtes	33
7.1. Mise en place de questionnaire en ligne	33
7.2. Exploitation des résultats	34
7.3. Analyse des programmes et projet mise en œuvre	59
7.4. Les partenaires techniques et financier des OSC	68
7.5. Synthèse des enquêtes	68
VIII. Conclusion et recommandations	69
8.1. Les défis	69
8.2. Des problématiques qui demeurent	70
8.3. Perspectives post-OMD	71
8.4. Les actions attendues des OSC du secteur	71

I. Introduction

1.1. Contexte et justification de l'étude

Au Sénégal, l'accès des populations, urbaines et rurales, à l'eau potable et à un système d'assainissement adéquat est un défi majeur et constitue une priorité dans les stratégies de développement du Gouvernement.

Il faut reconnaître qu'entre 2005 et 2015, des efforts importants ont été déployés par tous les acteurs en présence - Agences gouvernementales, Collectivités territoriales, Opérateurs privés, Organisations de la Société civile - pour améliorer la situation de l'accès dans les villes et les campagnes.

Sur la période 2005-2016, le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) fut le cadre programmatique national de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire de Développement (OMD) pour l'eau potable et l'assainissement. Ce Programme a été élaboré et mis en œuvre suivant trois grands piliers :

- Le plan d'action prioritaire de mobilisation des ressources en eau pour l'alimentation en potable, de collecte et le traitement des eaux usées domestiques et industrielles ;
- Le cadre unifié d'intervention pour toutes les parties prenantes à l'atteinte des OMD pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement des eaux usées domestiques, et
- Les réformes sectorielles nécessaires.

Au-delà des acquis et résultats, fort encourageant, obtenus dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à un assainissement sur cette décennie, le nouvel agenda, défini par la Communauté internationale en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030, révèle de nouveaux défis importants pour le secteur à savoir : réaliser l'accès pour tous à des services, d'eau potable et d'assainissement, sécurisés.

Dans cette perspective, l'Etat du Sénégal s'est engagé à parachever les réformes sectorielles en cours et à doter le secteur de nouveaux outils politiques et réglementaires à savoir : la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) 2016 – 2025, le Plan d'action de GIRE en deux phases (2016-2025 et 2026-2030), le Fonds bleu, le code de l'eau révisé et l'opérationnalisation du code de l'assainissement Il a aussi fixé les orientations majeures pour une fourniture, en toute sécurité, de services d'eau et d'assainissement en :

- Confirmant le partenariat multi-acteurs dans le secteur ;
- Consolidant le rôle et la participation des organisations de la société civile et du secteur privé dans la préservation de la ressource, l'amélioration de la qualité des services offerts et de la durabilité du patrimoine ;
- Renforçant la synergie entre l'eau, l'assainissement, l'agriculture et l'industrie ;
- Renforçant le cadre organisationnel de la régulation du secteur au regard des insuffisances notées.

En attendant de pouvoir mettre en vigueur le nouveau cadre programmatique et réglementaire pour l'atteinte de l'ODD 6, l'Etat avec l'appui de ses partenaires financiers a élaboré et lancé trois projets intérimaires pour la période 2016-2021 :

- Le Projet Eau potable et Assainissement financé par la Banque mondiale avec des composantes rurale et urbaine (PEAMIR et PEAMU);

- La construction et la mise en service de la 3^{ème} usine de traitement d'eau Keur Momar SARR (KMS3), et du réseau d'adduction associé, financé par le groupe des partenaires traditionnels de la SONES (AFD, BAD, BOAD, BEI, BID, etc.) ;
- Le 3^{ème} programme d'urgence financé par l'Etat sur fonds propres ;
- La formulation d'une stratégie de sécurisation de l'approvisionnement en eau dans le triangle Dakar-Thiès-Mbour ;
- La réalisation des audits techniques sur la mise en œuvre la réforme de l'hydraulique rurale et des ouvrages d'assainissement urbain, et
- L'appui à la mise en place d'une régulation sectorielle en faveur d'une gouvernance plus efficace et plus transparente de la gestion des services d'eau, d'assainissement et de gestion durable des ressources en eau pour tous les usages,

Ces projets intérimaires visent à :

- Parachever les réformes sectorielles ;
- Accompagner la mise en œuvre de la politique de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui prend en compte le changement climatique ;
- Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu urbain et rural, notamment avec la réalisation de 30 000 branchements à l'eau potable et 75 000 latrines améliorées ;

...et appellent à promouvoir une gouvernance inclusive, efficace et transparente pour assurer la redevabilité dans le secteur, l'engagement et le renforcement de la participation des organisations de la société civile et des citoyens à cette gouvernance.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude cartographique des interventions des organisations de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sur la décennie 2010-2020.

Nous rappelons ci-dessous, les principaux objectifs et résultats attendus de l'étude et présentons la méthodologie d'exécution de la cartographie, le déroulement des activités et les outils de collecte proposés.

1.2. Orientation du travail et structuration du rapport

1.2.1. Objectifs et résultats attendus

L'objectif global de cette étude est de promouvoir une connaissance actualisée de la dynamique du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal et de la contribution des organisations de la société civile.

De manière spécifique, il s'est agi de :

- Produire une note réactualisée de la situation et de la dynamique du secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Sénégal ;
- Confectionner/actualiser et mettre en ligne un questionnaire d'enquête/consultation à distance des acteurs de la société civile en vue de dresser une cartographie de ses membres et de leurs interventions aux échelles nationales et locales ;
- Consolider et capitaliser les résultats de l'enquête ;
- Créer une base de données des OSC (ONG, OCB, collectifs...) intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les 14 régions en indiquant leur typologie,

leurs zones et thématiques d'intervention, leurs activités et éventuellement leurs besoins en renforcement de capacité ;

1.2.2. Structuration du rapport

L'étude a cherché à dresser un panorama global des progrès accomplis dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au terme de la décennie des OMD ainsi que les difficultés rencontrées par les acteurs, notamment les organisations de la société civile.

Un accent particulier est mis sur l'évolution des cadres d'intervention des acteurs, les performances dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et l'apport des OSC, la gouvernance du secteur et le rôle des parties prenantes, notamment des organisations de la société civile.

L'exploitation des résultats issus des consultations menées en ligne, auprès de l'échantillon d'organisations de la société civile retenu par le client, a permis :

- De caractériser les organisations répondantes ;
- D'identifier les échelles et les domaines d'intervention de chaque organisation ;
- Les stratégies d'intervention et de construction des collaborations aux différentes échelles géographiques et organisationnelles ;
- De faire la cartographie des interventions, activités et types de projets ;
- D'évaluer les degrés d'influence décisionnelle des organisations et la plus-value apportée par ces dernières dans les politiques et stratégies sectorielles ;
- De faire une bonne lecture des forces et faiblesses des organisations en lien avec les exigences des activités menées sur le terrain et des capacités requises par rapport à ces activités, et
- De cerner les besoins de renforcement de capacité des organisations répondantes.

Le rapport formule des recommandations majeures à l'endroit des organisations de la société civile et de leurs partenaires institutionnels du secteur de l'eau et l'assainissement au Sénégal. Cette version finale du rapport s'est bonifiée des contributions pertinentes émises par les participants lors de l'atelier de restitution du rapport provisoire, organisé par le client le 22 décembre 2020, et des résultats de la phase complémentaire, de collecte et d'analyse, réalisée par le consultant sur la période du 20 janvier au 19 février 2021.

II. Cadres d'intervention et acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal

2.1. Cadre institutionnel

Au Sénégal, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA), est le point d'ancrage du cadre institutionnel en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement et des décisions politiques concernant le secteur. Son rôle et ses responsabilités dans le domaine de l'assainissement ont été définis par le Décret n° 2019-786 du 17 avril 2019, relatif aux attributions du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement (RdS, 2019a).

2.1.1. Le sous-secteur de l'Hydraulique dont les principales composantes sont

Le sous-secteur comprend trois domaines d'intervention :

- L'hydraulique rurale qui inclut l'hydraulique villageoise et pastorale et provisionne même l'agriculture dans certaines localités du pays ;
- L'hydraulique urbaine dont l'influence ne se limite pas exclusivement aux centres urbains mais touche des localités rurales et approvisionne en eau l'agriculture et l'élevage périurbaine et,
- Les ressources en eau contenues dans les milieux naturels.

2.1.1.1. L'hydraulique rurale :

Elle a pour vocation l'approvisionnement en eau potable des populations rurales estimées en 2020 à huit millions huit cent vingt mille (8.820.000) de personnes environ selon les projections faites par l'ANSD en 2015. Cette mission est aujourd'hui partagée entre deux entités : **la Direction de l'Hydraulique** chargée de la planification et de la supervision stratégique, **l'Office des forages ruraux (OFOR)**, société de patrimoine créée en 2014 pour prendre en charge la réalisation et le renouvellement des ouvrages hydrauliques, la gestion du patrimoine constitué et la régulation du service public de l'eau potable. Le service de fourniture de l'eau potable aux usagers est délégué à des **Opérateurs privés**.

2.1.1.2. L'hydraulique urbaine

Son champ d'intervention communément appelé « Périmètre affermé » abrite environ sept millions neuf cent mille (7.900.000) personnes réparties dans soixante-six (66) centres urbains qui relèvent de la SONES, société de patrimoine, et de la SEN'EAU, établissement privé d'exploitation des ouvrages de production et du réseau de distribution d'eau potable, qui est entré dans son rôle depuis janvier 2020 en remplacement de la Sénégalaise des Eaux (SDE) à la suite d'un appel d'offres international.

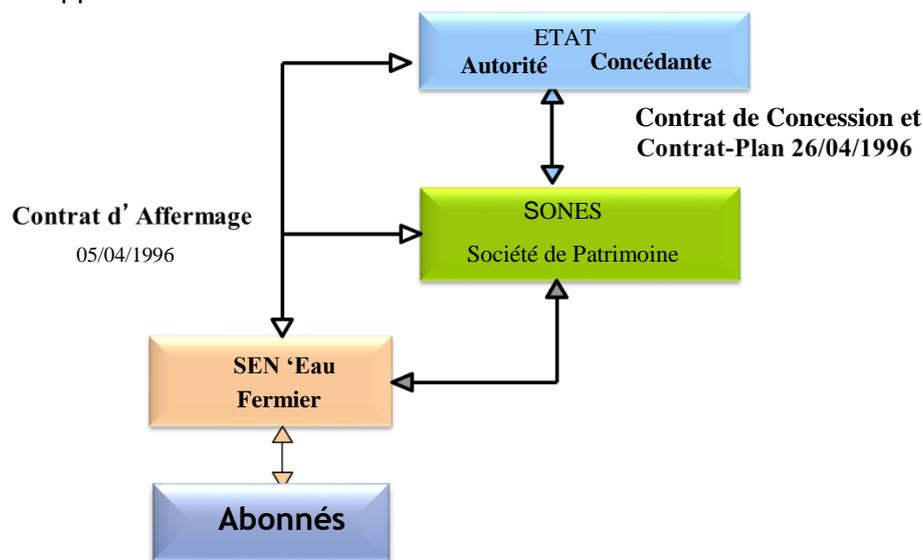


Figure 1: Schéma organisationnel Eau potable en milieu urbain

2.1.1.3. Les ressources en eau souterraine et de surface

La gestion et le suivi des ressources en eau est la composante transversale aux deux sous-secteurs décrit plus haut. Elle s'intéresse à la connaissance, la gestion et au suivi des ressources en eaux souterraines et de surface et fait intervenir deux entités administratives : la *Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE)*, et l'*Office des lacs et cours d'eau* intérieurs (OLAC).

2.1.2. Le sous-secteur de l'Assainissement s'organise en deux volets :

Il regroupe l'assainissement rural et urbain, avec des domaines spécifiques que sont :

- L'assainissement autonome des eaux usées domestiques ;
- L'assainissement collectif ou semi-collectif des eaux usées domestiques et industrielles ;
- L'assainissement des eaux pluviales ou drainage urbain.

L'assainissement rural, qui vise à promouvoir l'accès des ménages ruraux à un assainissement durable, la fin de la défécation à l'air libre (FDAL) et le changement de comportement des populations, fait intervenir *la Direction de l'Assainissement (DA)* en charge de la planification stratégique, de la supervision et du contrôle de la mise en œuvre des programmes d'assainissement liquide.

L'assainissement urbain qui cible le développement de stratégies et d'actions pour la prise en charge de la gestion des eaux usées domestiques et industrielles (EU et EUI) et du drainage des eaux pluviales (EP), relève de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) ; toutefois plusieurs autres structures, comprenant les Collectivités territoriales, d'autres Agences de l'Etat, des ONG et entités privées, interviennent dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux pluviales au plus près des communautés. Il s'agit notamment des Communes, de l'Agence de Développement Municipal (ADM), de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE), de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP), de l'Agence de Promotion des Investissements et Grands Travaux (APIX), etc.

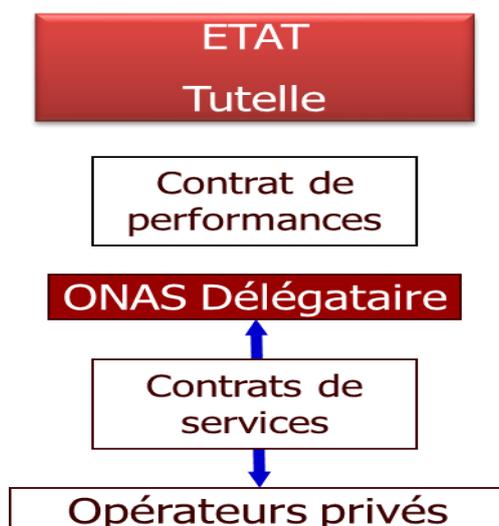


Figure 2 : Schéma organisationnel Assainissement urbain

Pour les besoins d'atteinte des OMD dans le domaine de l'eau potable et de l'Assainissement, et de la mise en cohérence des interventions sectorielles, le Programme Eau potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM 2015), créé par l'arrêté n° 5773 du 20 octobre 2005 relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement du Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM) et géré à travers **une Cellule de Coordination** dédiée, a joué une fonction transversale de fédération des interventions des acteurs et partenaires à travers un cadre unifié d'intervention. Ce programme du millénaire pour l'atteinte des OMD, initié en 2005, a été mis en œuvre sur une période allant de 2005 à 2016, avec la contribution des différentes entités, publiques et privées, et de la société civile intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

2.2. Cadre légal et réglementaire

Les principaux textes qui définissent le cadre légal et réglementaire de l'hydraulique et de l'assainissement sont les suivants :

- La Loi n° 81-13 du 4 mars 1981 portant Code de l'Eau en cours de révision pour une meilleure prise en charge de la GIRE et des différents régimes d'autorisation et de concessions (régimes d'utilisation des eaux) dans le secteur ainsi que des exigences de qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- Le Décret n°98-555 du 25 juin 1998 portant application des dispositions du Code de l'Eau relatives aux autorisations de construction et d'utilisations d'ouvrages de captage et de rejet ;
- Le Décret n°98-556 du 25 juin 1998 portant application des dispositions du Code de l'Eau relatives à la police de l'eau ;
- La Loi n°95-10 du 7 avril 1995 modifiant la loi n° 65-59 du 19 juillet 1965 qui organise le service public de l'hydraulique urbaine et autorise la création de la Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES);
- Le Décret n°98 1025 du 23 décembre 1998 portant approbation du règlement du service de l'eau.
- Le Décret n°84-1130 du 4 octobre 1984 portant approbation du cahier des clauses et conditions générales des services publics de l'eau et de l'assainissement qui mérite d'être mis à jour et pour une adaptation à l'évolution technologie et des procédures de mise en œuvre ;
- La Loi 2008-59 du 24 septembre 2008 organisant le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et semi-collectif dont la mise à jour est nécessaire pour prendre en charge, la gestion des services de l'eau productive, de l'assainissement liquide autonome et du drainage urbain des eaux pluviales ;
- La Loi n°2009-24 du 08 juillet 2009 portant Code de l'assainissement, et son décret d'application, dont le champ d'application couvre l'assainissement liquide : eaux usées, excréta et eaux pluviales. Elle énonce les dispositions relatives à l'élaboration, à l'adoption et à l'approbation des plans directeurs assainissement des eaux usées et eaux pluviales pour les communes de ville et des plans locaux d'hydraulique et d'assainissement pour les communes en milieu rural. Le code de l'assainissement définit également les dispositions relatives aux déversements, écoulements dépôts, rejets, enfouissements et immersions directes ou indirectes de déchets liquides, d'origine domestique, hospitalière et industrielle. Le Décret d'application du Code de l'assainissement intègre des dispositions applicables aux boues de vidange.

En dehors du sous-secteur, les textes suivants ont un rapport direct ou indirect avec l'eau et l'assainissement :

- La Loi n°76-66 du 2 juillet 1976 portant Code du Domaine de l'État ;
- La loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales ;
- La Loi n°83-71 du 05 juillet 1983 portant code de l'Hygiène ;
- La Loi n°88-05 du 20 juin 1988 portant Code de l'urbanisme.
- La Loi n°2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'Environnement (en cours de révision depuis 2016) ;

En plus, on peut donc noter que durant la dernière décennie, plusieurs textes de lois ont été adoptés dans le cadre des réformes majeures initiées dans le secteur.

La loi sur le Service Public de l'Eau Public et de l'Assainissement (SPEPA) a été promulguée le 24 septembre 2008 (référence : Loi n° 2008-59 du 24 septembre ci-dessus). Cette loi organise le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif en milieu urbain et rural. Dans les centres concédés, elle prolonge, élargit et approfondit l'organisation de ce service initiée par la loi n°95-10 du 7 avril 1995 organisant le service public de l'hydraulique urbaine et autorisant la création de la Société Nationale des Eaux du Sénégal. Dans les centres non concédés, elle a permis d'institutionnaliser les principes de délégation de gestion et de contractualisation testés avec succès entre 1999 et 2004 dans le cadre de la réforme de la gestion des forages ruraux motorisés.

En 2009, la loi n°2009-24 portant Code de l'Assainissement a été votée et promulguée le 8 juillet 2009, et son décret d'application n°2011-245 a été adopté le 17/02/2011. La mise en place du Code de l'assainissement fournit l'outil spécifique nécessaire au pilotage sectoriel et permet l'introduction du principe pollueur-payeur dans le dispositif législatif. Le Code permet de systématiser des dispositions dispersées entre les différents codes qui traitaient jusque-là de l'assainissement. Il s'agit du : Code de l'eau, Code de l'hygiène, Code de l'environnement, Code de l'urbanisme, Code de la construction.

Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions du Code permet également de faire respecter les normes relatives aux déversements, écoulements, dépôts, rejets, enfouissements et immersions directs ou indirects de déchets liquides, d'origines domestique, hospitalière et industrielle.

La loi n° 2010-01 du 20 janvier 2010 portant création de l'Office du Lac de Guiers (OLAG) ainsi que le décret d'application, n° 2010-359 du 16 mars 2010, qui fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de cet établissement public. L'OLAG a pour principales missions : (i) la planification et la gestion des eaux du Lac de Guiers, ainsi que la programmation des investissements, la maîtrise d'œuvre, la conception et le contrôle des études et des travaux portant sur les infrastructures relatives à la gestion du plan d'eau du Lac de Guiers ; et (ii) l'exploitation et la maintenance des équipements ; le suivi qualitatif et quantitatif des ressources du Lac. Cette loi a été modifiée par la Loi n° 2017-17 du 05 avril 2017 remplaçant la dénomination OLAG par OLAC afin d'étendre les prérogatives de l'Office aux Lacs et Cours d'eau intérieurs du pays.

La Loi n°2014-13 portant création de l'OFOR a été votée par l'Assemblée nationale le 30 janvier 2014 et promulguée le 28 février 2014. L'OFOR, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) a été ainsi créé en remplacement de l'ex Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) créée en 1983 pour parachever la réforme de l'Hydraulique rurale.

2.3. Les Acteurs et leurs rôles

2.3.1. Les gestionnaires de l'eau

➤ Les gestionnaires des ressources en eau

Sur toute l'étendue du pays, la gestion, la planification et le suivi des ressources en eau ainsi que la gestion et la prévention des inondations sont à la charge de trois entités administratives au sein du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement : **La Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et l'Office des lacs et cours d'eau intérieurs (OLAC)** qui gèrent les ressources en eau de surface et souterraine, et **la Direction de la gestion et de la prévention des inondations. Ces trois (03) entités** sont également responsables de la promotion de la GIRE.

Cependant, il faut noter que **la DGPRE, comme principale structure en charge de la gestion des ressources en eau au Sénégal**, a certes réalisé des progrès ces dernières années, mais rencontre des difficultés dans l'exercice de son mandat pour diverses raisons : un faible déploiement sur le terrain, des ressources financières et humaines insuffisantes, un déficit de prise en charge, par le cadre législatif sur les ressources en eau, des concepts de GIRE et de sécurité de l'eau, son positionnement institutionnel et aux contraintes relevant des chevauchements fonctionnels entre les organisations impliquées dans la gestion des ressources en eau (OLAC dans la gestion du lac de Guiers et des cours d'eau intérieurs, OMVS et OMVG dans la gestion des eaux transfrontalières, SAED et SODAGRI dans la gestion de l'eau productive, etc.).

➤ Les gestionnaires de l'eau productive

Initialement dénommé Office du lac de Guiers (OLAG), créé, par la loi 2010-01 du 20 janvier 2010, comme établissement public à caractère industriel et commercial exclusivement chargé de la gestion et de la planification des ressources en eau de la réserve stratégique du lac de Guiers, **l'OLAG** a vu, avec la Loi n° 2017- 17 du 05 avril 2017 instituant l'OLAC, ses compétences étendues à l'ensemble du territoire national pour intégrer les cours d'eau intérieurs pour une meilleure maîtrise des eaux de ruissellement et de surface par le développement d'ouvrages de mobilisation et de stockage des eaux de ruissellement, de recharge des nappes d'eau souterraine et de lutte contre la salinisation des terres arables.

La Direction de l'hydraulique (DH) est responsable de la planification et du suivi stratégiques du sous-secteur de l'hydraulique rurale. Elle élabore les schémas directeurs d'approvisionnement en eau des villes et des localités rurales sur toute l'étendue du territoire et assure, pour le compte du MEA la tutelle technique de la SONES et de l'OFOR.

2.3.2. Les gestionnaires de l'assainissement

La Direction de l'Assainissement (DA) gère actuellement au sein du MEA, toutes les questions de politiques et de stratégies relevant du secteur de l'assainissement. Elle a la charge de coordonner et de suivre la mise en œuvre des stratégies et des politiques sectorielles et tarifaires définies par l'Etat en matière d'assainissement urbain et rural. Elle

assure aussi le suivi/contrôle de l'exécution des programmes d'assainissement urbain et rural tout en menant des activités de sensibilisation et de marketing social pour un changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement. La DA assure la tutelle de l'ONAS, notamment en ce qui concerne le suivi des activités et des contrats de performance signés conjointement (RdS, 2012a). Au niveau régional ou déconcentré, la DA s'appuie sur 14 services régionaux de l'assainissement pour la réalisation de ses missions.

Dans le cadre de l'élaboration des documents de planification de l'assainissement dans les communes, le Code de l'Assainissement de 2009 fixe les responsabilités des collectivités. En effet, il est spécifié, à l'Article L.8 du Code de l'Assainissement, que toutes les communes doivent être dotées d'un plan directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux de pluviales, basé sur une analyse de situation, d'une vision à court et moyen terme, proposant des stratégies adéquates dans les contextes respectifs (RdS 2009, p.5).

Suite au décret n° 2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement (RdS, 2019b), relatif à la répartition des services de l'Etat, le ministère de l'Eau et de l'Assainissement hérite de **la Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations (DPGI)** en charge, entre autres, d'orienter et de valider les politiques d'aménagement des zones d'inondation en synergie avec les structures chargées de l'urbanisme, de l'hydraulique et de l'assainissement.

2.3.3. Les gestionnaires ses services de l'eau potable et de l'assainissement

Les réformes du sous-secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement de 1995 et celle de l'hydraulique rurale de 2014, ont abouti à la mise en place d'agences et d'opérateurs privés.

La Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), qui gère le patrimoine de l'hydraulique urbaine depuis avril 1995 à travers un contrat de concession d'une durée de 30 ans signé avec l'Etat et d'un contrat de performance d'une durée de 5 ans renouvelable. Elle a en charge la planification opérationnelle des projets et programmes, le développement des infrastructures de l'hydraulique urbaine (recherche de financement, réalisation) et du contrôle des activités du Fermier en charge de l'exploitation du service public de l'eau potable. Le dernier contrat de performance Etat/SONES en vigueur devrait couvrir la période 2020-2025.

Le contrat de performance que la SONES a signé avec l'opérateur privé (SEN'Eau) du service de l'eau potable en milieu urbain assigne à chacune des parties, des obligations respectives sur le terrain.

La SEN'Eau qui a remplacé depuis janvier 2019 la Sénégalaise des Eaux (SDE : fermier de d'avril 1996 à décembre 2019), est une société privée en charge de l'exploitation du service de fourniture de l'eau potable en milieu urbain et périurbain selon un contrat d'affermage d'une durée de 15 ans. Elle dispose de Directions régionales, de plusieurs Secteurs et Centres de gestion à travers le périmètre affermé.

En application du décret portant organisation du Ministère, le MEA assure, à travers la Direction de l'Hydraulique, la tutelle de la SONES, notamment en ce qui concerne le suivi des activités et des contrats de performance signés conjointement (RdS, 2012a). Toutefois, la SONES ne dispose d'aucune représentation au niveau régionale alors que le Fermier SEN'Eau y est présente.

L'OFOR, Comme l'ONAS, est un établissement public à caractère industriel et commercial représenté au niveau régional par 5 Services déconcentrés. L'Etat lui a transféré la gestion physique, comptable et financière des biens du domaine public nécessaires à la réalisation de ses missions de service publique, et la propriété des biens et droits immobiliers du domaine privé dans la mesure où ils sont nécessaires à la réalisation de son objet.

Ces missions sont :

- La gestion du patrimoine de l'hydraulique rurale permettant d'assurer le service de l'eau potable, en milieu rural, notamment les ouvrages ou équipements de captage, de production, de traitement, de stockage, de transport et de distribution, les véhicules, les équipements et engins d'ateliers ou de chantiers et les terrains, bâtiments, annexes et autres dépendances.
- L'exercice par délégation, de la responsabilité de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural ; à cet effet, l'OFOR recrute des opérateurs privés, obligatoirement personnes morales, qui assurent la production, la maintenance et la commercialisation (facturation, recouvrement, gestion comptable) des services d'eau potable.
- L'assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'hydraulique rurale.
- Le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures d'hydraulique rurale et de la qualité du service de l'eau.
- L'accompagnement des acteurs du sous-secteur notamment les usagers, les collectivités locales, les autorités, les opérateurs, par le renforcement de capacités, l'appui-conseil, la communication et la mise en place de mécanismes de financement appropriés.

L'OFOR signe un contrat d'affermage et un contrat de performance avec chacun des opérateurs privés délégataires du service de l'eau potable en milieu rural pour les interventions sur le terrain. Il faut noter que selon le décret portant organisation du Ministère, le MEA assure, à travers la Direction de l'Hydraulique, la tutelle de l'OFOR, notamment en ce qui concerne le suivi des activités et des contrats de performance signés avec les délégataires (RdS, 2012a).

Les Opérateurs privés délégataires en milieu rural

Ils sont au nombre de cinq (05) actuellement :

- SEOH pour Notto Diosmone Palmarin (NDP) ;
- AQUATECH pour les régions de Thiès et Diourbel ;
- FLEXEAU pour les régions de Kaolack et Kaffrine ;
- SOGES pour la région de Tambacounda et,
- SDER pour les régions de Saint louis, Matam et Louga.

Ces sociétés d'exploitation d'eau, délégataires du service public de fourniture de l'eau potable en milieu rural sont chargées de l'exploitation des installations et de l'entretien de l'infrastructure et du matériel d'exploitation mis à leur disposition. Elles assurent le renouvellement des ouvrages et équipements de moins de 10 ans de durée de vie technique et s'occupent aussi du recouvrement des factures d'eau et de la surtaxe communale. Elles

opèrent, sur la base d'un contrat d'affermage d'une durée de dix (10) ans et d'un contrat de performances techniques et commerciales signés avec l'Etat du Sénégal, représenté par l'OFOR.

L'ONAS, établissement public à caractère industriel et commercial en charge de l'assainissement liquide (eaux usées domestiques et industrielles, eaux pluviales) dans les centres urbains du pays. Ses règles d'organisation et de fonctionnement sont fixées par le décret n° 96-662 du 7 août 1996. L'Office est chargé de :

- La planification et la programmation des investissements, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, la conception et le contrôle des études, des travaux, et des infrastructures d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- L'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales ;
- Le développement de l'assainissement autonome ;
- L'exercice, par délégation, de la responsabilité de la gestion du service public de l'assainissement ;
- Le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures et la qualité de service ;
- La gestion du patrimoine permettant d'assurer le service de l'assainissement notamment les ouvrages ou équipement d'assainissement de captage, de traitement, de stockage, les véhicules, les équipements et les terrains, bâtiments et autres dépendances.

L'Office dispose de 05 Services régionaux dans les centres urbains dits assainis que sont les villes de Dakar, de Thiès, de Saly Portudal (Mbour), de Saint Louis, de Louga et de Kaolack.

Dans le cadre plus spécifique de la gestion de l'assainissement autonome, l'Office implique le secteur privé dans la gestion des unités de traitement des boues de vidange à travers des contrats de délégation de service public. Il vise ainsi à favoriser :

- L'amélioration des services offerts dans le secteur de l'assainissement autonome et de la gestion du service de collecte par les opérateurs privés ;
- L'augmentation de la demande en service de vidange mécanique en améliorant l'accès à l'information et la prise de conscience à l'échelle des ménages ;
- L'amélioration de l'accès aux stations de traitement des boues de vidange ;
- La délégation de la gestion des stations boues de vidange au secteur privé, et
- L'amélioration de l'accès des ménages à faibles revenus des zones périurbaines à un service de vidange de qualité.

Pour l'atteinte de ces objectifs, l'Office dispose d'un fonds de dotation d'un montant d'un milliard deux cents millions de francs CFA, d'un fonds de renouvellements et d'un fonds de réserve ayant pour objet de financer les dépenses de renouvellement et de rénovation du matériel et des installations.

Pour fixer le cadre contractuel d'exécution de ses missions, l'ONAS signe avec l'Etat un contrat de performance qui lui assigne les objectifs ainsi que les moyens financiers pour la réalisation des projets (le dernier contrat en date (2015) couvre la période 2016-2018). Par la suite, l'ONAS signe, à son tour, un contrat de gestion avec des opérateurs privés pour les interventions sur le terrain. Il faut noter que selon le décret portant organisation du Ministère, le MEA assure, à travers la Direction de l'Assainissement, la tutelle de l'ONAS, notamment en ce qui concerne le suivi des activités et des contrats de performance signés conjointement (RdS, 2012a).

2.3.4. Régulateur du secteur :

Il n'y a pas de structure unique chargée de la régulation de l'ensemble du secteur. La régulation est assurée essentiellement sur une base administrative par les Directions nationales et travers des contrats de gestion (contrat d'affermage, contrat de performance).

Chacune des différentes directions ministérielles est responsable de la supervision de son secteur de tutelle : la DH est chargée de superviser et de réguler les activités de la SEN'Eau et de la SONES en milieu urbain, et la DA exerce, pour le compte du MEA, les activités de tutelle auprès de l'ONAS. La SONES et l'OFOR s'occupent de contrôler et de réguler l'exploitation, par les Fermiers, des services publics de l'eau potable, respectivement en milieu urbain et en milieu rural.

Outre la DGPRES, l'OLAC, la DH et la DA et les entités issues des réformes, le secteur dispose d'une Direction de l'administration et de l'équipement, d'une **Cellule de coordination** et de **cadres de concertation intersectoriels** :

La Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE) s'occupe de la planification et de la gestion du personnel, des finances et de la comptabilité du budgétaire ainsi que de la planification, la coordination de le suivi de l'exécution financières et comptables des projets et programmes avec l'appui technique de la CPCSP qui assure la coordination des financements extérieurs avec les partenaires techniques et financiers du secteur.

L'Unité de Coordination du PEPAM (UCP), créée en 2005, avait comme tâches : de coordonner l'exécution des activités des différentes « agences d'exécution » du PEPAM, d'orienter au mieux les financements des bailleurs, et d'assurer le suivi-évaluation tant au niveau de l'accès à l'eau et l'assainissement que du suivi-évaluation opérationnel, administratif et financier des projets/sous-programmes. A sa clôture, en 2018, l'UCP-PEPAM a été fusionnée avec la Cellule des Etudes et de la Planification (CEP) du MEA pour devenir **la Cellule de Planification de Coordination et de Suivi des Programmes (CPCSP)**, ce regroupement permettant une meilleure gestion des interventions (RdS 2018a).

En outre, le secteur dispose d'un Conseil Supérieur de l'Eau (CSE), organe d'orientation générale et de régulation de la politique en matière d'hydraulique et d'assainissement et d'un **Comité Technique de l'Eau** chargé d'appuyer le CSE sur toutes les questions relatives à la gestion de l'eau.

2.3.5. Les autres partenaires du secteur

Ces différentes entités du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement collaborent avec plusieurs partenaires. Il s'agit notamment des **Collectivités territoriales, des ONG ou Coalition d'ONG telle que la POSCEAS, d'associations d'usagers, comme les ASUFOR** en milieu rural, et de **consoméristes**, et les organisations communautaires de base localisées surtout en milieu rural.

Les Collectivités territoriales, créées sous l'Acte III de la Décentralisation par la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, les départements, les communes urbaines et communes rurales, sont des entités territoriales qui exercent la responsabilité locale de planification et de maîtrise d'ouvrage des projets d'eau et

d'assainissement de petite et moyenne envergure, en collaboration avec les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat. Elles assurent l'harmonisation des interventions sur leur territoire respectif et leur conformité avec la planification nationale, dans la mesure de leurs moyens (qui sont faibles).

En revanche, la gestion des infrastructures et la réalisation des installations d'une certaine envergure (tels que les forages ou les stations de traitement d'eau douce brute ou d'eaux usées) n'est pas une compétence décentralisée. Toutefois, même si l'eau n'est pas une compétence transférée, les 552 Communes et 45 départements que compte le pays sont des partenaires de plus en plus actifs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, surtout en milieu rural, et notamment à travers des projets d'appui à la décentralisation et au développement local ainsi qu'aux nombreuses initiatives de coopération décentralisée entreprises entre communes du Sud et collectivités territoriales du Nord.

Les usagers des services de l'eau et de l'assainissement : Ils sont, le plus souvent, regroupés en associations d'usagers (ASUFOR et Fédérations d'ASUFOR), comités de gestion, associations de consommateurs ou organisations communautaires de base. Dans le sous-secteur de l'hydraulique rurale, les trois types d'organisations d'usagers de forage rencontrés sont **les comités, les ASUFOR et leurs fédérations régionales ou départementales.**

Les comités de gestion de forage, structures largement informelles et de faible capacité ont été mises en place en 1984, ne subsistent aujourd'hui qu'autour des forages sous influence de chefs religieux (marabouts).

Les ASUFOR et leurs fédérations, issues de l'application de la Réforme de la gestion des forages ruraux motorisés, sont des entités formalisées (statuts défini par arrêté interministériel n°5612 du 20 mai 1997) qui disposent de récépissé. Elles sont créditées de réelles capacités de gestion du service de l'eau en milieu rural et sont partout présentes, dans les périmètres affermés comme autour des systèmes d'AEP non délégués à un opérateur privé.

Avant l'avènement des Délégations de service public de l'eau en milieu rural, l'exploitation des forages ruraux motorisés incombaient aux comités et aux ASUFOR. Aujourd'hui ils continuent d'exercer ce rôle dans les périmètres non affermés, mais n'assurent plus que la charge de représentant des usagers dans les systèmes d'AEP qui relèvent désormais d'une gestion privée.

Les associations de consommateurs sont des entités de revendication et de défense des intérêts de la communauté des usagers des services publics de fourniture de l'eau potable et d'assainissement. Elles sont localisées surtout dans les centres urbains et périurbains, et interviennent, à la fois, au niveau de plusieurs services sociaux de base dont l'assainissement, la distribution de l'eau et de l'électricité. Malheureusement, elles perdent de leur efficacité et crédibilité en acceptant parfois d'être impliquées plus directement dans les structures de management où elles ne peuvent être que minoritaires et sans réel capacité d'infléchir les décisions d'importance (par exemple dans les Conseil d'administration des agences en charge des services sociaux de base : SONES, OFOR, ONAS, SENELEC, etc.).

Les ONG et autres organisations de la société civile : Elles sont régies par le décret n° 96-103 du 8 février 1996 et constituent des partenaires importants dans l'appui au développement du Sénégal. Sous la tutelle technique du Ministère de la Famille jusqu'en novembre 2010, cette tutelle des ONG a été transférée par décret n° 2010-1490 du 10 novembre 2010 au Ministère de l'Intérieur pour un meilleur contrôle et suivi de leurs activités déroulées sur toute

l'étendue du territoire. Les ONG sont également soumises à un contrôle annuel sur les financements et sur l'origine de leur fonds par les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances. Au plan institutionnel, les ONG interviennent dans le cadre d'un protocole d'accord avec leur Ministère de tutelle. Au plan opérationnel, elles mettent en œuvre elles-mêmes leurs projets, avec une logique d'intervention qui privilégie la participation et l'accompagnement des bénéficiaires.

Les ONG, individuellement ou à travers des plateformes multi-acteurs (CONGAD, POSCEAS, COALITION Eau, COALITION des ONG françaises ; et des ONG européennes au Sénégal, Associations Caritatives, etc.), ont fortement contribué à la formation du patrimoine hydraulique du Sénégal à travers la coopération internationale et décentralisée. Dans ce domaine, elles sont souvent en compétition avec les collectivités territoriales dans la mobilisation des ressources financières disponibles pour le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Entre 2005 et 2016, période d'exécution du PEPAM 2015, leur contribution à la formation du patrimoine hydraulique notamment en milieu rural a régulièrement progressée de 4% en 2008 à 10% des systèmes d'AEP en 2015 (revues conjointes annuelles PEPAM de 2008 à 2016). Une part importante des financements captés par les ONG et les collectivités territoriales, et destinée au secteur, a également contribué au renforcement des capacités des associations d'usagers et des communautés de base. Ces financements contribuent aussi à la valorisation agricole de l'eau à travers de petits jardins maraîchers pour les femmes et à l'élaboration de plans locaux d'hydraulique et d'assainissement pour les collectivités locales.

Dans le sous-secteur de l'assainissement, les ONG s'investissent plus généralement dans des projets de réalisation de latrines et bacs à laver et dans des actions de renforcement de capacités au profit des ménages les moins nantis. Elles fournissent également un appui financier aux collectivités locales dans la sensibilisation des populations sur l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et de technologies alternatives.

Des difficultés et insuffisances subsistent cependant :

- Une insuffisante coordination de l'exécution des programmes gouvernementaux et les interventions des ONG et autres entités de la société civile sur le terrain ;
- L'absence de système centralisé des données et informations sur le secteur au niveau du Ministère de l'eau et de l'assainissement ne facilite pas l'accès aux données d'inventaire et d'évaluation des réalisations aux acteurs, notamment les ONG et les autres entités de la société civile.

Le secteur privé formel est présent dans l'hydraulique urbaine et rurale et de plus dans le sous-secteur de l'assainissement. Il y est actif à tous les stades de mise en œuvre des projets, depuis l'élaboration des études techniques et des instruments de planification (schémas directeurs et plans d'actions), à l'exploitation des services associés au secteur.

Dans le sous-secteur de l'assainissement, les entreprises privées sont dans la construction des ouvrages, la vidange des latrines, la collecte et le transport des boues, la gestion des stations de traitement des boues de vidange (exemple de DELVIC, DELTA, etc.).

Les structures de microfinance octroient des crédits (tel que la Mutuelle d'Epargne et de Crédit Jappoo Suxxali Rewmi, PAMECAS) pour la mise en place des toilettes adéquates au profit des ménages. Ces initiatives servent à améliorer la capacité d'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement.

Les institutions internationales (PTF) : Les plus en vue, dans ses programmes de développement, notamment dans le domaine de l'eau et l'assainissement à travers des prêts, des appuis budgétaires ou des subventions, sont la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Ouest Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement, les Coopérations belge et Luxembourgeoise, l'USAID, l'UNICEF et l'UN-Habitat ainsi que des Fondations internationales (Bill Gates, Conrad Adenauer. Elles accompagnent l'Etat du Sénégal et ses partenaires du secteur (ONG, et COALITION D'ONG, Entreprises privées, etc.).

III. **Stratégies sectorielles et niveau d'implication de la Société civile : acquis et insuffisances**

3.1. **Cadre politique et stratégique**

Le Gouvernement du Sénégal a, depuis 2014, fixé les grandes orientations de sa politique de développement dans le Plan Sénégal émergent (PSE) qui, dans son « Axe 2 - capital humain, Protection sociale et Développement durable », accorde une large place à l'accès aux services sociaux de base, notamment à l'eau potable et à un cadre de vie sain. Au plan sectoriel, les projets relatifs aux 14 actions phares du PSE (phase 1 : 2013-2018) et du PEPAM (2005-2017) mis en œuvre par le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) ont largement contribué aux résultats enregistrés par le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal durant la décennie 2005-2017.

Cette période a été marquée par la mise en œuvre ou le début de mise en œuvre de divers projets dont le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM), les Programmes d'Urgence AEP de Dakar, depuis Tassette et Petite Côte, le programme de sécurisation de l'AEP de Dakar (Troisième usine de KMS et Usine de dessalement des Mamelles), le PEPAM UE, le PUDC / PHASE1,2 et 3, le Programme sectoriel eau et assainissement financé par la BAD (PSEA), le Programme USAID, le PASEPAR de la coopération belge, les programmes de la coopération Japonaise et Coréenne (KOICA), les projets financés par la BADEA dans les Iles du Saloum et les programmes subventionnés sur les ressources propres de l'Etat.

Tous ces programmes ont été initiés dans une dynamique d'approche sectorielle, afin d'assurer l'atteinte des cibles fixées dans le cadre des OMD pour le secteur de l'Eau et de l'Assainissement à l'horizon 2015 et amorcer la transition Post-OMD.

Ces programmes sectoriels (Revue annuelle conjointes PEPAM 2014 à 2017) ont permis d'enregistrer les résultats suivants :

- La définition d'une vision sectorielle intégrée qui intègre la question du genre avec une cohérence entre les sous-secteurs de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), objets d'un dialogue sectoriel structuré et continu ;
- Des avancées sensibles en termes de :
 - Programmation, suivi évaluation et pilotage sectoriel ;
 - Coordination sectorielle avec un espace de dialogue dynamique et structuré, à travers l'animation de réunions sectorielles régulières et la tenue depuis 2007 de revues annuelles du secteur impliquant l'ensemble des acteurs ;

- Un nouveau système de planification des ressources en eau a été mis en place dans le cadre du PAGIRE 1 à travers la création de cinq unités de gestion et de planification (UGP) de bassin subdivisées en 28 sous-UGP, pour une gestion concertée et durable des ressources en eau. A ce jour, 12 plans de gestion des ressources en eau (PGRE) ont été élaborés au niveau des sous-bassins et 3 projets pilotes de mise en œuvre de ces plans au niveau local sont en cours (SUGPs Littoral nord, Somone et Car Car).
- Une amélioration régulière de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement avec toutefois des résultats mitigés pour l'assainissement en particulier en milieu rural :

En milieu rural :

- Eau potable : de 64% en 2005 à 91,3% en 2018 ;
- Assainissement amélioré (non partagé) : de 26,2% en 2005 à 42% en 2018.

Tableau 1 : Niveau d'accès en assainissement rural (cf : revues annuelles conjointes PEPAM)

	NIVEAU D'ACCES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage							
ASSAINISSEMENT RURAL	Accès amélioré	29,6	34,3	35,6	38,7	37,7	36,7	38,7	42,3
	Accès limité (partagé)							06	15
	Accès non amélioré							31	14
	DAL							24	29

En milieu urbain :

- Eau potable : de 92% en 2005 à 98,8% en 2018 ;
 Assainissement urbain : 56,7% en 2005 à 62% en 2018, soit une hausse de 35,5% depuis 2005

Tableau 2 : Niveau d'accès en assainissement urbain (cf : revues annuelles conjointes PEPAM)

	NIVEAU D'ACCES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		En pourcentage							
ASSAINISSEMENT URBAIN	Accès amélioré	63,3	63,3	62,4	61,7	66,9	62,2	66,5	67,4
	Taux de traitement EU	39,2	35,5	41,5	49,3	49,3	52,4	55,4	55,6
	Taux de dépollution	23,4	23,5	30,3	36,5	36,5	38,7	34,8	35,1

- Sur les questions transversales (environnementales, sociales, équité, genre), des efforts importants pour leur prise en compte dans les interventions ont été néanmoins mis en œuvre :
 - L'intégration dans les interventions sectorielles de plans de gestion environnementale et sociale (PGES), d'évaluations environnementales et sociales (EES) et de mesures de mitigation ;

- La mise en place d'une cellule genre au sein du MEA et la désignation de points focaux en lien avec les orientations de la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre (SNEEG) et l'institutionnalisation du genre dans la politique sectorielle,
 - En terme d'équité, une amélioration sensible de la qualité de la desserte avec un taux de couverture par adduction d'eau potable (AEP) passé de 54,7% en 2010 à 58,3% en 2018.
- Le cadre politique du secteur de l'eau et de l'assainissement a été revisité et
- Plusieurs documents sous-sectoriels ont contribué à préciser les orientations politiques et stratégiques :
 - La Lettre de politique sectorielle de développement pour la période 2016-2025 qui prend en compte les exigences de l'Agenda 2030 sur l'ODD6, la sécurité de l'eau et les changements climatiques. L'objectif global de développement visé par la politique sectorielle, est de « contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable visant à garantir, à l'horizon 2030, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que l'éradication de la défécation à l'air libre tout en assurant une gestion intégrée des ressources en eau (RdS 2016a) ». Elle s'organise autour de quatre orientations stratégiques, traduites elles-mêmes en quatre programmes spécifiques. Il s'agit de : (i) du programme de coordination et de gestion administrative (PCGA), (ii) du programme d'approvisionnement en eau potable (PAEP), (iii) du programme d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (PAGEP), (iv) et du programme de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE). Le premier programme (PCGA) vise entre autres à renforcer les capacités des acteurs du secteur, le renforcement de l'exécution des projets concernés ainsi qu'un meilleur système de suivi et d'évaluation. Il prône également une révision du cadre institutionnel de gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif par la mise-à jour de la loi SPEPA, etc.
 - Le PAGIRE 2 vient d'être lancé poursuivant et consolidant les objectifs de la première phase tout en assurant un alignement aux ODD avec un accent particulier sur l'approche basée sur la gestion du grand cycle de l'eau et une prise en compte des effets des changements climatiques ;
 - La Stratégie nationale de la qualité de l'eau de consommation ;
 - La Stratégie nationale d'assainissement rural (SNAR, 2015), il faut noter dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de cette stratégie à travers les projets pilotes en cours, une implication progressive des collectivités territoriales (dans la planification et le financement de certaines réalisations) ainsi que l'appropriation grandissante de l'assainissement par les ménages ;
 - La Stratégie nationale d'assainissement urbain ;
 - Les Plans stratégiques de développement auxquels s'adosent les contrats de performance des structures sous-tutelle (Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES), Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), Office des Forages Ruraux (OFOR), Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC), du MEA, et
 - La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre révisée (SNEEG 2016-2026).

Par ailleurs, le secteur a conduit un audit genre avec l'élaboration d'un Plan d'institutionnalisation du genre au sein du Ministère, et a mis en route deux audits importants : l'un sur le processus de mise en place des DSP en milieu rural et le second sur les ouvrages d'assainissement.

3.2. Perspectives et acquis post-OMD

Le Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) a constitué le cadre programmatique de la mise en œuvre de la politique définie dans la LPS du sous- secteur de 2005 à 2015 pour l'atteinte des OMD.

A la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) poursuivis à travers le cadre programmatique de mise en œuvre de la politique définie dans la LPS du secteur de 2005 à 2015 (PEPAM,2015), les Objectifs de Développement Durable (ODD) promus par la communauté internationale mettent l'accent non seulement sur l'accès à l'eau potable et à un assainissement amélioré, mais aussi sur la qualité et la disponibilité des services associés.

Depuis l'année 2016, la nouvelle Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) 2016-2025 balise l'horizon des 10 prochaines années pour poursuivre les efforts consentis en vue de l'atteinte des cibles de l'ODD 6 en matière d'eau et d'assainissement singulièrement en milieu rural et urbain.

Pour le suivi de cet objectif dans le pays, l'Etat a mis en place un dispositif unique sectoriel, en cohérence avec la nouvelle Lettre de politique sectorielle de Développement de l'eau potable et de l'assainissement.

3.2.1. Dans les sous-secteurs de l'hydraulique rurale et urbaine

Il s'agit, d'améliorer l'accès à l'eau potable par la généralisation de l'accès des ménages à des branchements sociaux, le renforcement de la qualité de l'eau et du service de l'eau potable (cf : revues annuelles conjointes PEPAM).

3.2.1.1. A l'échelle du pays :

Le taux d'accès global à l'eau potable se situe à 94,79% en 2017 contre 93,64% en 2016 et 92,17% en 2015. Ce résultat s'explique par la construction de forages, de châteaux d'eau et réseaux d'adduction d'eau multi-villages et les réalisations du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC).

3.2.1.2. En milieu urbain :

Le taux d'accès global est passé de 98% en 2015 à 98,5% en 2016, puis à 98,8% en 2017. Ces résultats sont obtenus grâce aux programmes d'urgence de réalisation de forages à Dakar et dans la zone de Thiès (70 000 m³/jour), à l'exécution satisfaisante du programme de sécurisation de l'AEP de Dakar avec la levée des vulnérabilités identifiées dans le cadre de l'audit technique réalisé suite à l'incident de KMS en 2013, et à la reprise des programmes de branchements sociaux qui ont porté le taux d'accès par branchement autour de 89%.

En perspectives, trois projets ont été lancés : la 3^{ème} usine de KMS de 200 000 m³/jour dont la mise en service est attendue en avril 2021, l'usine de dessalement de Mamelles à Dakar de 100 000 m³/j.

3.2.1.3. En milieu rural

Le taux d'accès global qui était de 87,2% en 2015 est passé de 89,5% en 2016 et 91,3% en 2017, et le taux d'accès par adduction d'eau potable est estimé à 79,1% en 2017. Cette performance s'explique par la mise en œuvre des phases 1 et 2 du PUDC qui ont touché plus de 630 000 personnes a permis de réduire sensiblement les disparités entre les régions.

3.2.2. Dans les sous-secteurs de l'assainissement rural et urbain

Il s'agit d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'hygiène durables et sécurisés, y compris pour les écoles et les structures de santé, et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

3.2.2.1. A l'échelle du pays :

Le taux global d'assainissement est estimé à 51,49% en 2016 contre 48,43% en 2015 pour se situer à 53,97% en 2017.

3.2.2.2. En milieu urbain

Le taux d'accès de la population est de 67,4 % en 2017 contre 66,5% en 2016 et de 62,2% en 2015. Il faut noter que ce taux d'accès reste inférieur de 16 points par rapport à la moyenne mondiale. Le taux de traitement des eaux usées se situe à 55,6% en 2017 contre 55,4% en 2016. De même, le taux de dépollution des eaux usées passe de 34,8% en 2016 à 35,1% en 2017. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, les réalisations du Plan décennal de lutte contre les inondations a permis de renforcer le patrimoine du drainage urbain.

3.2.2.3. En milieu rural :

Le taux d'accès des populations rurales à des installations sanitaires améliorées s'établit à 42,3% en 2017 contre 38,7% en 2016 et 36,7% en 2015 grâce aux efforts consentis dans la construction des latrines et des édifices publics. Le taux d'accès a progressé en moyenne de 1,24 point/an entre 2005 et 2016. Toutefois, le taux d'accès amélioré non partagé est inférieur de 8 points par rapport à la moyenne mondiale. La défécation à l'air libre se situe entre la moyenne mondiale et sous régionale.

Dans le sous-secteur, trois défis sont à relever : (i) le changement de comportement au niveau national (individuel et collectif), (ii) la réduction des coûts d'accès à un système d'assainissement individuel, (iii) la promotion de l'économie circulaire et la réutilisation sans danger des eaux traitées, (iv) et l'amélioration de la qualité de l'eau dans le milieu naturel en réduisant la pollution.

3.2.3. Dans la gestion intégrée des ressources en eau et des services

La proportion des plans d'eau dont la qualité ambiante est bonne qui se situe à 45,2% en 2017 contre 39,0% en 2016 et 35,5% en 2015. La variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau se situe à 70 en 2017.

Outre la protection et l'utilisation rationnelle et équitable des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux, la protection et la restauration des écosystèmes liés à l'eau (montagnes, forêts, zones humides, rivières, aquifères et lacs), les objectifs poursuivis dans ce domaine sont de « renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de la GIRE, en vue de la satisfaction durable des besoins liés à tous les usages, promouvoir la « diplomatie de l'eau », d'appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Toutes ces améliorations masquent cependant des disparités géographiques (entre les zones urbaines et rurales ; entre les régions, les départements et les communes, et entre les localités de l'intérieur et les localités périphériques ou frontalières). Aussi des disparités de genre sont observées dans la mesure où 27,4% des ménages sont dirigés par des femmes, concernées par les corvées liées à la recherche d'eau.

IV. Gouvernance des services de l'eau potable et de l'assainissement - Rôles et responsabilités de la Société civile

4.1. Mise en place de Délégations de services public de l'eau potable en milieu rural, une réforme lente à prendre son envol

4.1.1. Le contexte et son évolution

La gestion opérationnelle des infrastructures hydrauliques en milieu rural a connu des évolutions passant des comités de gestion, qui ont fait leur apparition à partir des années 80, aux ASUFORS, ayant vu le jour à partir de 1997 avec le projet Réforme de la Gestion des Forages Ruraux (REGEFOR), puis aux Délégataires privés.

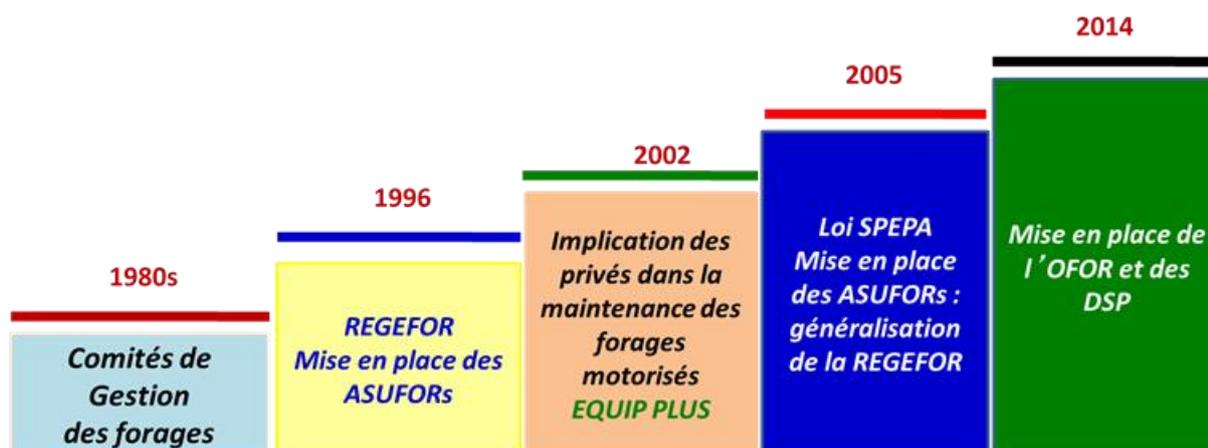


Figure 3 : Schéma d'évolution de la Réforme de la gestion des forages ruraux motorisés (OFOR)

Le premier principe étant l'implication des usagers, ces derniers ont été jusqu'en 2015, au cœur de la gestion et de l'exploitation des ouvrages hydrauliques (gestion communautaire des ouvrages et du service). Ce mode de gestion des infrastructures et du service d'approvisionnement en eau potable a été marqué par des avancées significatives sur le plan financier notamment avec la limitation de la gratuité et du gaspillage de l'eau, la mise en place d'un cadre de gestion formel et la mobilisation d'une épargne importante en garantie du renouvellement des moyens d'exhaure. Au plan technique et technologique ce mode de gestion a favorisé l'émergence de compétences dans les métiers de l'eau et l'intégration des TIC dans les opérations de gestion du service de l'eau potable.

Toutefois, ce système de gestion participatif, qui responsabilisait les populations bénéficiaires à travers les ASUFOR, a montré certaines limites en lien avec le principe de la vente de l'eau au volume au moyen d'une tarification de l'eau, la professionnalisation de la gestion et

l'implication du secteur privé dans la prise en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements de pompage, et de la distribution de l'eau (réparation des fuites, des bornes fontaines et le lavage des réservoirs et château d'eau).

Certaines de ces limites ont été relevées aussi bien dans la gestion du patrimoine hydraulique par l'Etat (DEM-DHR) et dans la conduite du service (cf : rapport étude des modes de gestion des forages ruraux motorisés, SEMIS, 2014). Il s'agit de :

- Une faible capacité d'organisation ;
- Un manque de professionnalisme des ASUFOR ;
- Le non-respect des engagements en matière de renouvellement des ouvrages de captage par l'Etat ;
- Le non-respect des engagements en matière d'entretien et de maintenance des équipements de pompage par les ASUFOR ;
- L'absence de reddition des comptes ;
- La mauvaise gestion des ressources financières générées par la vente de l'eau ;
- Les faibles capacités de suivi et contrôle de l'exploitation des ouvrages hydrauliques et du service de l'eau par l'Etat à travers la DEM, les Brigades de puits et forages (BPF).

Amorcée en 2014, sur la base du principe de professionnalisation de la gestion du service de l'eau potable et par la création et la mise en place de l'Office des Forages Ruraux (OFOR), la Réforme institutionnelle du sous-secteur de l'hydraulique rurale a permis la contractualisation et le lancement de cinq (05) Délégations de Service Public de l'eau potable entre juillet 2015 et juin 2019, comme indiqué dans le tableau ci-dessous portant sur l'état d'avancement de la mise en place des délégations de gestion privée.

4.1.2. La mise en place des Délégués en milieu rural :

En application du second principe de la Réforme de l'hydraulique rurale qui vise la professionnalisation de la gestion du service de l'eau potable, l'Office des Forages Ruraux (OFOR), créé en 2014, a conduit le processus de mise en délégation du service public de l'eau potable en milieu rural, à travers une implication accrue du secteur privé susceptible d'améliorer l'efficacité des interventions et la qualité des services fournis. L'option retenue pour la délégation du service public de l'eau en milieu rural au secteur privé est l'affermage par contrat de dix (10) ans.

Initialement, la réforme devait s'appliquer sur trois (03) grands périmètres zonaux : La zone centre avec 608 systèmes d'AEP répartis dans cinq (05) régions administratives (Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine), la zone Nord qui comptabilise 553 systèmes d'AEP répartis dans trois (03) grandes régions (Louga, Saint-Louis et Matam), et la zone Sud qui devait correspondre à la Casamance naturelle et au Sénégal oriental (régions de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Kédougou) et comporter 390 systèmes d'AEP.

Au moment de la mise en œuvre des délégations, le choix a été finalement porté sur des périmètres à caractère régional plutôt que zonal comme retenu initialement. Ainsi, sur les huit (08) périmètres ciblés par la Réforme, sept (07) sont déjà attribués à des opérateurs privés, parmi lesquels quatre (04) ont pris effectivement le service (cf Rapport sur les modes de gestion des forages ruraux motorisés, OFOR, SEMIS, 2014).

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'état d'avancement du processus de mise en place effective de la réforme de l'hydraulique rurale.

Tableau 3 : Etat d'avancement de la mise en place des délégations de services publics de l'eau potable(-cf : TdR audit de la gestion de l'OFOR et des délégations de gestion, OFOR 20120)

N°	PERIMETRES DES DSP	Nombre de SPEP	FERMIERS	ETAT D'AVANCEMENT
1.	Notto Diosmone Palmarin-Gorom Lampsar	035	SEOH	Opérationnel depuis juillet 2015
2.	Thiès - Diourbel	263	AQUATECH SENEGAL	Opérationnel depuis avril 2018
3.	Kaolack-Kaffrine	279	FLEXEAU	Opérationnel depuis juin 2019
4.	Tambacounda-Kédougou	227	SOGES	Opérationnel depuis octobre 2018
5.	Louga	233	SDER	Signé en mars 2019. Le contrat est en attente d'approbation du Ministre en charge du Budget et des Finances.
6.	Saint-Louis et Matam	312	SDER	Signé en mars 2019. Le contrat est en attente d'approbation du Ministre en charge du Budget et des Finances.
7.	Fatick	?	?	Marché annulé à la suite d'un manquement de l'attributaire provisoire
8.	Ziguinchor-Kolda-Sédhiou	183	?	Projet de marché en instance.

Les opérateurs privés ou Sociétés d'exploitation d'eau, délégataires du service public de l'eau potable en milieu rural sont chargés de l'exploitation des installations et de l'entretien de l'infrastructure et du matériel d'exploitation mis à leur disposition. Ils assurent le renouvellement des ouvrages et équipements de moins de 10 ans d'âge. Ils s'occupent du recouvrement des factures d'eau et de la surtaxe communale, et opèrent sur la base d'un contrat d'affermage d'une durée de dix (10) ans signé avec l'Etat du Sénégal, représenté par l'OFOR et d'un contrat de performances techniques et commerciales.

4.1.3. Difficultés et perspectives

Après quatre (4) années de fonctionnement des premières délégations de service public de l'eau potable en milieu rural, les progrès enregistrés dans le sous-secteur sont jugés insuffisants par de nombreux acteurs notamment les usagers de l'eau, les ASUFOR et la Fédération nationale de conducteurs et gérants de forages. Ces acteurs réclament une meilleure qualité de service et la mise en œuvre des voies et moyens d'arriver à une réforme « inclusive et réussie » du sous-secteur de l'hydraulique rurale. Et ceci, d'autant plus que dans le processus de réforme, il n'a jamais été question d'écarter des parties prenantes-clés (notamment les ASUFOR, les Subdivisions de maintenance et les Brigades des Puits Forages) de la gestion des ouvrages et du service de l'eau en milieu rural, mais plutôt d'impliquer plus le secteur privé dans l'entretien et la maintenance.

Plus récemment, lors de la campagne de communication et de sensibilisation menée en mai 2016 par l'OFOR et les autorités administratives dans les deux périmètres affermés de la zone Nord (DSP de Saint Louis-Matam et de Louga), en prélude à leur mise en service, les populations locales ont manifesté des réticences vis-à-vis de la réforme et réclamé de la qualité dans les services offerts par les nouveaux gérants. Elles ont souhaité une révision de celle-ci et son adaptation au contexte institutionnel actuel (cf : TdR de l'audit de la gestion de l'OFOR et des délégations en vigueur, OFOR 2020).

Ainsi, de nombreuses localités desservies par les réseaux sous délégation sont particulièrement remontés contre les services suivants : les manques d'eau prolongés, les réclamations liées à la facturation de l'eau et l'arbitrage, la gestion des demandes de raccordement au réseau d'adduction d'eau, la réparation du réseau, et le montant des factures pour ne citer que ceux-là. Ces appréciations des citoyens vis-à-vis des services offerts et de leur mode de gestion auxquels ils sont confrontés sont souvent exprimées du fait d'un manque d'écoute, de réactivité, de qualité et de cherté des services attendus.

En effet, c'est le plus souvent en l'absence d'une stratégie efficiente et efficace de communication en direction des populations, que les voies traditionnelles de bouche à oreille (voisin/parent/ami) deviennent les canaux de prédilection par lesquels les informations sont transmises. Nous pouvons également supposer que la volonté politique et l'appropriation de la réforme par les parties prenantes, en particulier les autorités publiques locales, les opérateurs locaux et les usagers, si elles ont pu exister au moment de la préparation de la mise en délégation, n'ont pas pu être intégrées de manière adéquate dans les contrats, déjà entrés en vigueur.

En échos aux difficultés rencontrées par l'OFOR dans le processus de mise en œuvre des DSP dans la zone Nord, et pour tenir compte des nombreuses critiques du processus de mise en place suivie, notamment quant à sa nécessaire révision et adaptation, les plus Hautes Autorités de l'Etat ont ordonné: (i) d'évaluer de manière exhaustive les activités de l'Office des forages ruraux (OFOR) ; (ii) d'évaluer le processus de réforme de l'hydraulique rurale en cours et les performances fournies par les délégataires et l'Office des forages ruraux, (iii) et de suspendre le processus de sélection des délégations zonales de service public de l'eau, le temps d'évaluer la réforme.

Les Autorités ont également exhorté le Gouvernement à intensifier le rythme d'exécution des programmes et projets hydrauliques et à procéder à la réparation urgente de tous les forages en panne, afin d'accélérer l'accès universel des populations à l'eau potable (cf : TdR de l'audit de la gestion de l'OFOR et des délégations en vigueur, OFOR 2020).

Cette volonté des autorités d'inverser les polarités, actuelles dans le sous-secteur et autour de la réforme, étant de mettre le citoyen au centre de ses préoccupations dans le secteur, elle devra être traduite dans les réponses aux bonnes questions à poser aux acteurs pour faire émerger leurs perceptions de la réforme et des DSP ainsi que les raisons profondes des multiples manifestations de leur insatisfaction par rapport aux services d'eau.

Au regard des réactions et exigences des populations et usagers des services de l'eau potable, objectivement, l'écosystème de l'hydraulique rurale dans le contexte de la réforme en cours a besoin de bases saines et transparentes, de rapports de confiance et d'adhésion des tous les acteurs qui constituent les conditions sine qua non de réussite des mutations en cours depuis

cinq ans et qui sont aujourd'hui sous-revue à mi-parcours pour les premières DSP/AEP rurales au Sénégal et à l'arrêt pour les toutes dernières attribuées ou en instance de l'être.

Les ONG et les autres entités de la société civile, constituées en collectifs, pourraient jouer un grand rôle dans les futurs ajustements nécessaires à la relance de cette réforme en perte de vitesse avant même son envol.

Par ailleurs, afin de déterminer les causes des réussites et des échecs du modèle appliqué aux cinq (05) ensembles, l'audit devrait tout d'abord s'intéresser aux conditions de mise en délégation. En effet, il apparaît que, au moment des mises en délégation, les conditions n'étaient pas réunies pour que la délégation de l'exploitation des réseaux d'eau des périmètres à l'échelle régionale se déroule convenablement et permette l'atteinte des attentes placées dans le projet initial (Rapport sur les modes de gestion des forages ruraux motorisés, SEMIS 2014 et rapports d'inventaire contradictoire préalables à la mise en délégation, OFOR 2014 et 2017).

Il s'agira, entre autres préconisations de compléter l'architecture institutionnelle par un dispositif et des mécanismes plus efficaces du contrôle et de la régulation des services et des opérateurs en vue de lever les insuffisances notées par les populations bénéficiaires. Une intégration des acteurs de proximité, que sont les ONG et les organisations de la société civile, pourrait aider à trouver le bon niveau de participation du secteur privé (PSP) au service pour chacun des périmètres affermés, et à obtenir plus d'efficacité et de transparence dans la gestion des services et d'inclusion dans la gouvernance du secteur.

V. La réforme de l'hydraulique urbaine, une innovation qui peine à conserver les acquis

Les difficultés du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal, en particulier la crise financière qu'a connue la SONEES (Société nationale d'exploitation des eaux du Sénégal), ont été les éléments déclencheurs de la réforme de 1995. Cette réforme a entraîné un vaste changement institutionnel avec la séparation de l'assainissement et de l'eau potable, et la mise en place de trois nouveaux opérateurs sectoriels (tel que décrit plus haut). Ce changement a permis de mieux clarifier et répartir les rôles et responsabilités entre les entités responsables à travers :

- L'implication d'un opérateur privé dans l'exploitation du service de l'eau potable ;
- La mise en place d'une société de patrimoine hydraulique en charge des investissements et d'un Office responsable de la gestion de l'assainissement collectif et semi-collectif ;
- L'institution d'une redevance d'eau et l'introduction d'une taxe d'assainissement dans la facture d'eau des abonnés de certains centres, destinée à financer l'exploitation des réseaux et stations de l'assainissement urbain.

5.1. Des points forts pour la première réforme institutionnelle de 1995

Cette première réforme de l'eau et de l'assainissement mise en vigueur en avril 1996 recèle des points forts que nous rappelons succinctement ci-après (cf : Rapports sur la réforme de seconde génération du secteur, Cellule PEPAM, 2017) :

- Après la clarification des rôles et responsabilités de chaque partie prenante, une contractualisation de leurs relations et obligations à suivre à travers divers contrats : contrat de concession, contrat d'affermage et contrats de performance (cf schéma de la figure xx) ;
- Création d'un Comité de suivi de l'exécution des contrats et des performances réalisées ;
- Octroi de financements importants par les partenaires du secteur qui ont accompagné la réforme et permis notamment de combler le gap de production sur la période 1996-2013 et de faire passer le taux d'accès global à l'eau potable de 72,5% à 98,9% entre 1996 et 2013 ;
- Progression nette de la production/distribution d'eau qui est passée de 96,3 millions de m³ en 1997 à 155 millions en 2013 et une amélioration du rendement de réseau (de 68 à 81% sur la période) soutenue par des programmes de lutte contre les fuites et de renouvellement des installations vétustes ;
- Atteinte de l'équilibre financier de la SONES et du secteur en 2003 bien avant le terme du premier contrat d'affermage de 10 ans, grâce à de bons taux de recouvrement des consommations et le respect par l'Etat de ses engagements en terme d'ajustement périodique des tarifs et de paiement à bonne date des factures d'eau de l'Administration.

La réorganisation du secteur de l'assainissement urbain, qui a accompagné la réforme du secteur avec l'avènement de l'ONAS, a permis de développer ce sous-secteur avec des résultats notables sur les plans technique, commercial, financier (avec le prélèvement auprès des usagers de l'eau et le reversement régulier d'une redevance assainissement) tout en améliorant l'environnement avec à la clé une valorisation des eaux épurées et des boues pour l'agriculture

Pour ce sous-secteur de l'assainissement, dix-neuf (19) villes secondaires ont été dotées d'un plan directeur d'assainissement et ont pu ainsi bénéficier de nouveaux réseaux de drainage des eaux pluviales, d'infrastructures de traitement des eaux usées et de travaux d'extension du réseau d'assainissement. En terme de financement, environ 200 milliards de FCFA ont été investis depuis 1996 ; ce qui a permis de relever le taux d'accès à l'égout de 53 % à 67% en 2013 contre une cible de 78% en 2015 (Revue annuelle conjointes 2013 et 2016 ; rapport diagnostic, étude d'élaboration de la stratégie de l'assainissement, ONAS, 2017).

5.2. Des difficultés et contraintes de développement du secteur qui subsistent

Malgré ces performances notables obtenues avec la réforme, le secteur reste confronté à un certain nombre de contraintes qui entravent son développement et ont justifié le passage à la seconde réforme du secteur intervenue en fin 2019.

En effet, même si grâce à la réforme de 1995, le secteur de l'eau au Sénégal a connu, entre 1997 et 2013, d'importants progrès et a permis d'être sur la bonne trajectoire pour atteindre les OMD, il était surtout nécessaire de renforcer cette tendance afin de relever le défi de l'intégration de la croissance démographique (2,6%) et de l'urbanisation notamment dans l'agglomération de Dakar et la Petite Côte. Il était également nécessaire de consolider

d'avantage les acquis afin d'éviter d'éventuels contres performances comme on peut malheureusement le constater aujourd'hui.

5.2.1. Pour l'eau potable :

La demande en eau galopante n'est plus totalement couverte par la production en raison de retards importants d'investissements qui dégradent la qualité du service et fragilisent la viabilité financière du sous-secteur. L'agglomération de Dakar et la Petite Côte souffrent toujours d'un déficit d'eau estimé à près de 75000 m³/jour malgré les nombreux programmes d'urgence financés directement sur fonds propres de l'Etat et qui ont négativement impacté les nappes d'eau souterraine de Dakar ou environ.

Des contraintes réelles de qualité d'eau sont notées avec des excès de fluorures et de chlorures qui touchent plus d'un demi-million d'usagers dans le périmètre affermé et pour lesquelles des solutions efficaces et définitives identifiées commencent à être mises en œuvre (usine de déferrisation du Point K près de Rufisque et celle de Koungheul ; usines de déminéralisation de Kaolack et Fatick).

Un rendement de réseau qui stagne à 81% depuis 10 ans pour un objectif de 85% malgré les efforts appréciables déployés dans les investissements de renouvellement et d'extension de l'infrastructure depuis 1996.

5.2.2. Pour ce qui concerne l'assainissement urbain, les difficultés sont multiples :

Comparé au sous-secteur de l'eau potable en milieu urbain, l'assainissement n'a enregistré que des performances très modestes au regard des besoins importants des usagers (Revue annuelle conjointes PEPAM 2008-2017 ; rapports diagnostic, étude d'élaboration d'une stratégie de l'assainissement, ONAS, 2017) :

- Les objectifs de taux d'accès assignés au sous-secteur sont loin d'être atteints et les perspectives de son évolution ne sont pas rassurantes ;
- L'inefficacité du mode de financement actuellement en vigueur (la redevance assainissement ne couvre pas les charges d'exploitation, les engagements financiers de l'Etat vis à vis de l'ONAS à travers le contrat de performance ne sont pas respectés et la viabilité financière de l'Office est loin d'être atteinte. La gestion des réseaux de drainage des eaux rendue plus ardue avec la résurgence des inondations souffre d'un manque de clarté de son cadre institutionnel et de financements suffisants et n'est pas réellement prise en charge par les entités responsables que sont l'ONAS et les Communes ;
- La qualité de service est plombée par les modestes ressources financières allouées aux opérations de réhabilitation et de renouvellement d'installations déjà très vétustes ;
- La filière de l'assainissement autonome avec la gestion des boues de vidange nécessite une réelle prise en main pour préserver la santé publique (multiplication des points de dépotage, viabiliser le système de collecte et de transport des boues vers les stations de traitement de boues de vidange à multiplier ;
- Le non-respect des nouvelles normes de rejet après traitement et épuration des eaux usées domestiques et industrielles ;
- Etc...

5.2.3. Pour l'ensemble du secteur et en ce qui concerne l'accès aux services et leur qualité

Des écarts importants sont encore notés non seulement entre les usagers mais aussi au niveau géographique notamment entre Dakar et les villes de l'intérieur.

VI. Gouvernance des services d'eau et d'assainissement et participation des acteurs

Entre 2013 et 2019, plusieurs études et audits ont été menés dans le secteur sur initiative de l'Etat, des bailleurs de fonds et de certaines entités de la société civile (audits de maintenance du patrimoine hydraulique géré par la SONES et par l'OFOR, audit technique des installations d'AEP de Dakar suite à la casse de la conduite ALG2 de Keur Momar Sarr, audits de la Cours des Comptes à la SONES, à l'ONAS et à l'OFOR, audit de la réforme de 1995 par le Forum Civil, etc.). D'autres audits commandités par l'Etat sont également en cours. Ils portent sur la mise en œuvre de la réforme de la gestion des forages ruraux motorisés et sur les infrastructures d'assainissement gérés par l'ONAS ou par ses partenaires du secteur.

Plusieurs constats et recommandations tirés de ces différents audits peuvent constituer des bases solides et concrètes pour une meilleure coordination sectorielle et pour amorcer un dialogue fécond entre les parties prenantes au secteur tout en favorisant l'émergence de cadres de concertation sur le secteur et des partenariats stratégiques entre la société civile (incluant les usagers et les Organisations Non-gouvernementales), les décideurs politiques, les responsables d'agences gouvernementales et les autres parties prenantes clés des services publics de l'eau potable, de l'eau productive et de l'assainissement.

En outre, toute gouvernance, y compris celle portant sur les services publics d'eau et d'assainissement doit promouvoir et appliquer les trois principes fondamentaux que sont :

L'efficacité qui permet de déployer des politiques claires et durables, permettant d'atteindre les objectifs fixés. Il s'agit d'encourager la coordination des autorités responsables, la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle appropriée, la cohérence des politiques et l'existence de capacités adaptées au sein des institutions responsables.

L'efficience qui met en avant une gestion durable des services à moindre coût pour les communautés bénéficiaires. Cela implique la production et le partage des données sur les services qui soient fiables et utiles, l'allocation de ressources financières suffisante, de manière efficace et transparente, la mise en œuvre des cadres règlementaires clairs, transparents et proportionnés, et la promotion de nouvelles pratiques de gouvernance innovantes.

La confiance et l'engagement qui visent à l'inclusion des parties prenantes, à la légitimité et à l'intégrité du secteur. Cela concerne plus d'intégrité et de transparence dans le secteur, la promotion de l'engagement des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'eau et de l'assainissement, la promotion d'arbitrages entre usagers, les régions,

communes et localités et entre les générations, ainsi que le suivi et l'évaluation régulière des politiques.

Comme indiqué plus haut, les analyses qui suivent sont guidées par ces principes fondateurs de la gouvernance et éclairées par les constats et recommandation des différents audits auxquels nous avons pu avoir accès.

Ces analyses mettent en évidence des progrès importants en termes de performances du secteur mais aussi de difficultés et insuffisances qui, si elles ne sont pas levées pourraient affecter la qualité et la durabilité des services dans le secteur.

6.1. L'eau potable fait partie des secteurs sociaux de base le mieux géré au Sénégal.

En effet, entre 2005 et 2017, les taux d'accès à l'eau potable y ont évolué de façon significative pour atteindre finalement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que le pays s'était fixés, voir même les dépasser (Revue annuelle conjointes PEPAM 2008 à 2017 ; Rapports annuels d'activités SONES et SDE).

Mais, il faut reconnaître que dans le domaine, les performances notées cachent d'énormes disparités liées à la position géographique de la région, de la commune ou de la localité, au statut des quartiers (réguliers, irréguliers ou spontanés) qui ouvre ou non à la possibilité d'un raccordement au réseau d'eau ou d'assainissement et à un abonnement au service associé; au niveau de service pouvant être offert à l'utilisateur (branchement particulier, borne fontaine, branchement à l'égout, service privé de vidange des fosses à des coûts très différenciés selon la situation géographique de l'utilisateur).

En milieu rural, avec 42% des localités sans accès à l'eau par adduction (sur les 15 992 que compte le pays), il apparaît nettement une concentration de la desserte dans certaines parties du pays et dans de grandes localités. L'urgence se trouve donc dans la révision de la stratégie de ciblage des sites pour les nouvelles réalisations afin de corriger plus efficacement les disparités. Les critères du poids démographique, de l'accessibilité ou parfois de la notoriété sociale des sites ne doivent plus être les seuls éléments de priorisation des investissements.

6.2. La qualité de l'eau et des services

La qualité de l'eau et des services restent des défis à relever. La problématique de la qualité des eaux au Sénégal est une réalité dans les régions centres du pays pour la principale nappe du bassin sénégal-mauritanien, les zones deltaïques, pour les cours d'eau et les zones à fortes activités minières et agro-industrielles (vallée fleuve Sénégal, Falémé, fleuve Gambie et la cuvette de l'Anambé).

En milieu rural, par exemple, l'eau reçue par le tiers des populations, desservies par des forages ruraux motorisés dans la zone centre du pays, n'est pas conforme aux normes recommandées par L'OMS. Selon l'étude relative à l'élaboration de la stratégie nationale d'amélioration de la qualité de l'eau (DGPRE, 2015), un peu plus de 1 062 000 personnes sont touchées par des problèmes de qualité d'eau relatifs à des teneurs en fluor et sel supérieures aux normes OMS. Des problèmes de qualité bactériologique sont également notés et

constituent une autre problématique majeure dans la mesure où moins de 5% des systèmes d'AEP en milieu rural sont équipés de pompes doseuses à chlore.

Les acteurs-clés du secteur, notamment les ONG qui participent à l'effort d'investissement physiques (forages, châteaux, réseaux et BF), sont invités à développer des stratégies d'amélioration de la qualité de l'eau afin de garantir de façon durable, aux populations urbaines et rurales, un accès à une eau de qualité conforme aux normes sanitaires pour l'eau de boisson et pour les autres usages domestiques. Trois (03) difficultés majeures doivent être néanmoins surmontées :

- Des insuffisances liées aux solutions de traitement d'eau ;
- Des insuffisances liées aux dispositifs de suivi et de protection de la qualité de l'eau et à l'état des connaissances sur la qualité des ressources en eau ;
- Des insuffisances liées au système de gouvernance de la qualité de l'eau.

Le transfert d'eau douce souterraine, à partir de champs captant à bon potentiel de ressources bien identifiés, permettrait de régler de manière plus efficiente les problèmes d'excès de fluor et de sel auxquels sont confrontées les populations de la bande salée. Son coût relativement élevé fait que les solutions membranaires lui sont préférées.

Outre le problème de santé publique que posent les eaux fluorées et/ou fortement minéralisées, une qualité médiocre des eaux souterraines impacte la durabilité des investissements. Des études réalisées par l'ONG ADOS en 2015 dans la région de Matam ont montré que la durée de vie moyenne des forages d'eau à fort taux de fer est 2,5 fois plus courte que les forages d'eau sans fer, et que les coûts de maintenance des forages d'eau augmentent avec leur teneur en fer dissout. Le colmatage des crépines par incrustation provoque des baisses de débit.

En milieu urbain, contrairement à l'excellent taux de conformité bactériologique, qui s'établit à près de 98% depuis 2010, **la SONES continue d'accorder des dérogations** sur près de 20 % de la production d'eau distribuée sur l'ensemble du périmètre affermé (cf : contrat de performance SONES/SDE, rapports annuel d'activités de SDE). Ce qui n'est pas conforme aux normes de qualité de l'eau de boisson recommandée par l'OMS et préconisée par l'Etat. L'excès de fluor et de chlorures de sodium (résidu sec de l'eau ou taux de minéralisation) constitue un réel problème de santé publique pour les usagers. Ces anomalies doivent être corrigées par les agences et les gestionnaires privés délégataires du service de l'eau potable aussi bien en milieu urbain que rural.

6.3. La gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine et le renouvellement des infrastructures d'hydraulique et d'assainissement ainsi que la maintenance de la petite hydraulique villageoise restent une gageure pour les agences gouvernementales responsables et les opérateurs de services.

L'Etat du Sénégal a investi d'importants moyens pour mettre à la disposition des populations urbaines et rurales des infrastructures adéquates, afin d'assurer leur approvisionnement en eau potable de façon durable et de maintenir un cadre de vie sain. Mais les systèmes de comptabilité publique des immobilisations du patrimoine hydraulique et assainissement, qui régissent l'ensemble des périmètres affermés ou non, demeurent faibles voir précaires. L'accès en eau et la desserte des localités de moins de 500 habitants, en nombre très

important dans le pays, sont encore assurées par les pompes à motricité humaine ou les puits modernes. Certaines régions (souvent périphériques), caractérisées par une rareté des ressources souterraines en eau, ne comptent que sur ce mode d'approvisionnement en eau pour satisfaire les besoins des populations et du cheptel (Tambacounda, Kédougou, Kolda et Matam).

6.4. L'équilibre financier du secteur

L'équilibre financier du secteur atteint en 2003 a permis à l'Etat (autorité affermante) de geler les tarifs de l'eau des ménages de 2006 à nos jours. Mais cela n'a été possible qu'en augmentant de façon exagérée la facture d'eau des administrations centrales qui a été multipliée par 3,5 sans que cela ne soit accompagné d'une amélioration des créances de l'Etat vis-à-vis de la SONES, de l'ONAS et du Fermier. Ce renchérissement du coût de l'eau pour l'administration devient une charge supplémentaire pour le contribuable parmi lesquels se retrouvent nécessairement les ménages dont on voulait alléger le fardeau de la facture d'eau. Une autre conséquence directe de tels artifices comptables a conduit la SONES, qui jusqu'en 2014 avait une bonne signature auprès des bailleurs de fonds traditionnels et même auprès des banques commerciales, à la perte de sa capacité d'endettement et de la confiance des bailleurs en qualité de créancière solvable (cf : Rapport audit du système d'AEP de Dakar et de la SONES, septembre 2013 à décembre 2016, SEMIS-IDEV-ic ; rapport Réforme de seconde génération, Cellule PEPAM, 2017, SEMIS-IDEV-ic). Les récents prêts qui ont permis de mobiliser les ressources financières destinées notamment à la réalisation de l'usine KMS3 en cours de construction (275 milliards F CFA) ont été contractés par l'Etat et rétrocédés à la SONES à des taux fixés d'accord parties (Etat-SONES-Bailleurs de fonds).

6.5. Le financement du secteur

Il s'est révélé être fortement tributaire de l'aide publique au développement ; l'Etat y contribuant à hauteur de douze (12%) à cinquante (50%) pour cent sur fonds propres avec la BCI et la SONES. Une part importante de ce financement est allouée à l'Etat ou à la SONES sous forme de prêt (40 à 83% selon les périodes) à taux concessionnels. En revanche, dans le sous-secteur de l'hydraulique rurale, les dons prennent le pas sur les prêts (les dons remboursables ou non peuvent représenter jusqu'à 85 % des financements mobilisés).

6.6. Le faible niveau actuel et la qualité de la participation

La qualité de la participation effective des communes et de la société civile sénégalaise constitue un important défi à relever pour une meilleure gouvernance du secteur. Même si dans les Conseils d'administration des agences et offices du patrimoine siègent des élus et des représentants d'associations de consommateurs, leurs voix sont minoritaires et ne peuvent infléchir une décision quelconque de ces organes où l'Etat est majoritairement représenté. Des efforts restent à faire pour les impliquer davantage dans la mise en œuvre des politiques du secteur de l'eau.

Cependant, leur faible capacité à maîtriser les enjeux réels liés à la gouvernance du secteur ainsi que l'absence d'initiatives collectives de la société civile pour le secteur n'améliorent guère la qualité de leur participation. Afin de relever ces importants défis, des dynamiques de partenariat actif entre acteurs (Etat et Société Civile) devraient être promues et formalisées.

6.7. L'accès à l'information dans le secteur

Dans le secteur, le faible accès à l'information, des usagers des services associés, du grand public et de la société civile organisée, constitue le principal frein à toutes initiatives qu'ils pourraient mener en direction du secteur. En effet, de façon générale, les gestionnaires des ressources en eau (DGPRES et OLAC pour l'eau des milieux naturels, SAED et SODAGR pour l'eau productive), les délégataires de services, l'Etat et ses concessionnaires publics (SONES, OFOR) entretiennent dans ce domaine l'opacité. Ils sont réticents au partage de l'information même celle à caractère public et biaisent le jeu de la transparence à ce niveau, ce qui expose le secteur à d'importants risques.

En milieu urbain et rural, le débat sur les droits d'utilisation des ressources en eau et en terres irrigables et sur le processus de contractualisation avec les délégataires de services publics d'eau et d'assainissement - le type de contrat et de règlement de service à signer et les modalités de leur renouvellement - devrait se faire en toute transparence. Les réticences actuelles manifestées par les populations vis-à-vis des DSP en milieu rural en est une illustration parfaite.

Les délégataires des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, en milieu rural comme en milieu urbain sénégalais ne rendent compte de leurs résultats d'exploitation qu'aux sociétés et offices gestionnaires du patrimoine (SONES, OFOR) mis à leur disposition et ne se soucient point d'en faire autant pour leurs usagers et le grand public. Il en est de même pour les gestionnaires de la ressource en eau qui ne rendent pas suffisamment compte de l'état des ressources et des milieux aquatiques.

Les usagers et la société civile organisée également n'exigent pas toujours et de manière systématique des comptes aux gestionnaires de la ressource et des services publics qui leur sont associés. Pour combler l'absence d'une régulation formelle des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au Sénégal et satisfaire à l'obligation de transparence, l'Etat devrait rendre obligatoire (insertion d'une disposition dans les contrats) la publication par les gestionnaires d'un rapport annuel d'activités destiné aux usagers et au grand public. Il est vrai que des efforts non négligeables ont été faits en termes d'implication des usagers, notamment avec la mise en place et la responsabilisation des ASUFOR (Association des Usagers du Forage) en milieu rural ou la représentation des consommateurs dans les conseils d'Administration de la SONES et de l'ONAS ; cette interaction devrait cependant évoluer vers une meilleure institutionnalisation pour plus de transparence et d'inclusion.

Outre la régulation institutionnelle interne et externe exercée actuellement par des organes externes (IGE, IGF et Cours des Comptes) et internes (Conseils d'Administration), et qui doit renforcer son contrôle sur les établissements publics autonomes et les agences, il s'agira de mettre en place un organe indépendant de régulation du secteur qui assurera :

- Une régulation économique visant à organiser la tarification et le contrôle de la qualité du service, la protection des consommateurs, la résolution des plaintes, la régulation de la concurrence (à travers les mesures garantissant l'exclusivité d'intervention dans des périmètres délimités, etc.)
- Une régulation sociale visant le renforcement de la décentralisation, avec plus d'attente en termes d'implication des collectivités locales, et la reconnaissance du Droit humain à l'eau et à l'assainissement entraînant ainsi une exigence de gouvernance inclusive et transparente associant la société civile et orientée vers la satisfaction des usagers, la territorialisation des politiques publiques et leur suivi.

Avec l'entrée en vigueur récente du contrat d'affermage d'une durée de 15 ans attribué à SUEZ, l'opacité entretenue dans la répartition des économies réalisées sur le prix de l'eau (différence entre SDE et SUEZ) et leurs bénéficiaires finaux, ainsi que dans l'actionnariat de la SEN'Eau (part secteur privé national, part Etat, part personnel SONES et ONAS) illustre les problèmes de transparence qui menacent aujourd'hui le secteur.

Il faut néanmoins noter qu'au niveau opérationnel, le secteur de l'eau et de l'assainissement s'est doté d'une plateforme de suivi/évaluation (SenWIS) des projets/programmes qui sont les actions prioritaires en cours dans le secteur pour renforcer l'accès à l'eau et à l'assainissement. Cette plateforme prend en compte les investissements internes et ceux des partenaires techniques et financiers. En rapport avec la CPSCP au MEA, les organisations de la société civile qui interviennent dans le secteur devraient étudier les voies et moyens d'une collaboration leur permettant d'y intégrer leurs projets et programmes.

6.8. Maîtrise de la tarification des services :

La maîtrise de la tarification est une des conditions de la pérennité des services de l'eau potable, de l'eau productive et de l'assainissement. Les réformes dans le secteur ont permis de consacrer la vente de l'eau au volume en milieu urbain comme rural. Cependant, les performances notées, avec une amélioration très significative de la situation financière, ne tiennent pas souvent compte de la pérennité des équipements et infrastructures et de l'accessibilité des services aux plus pauvres. Les niveaux de tarification observés restent encore élevés et se caractérisent par leur diversité en milieu rural et leur impact sur l'équilibre aujourd'hui très fragile en milieu urbain. Cette situation pourrait à terme occasionner une faillite de la gestion des systèmes d'AEP ruraux, une dégradation prématurée du patrimoine et la remise en cause des capacités d'investissement de la SONES et de l'ONAS en milieu urbain (cf : rapport SONES, étude tarifaire, ARTELIA, 2014 et rapport OFOR, étude des modes de gestion de l'eau potable en milieu rural, SEMIS, 2013). Il y a donc nécessité de définir de bonnes orientations pour maîtriser cette problématique.

6.9. La question de la régulation

Elle a été souvent évoquée, mais force est de constater que la réflexion n'a jamais été poussée de sorte que la régulation contractuelle en vigueur reste de mise. Les récentes évolutions institutionnelles, notamment dans le secteur rural avec la mise en place des DSP dans le cadre des interventions de l'OFOR, amènent à envisager un approfondissement de cette question importante en considérant l'éventualité de l'option pour une structure dédiée d'envergure sectorielle ou intersectorielle étendue au sous-secteur de l'hydraulique rurale (une étude est en cours au niveau de la CSPCP/MEA).

En effet, la complexité du cadre institutionnel du secteur qui découle de la nouvelle approche de gestion du patrimoine et des services qui implique les structures de l'Etat (centraux et déconcentrés), les opérateurs privés de gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement (gestion des STEP et des boues de vidange, gestion des installations de drainage urbain), les opérateurs privés d'appui-conseil et de suivi-évaluation, les consommateurs, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile justifie la mise en place un cadre et de mécanismes de régulation en charge de l'arbitrage des conflits,

des audits de gestion et contrôle de la tarification, du suivi des contrats et du contrôle de la qualité du service.

Des efforts doivent être fournis en matière de régulation, pour plus d'efficacité dans le secteur. En effet, la délégation d'un service public comme l'eau potable en milieu rural et urbain devrait être régulée selon des principes de la bonne gouvernance. Le défaut de cadre institutionnel cohérent de régulation, le faible suivi des recommandations souvent très pertinentes et l'absence de sanctions en cas de déviations notées lors des missions d'audits constituent un handicap non négligeable pour le secteur.

VII. Cartographie des OSC et de leurs interventions - Analyses et interprétations des résultats de l'enquête auprès des OSC

Dans le cadre de cette étude qui consiste à faire une cartographie des interventions des organisations de la société civile, plusieurs approches ont été adoptées. Du fait des restrictions de circulation lors du démarrage de cette étude et le respect des mesures barrières pour faire face à la pandémie de Covid 19, une enquête en ligne a été réalisée pour palier à l'absence d'enquête physique. L'objectif était d'obtenir des informations clés pour la cartographie des OSC intervenant dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement au Sénégal et la réalisation d'une base de données sur les OSC actives.

7.1. Mise en place de questionnaire en ligne

Dans le cadre de la collecte de données auprès des organisations concernées, un formulaire réalisé à partir de **Google form** a été partagé avec les différents acteurs. Le formulaire regroupe au totale 123 questions portant sur différents aspects, allant de la structuration et le fonctionnement des organisations de la société civile, aux réalisations à leur actif sur la période 2010-2019, aux différentes contraintes et attentes liées à leur déploiement et à leurs activités respectives à travers le pays.

Une liste de 33 organisations ayant des actions dans le domaine de l'eau, l'assainissement, et l'hygiène a été mise à la disposition du consultant et 28 d'entre elles ont pu répondre aux différentes questions du formulaire (Figure 4).



Figure 4 : liste des OSC répondantes

Toutefois, les entretiens individuels initialement prévus dans l'approche n'ont pas pu être menés et parmi les vingt (28) organisations ayant répondu au questionnaire, 5 OSC ont pu mettre à la disposition du consultant, divers rapports rendant compte de leurs activités entre 2009 et 2019. Les réponses fournies et la revue documentaire réalisée ont permis de dresser un état des lieux des actions et contributions des acteurs associatifs du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) et sur les besoins de renforcement de capacité.

7.2. Exploitation des résultats

Effectif des OSC répondantes : Les consultations se sont adressées à l'ensemble des structures membres de la Plateforme des organisations de la société civile sur l'eau et l'assainissement. Sur l'échantillon de trente-trois (33) OSC enquêtées, vingt-huit (28) organisations ont répondu au questionnaire, soit 85% des cibles (figure 5 ci-dessous). Les réponses fournies ont permis de dresser une typologie des organisations et un état des lieux des actions et contributions des acteurs associatifs du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH).

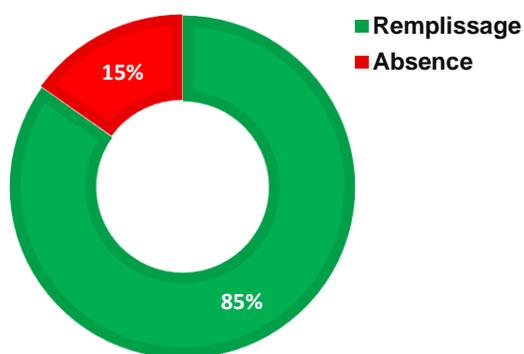


Figure 5 : Taux de remplissage du questionnaire en ligne

Statut des OSC : Sur les vingt-huit (28) organisations répondantes, dix-sept (17) sont des Organisations non Gouvernementales (ONG) soit 61 % des répondantes, dix (10) ont le statut d'Association, soit environ 36 % des répondantes et une seule organisation avec le statut de réseau d'organisations, soit 3% des répondantes (Figure 6).

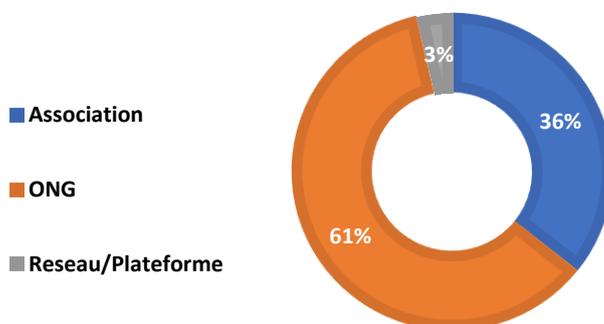


Figure 6 : Statut des organisations de la société civile

S'agissant des échelles d'intervention (figure 7 ci-dessous), on note que la majorité des organisations de la société civile répondantes **travaillent à l'échelle nationale (28%) et au niveau communal (25%)**. Les interventions à l'échelle régionale concernent 19% des organisations tandis que 15% des organisations évoluent à l'échelle villageoise. Ce résultat

indique non seulement une présence effective des OSC à tous les niveaux mais sont fortement impliquées dans l'élaboration des politiques publiques et des stratégies opérationnelles conçues et mises en œuvre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les communes, département et régions du pays (rapport coalition eau 2009). Cela démontre aussi une volonté manifeste des OSC d'influencer les décisions majeures prises aux niveaux les plus élevés.

En effet, la définition de la politique sectorielle revient au MEA avec l'élaboration de la LPSD et des documents stratégiques tels que les schémas directeurs et plans stratégiques pour l'eau et l'assainissement. Dans ce domaine, les collectivités territoriales que sont le département et la commune détiennent aussi une parcelle de responsabilité dans la planification du développement sur leur territoire respectif.

Ce résultat est également une preuve de l'implication réelle et du degré d'influence dont bénéficient les OSC dans les prises de décision aux niveaux les plus élevés du secteur et portant sur les instruments de politique et de réglementation. En revanche, le niveau local, qui est l'espace propre au déploiement des actions concrètes de proximité au bénéfice des communautés ne serait pas suffisamment investi par les OSC. Les contraintes socio-culturelles que pourraient rencontrer les promoteurs de projets dans la mise en œuvre des initiatives locales, les conditions de financement des bailleurs de fonds qui comportent souvent des contreparties difficiles à mobiliser par une population moins nantie et l'obtention de résultats probants sur le terrain qui demande des délais plus longs que le cycle habituel des projets classiques - toutes ces difficultés expliqueraient l'effectif plus réduit des OSC intervenant à cette échelle.

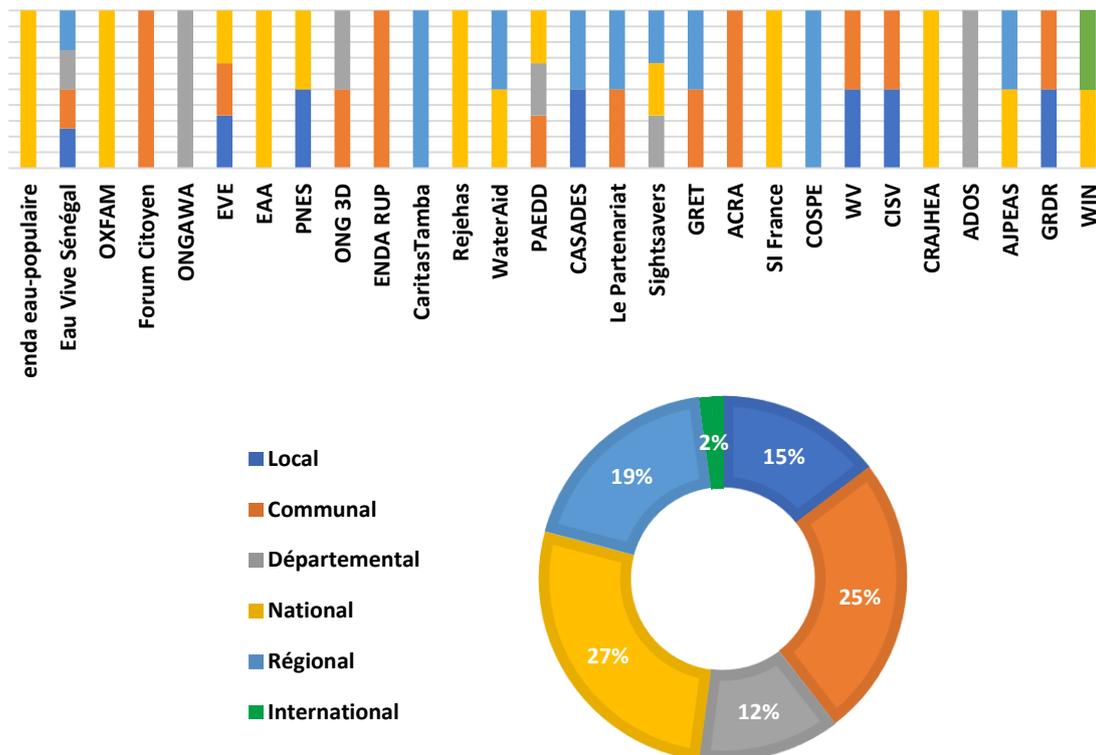


Figure 7 : Niveau de travail des organisations de la société civile

Les thèmes de travail dominant au niveau des organisations de la société civile répondantes sont plus orientés vers les questions de **gouvernance et de plaidoyer** (figure 8 ci-contre-thématiques de travail).

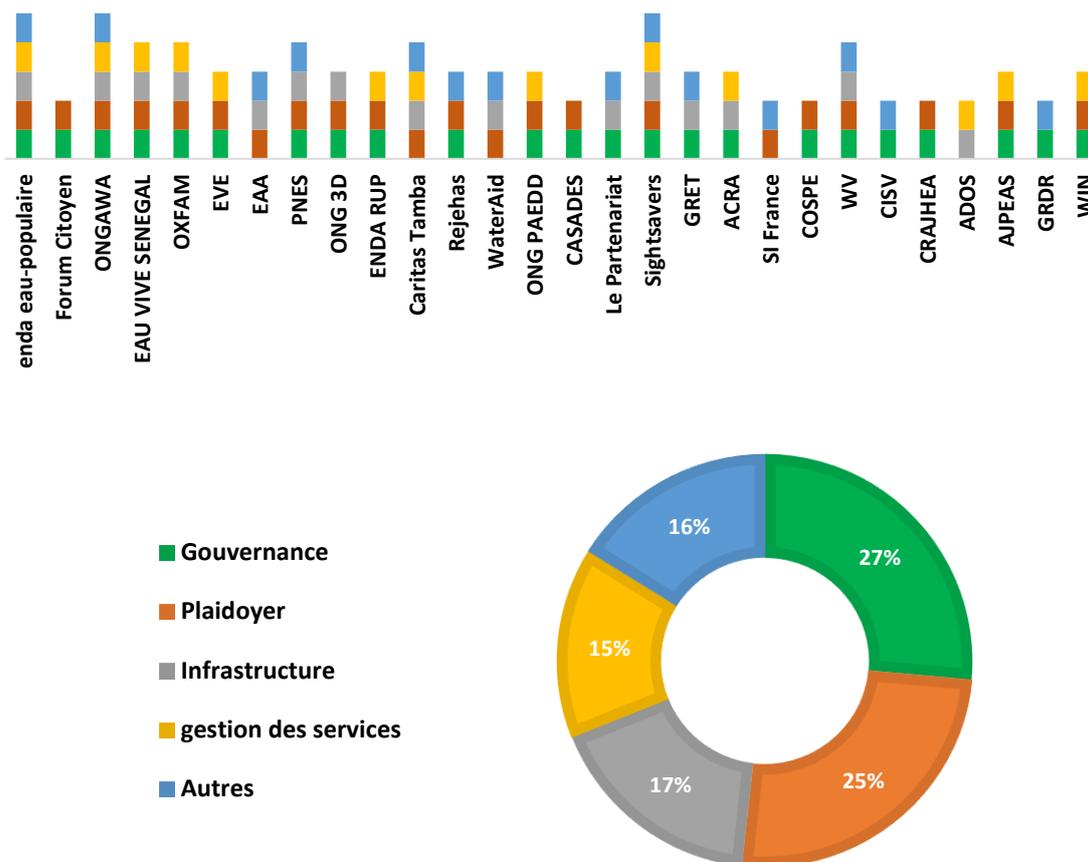


Figure 8: Les thématiques de travail des OSC

En effet, une application efficace de ces deux approches centrales dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures d'hydraulique et d'assainissement et dans la gestion des services associés, multiplie les chances de succès de tels projets ; et l'adhésion des usagers du service aux mesures prises par l'autorité délégante ou le délégataire du service permet d'instaurer un environnement apaisé, propice au dialogue entre les parties prenantes et à une compréhension et une prise en compte des besoins réels des communautés usagers des services offerts.

Les activités d'accompagnement des projets d'infrastructures et de mise en place de services de gestion d'eau et d'assainissement (IEC et prestations de service) suivent de très près dans les thématiques prioritaires des organisations répondantes. Ces deux domaines d'intervention occupent respectivement 17% et 15% des OSC répondantes. Cependant l'orientation faite par les OSC pour ces thématiques (IEC et prestations de service) peut s'expliquer aussi par leur faible capacité de mobilisation de ressource financière pour s'engager dans des projets de plus grande envergure qui nécessitent d'importants budgets. Il s'agira donc pour les OSC de mutualiser leurs capacités pour explorer et exploiter les opportunités de financement offertes par les nouvelles formes innovantes de sources de financement (co-financement avec l'Etat et ses démembrements, fonds vert, fond bleu, fonds RSE du secteur privé, etc.).

Par ailleurs, sur les cibles des interventions (figure 9 ci-dessous-cibles des activités), on constate que les acteurs ou bénéficiaires cibles sont diverses. Cependant, la majorité des OSC

répondantes ont au moins deux cibles dans leurs interventions. Les groupes défavorisés (20% des répondantes) et les collectivités territoriales (24% des répondantes) sont majoritairement ciblés dans les activités menées par les OSC. En revanche, au moins 16% des OSC enquêtées ont comme cibles principales les organisations de jeunes et de femmes dans leurs interventions. Paradoxalement, les médias qui sont les meilleurs véhicules de plaidoyer et de messages pour le changement de comportement et le partage d'informations sont relégués à la dernière place derrière les organisations internationales. Une seule OSC donne comme cible prioritaire le grand public correspondant au réseau de journaliste (REJEHAS).

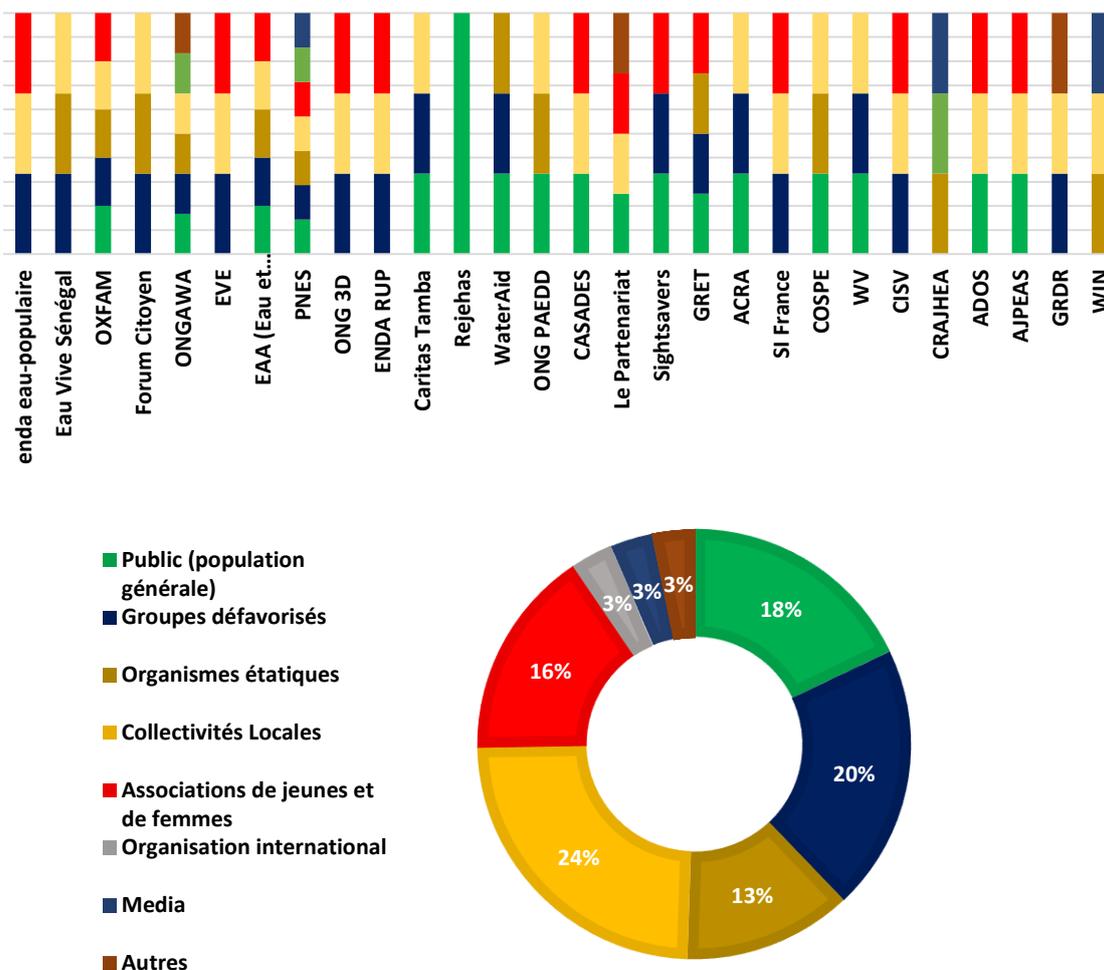


Figure 9: Les cibles des différentes activités des OSC

Sur un autre plan, les projets EAH mis en œuvre par les OSC répondantes sont de natures diverses (cf : figure 10 ci-dessous). La quasi-totalité des structures (28 OSC) mettent en œuvre des projets de développement sur le terrain et onze (11) d'entre elles mettent en œuvre des projets d'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'eau productive, d'amélioration de l'hygiène et de l'accès à un assainissement, de sensibilisation/éducation, communication, et de renforcement de capacité qui sont assez courants. Tandis que neuf (09) OSC mènent des projets de réalisation d'ouvrages hydraulique et d'assainissement alors que seules trois (03) OSC développent des activités dans le cadre de la collaboration intersectorielle. Une faible

proportion des OSC enquêtées intervient dans le suivi-évaluation de l'intégrité du secteur de l'eau et de l'assainissement, la qualité de l'eau, les audits sociaux et le règlement de conflit.

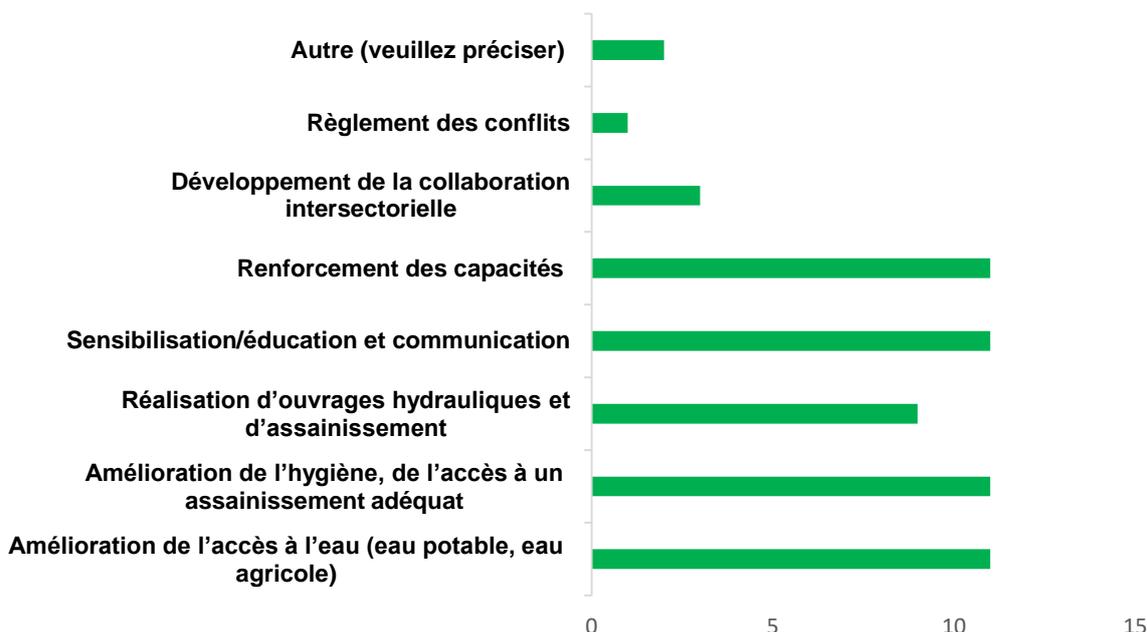


Figure 10: Les domaines d'activités des OSC

La question de l'identification des stratégies généralement adoptées par les OSC intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal est centrale, d'une part, dans le ciblage géographique et le genre ainsi que dans le choix de la nature des actions et des approches de mise en œuvre (implication, participation, etc.), et d'autre part, dans la façon dont les organisations mettent en avant leur plus-value là où elles sont les plus compétitives. En synthétisant les données et informations fournies par les vingt-huit (28) OSC répondantes, on aboutit à diverses approches pour développer des projets eau et assainissement. Celles qui sont couramment adoptées sont :

- Approche participative, partenariale et de responsabilisation/redevabilité dans toutes les étapes de mise en œuvre du projet ;
- Approche collaborative multi-acteurs ;
- Approche genre, de ciblage géographique et du genre ;
- Approche intégrale des composantes de la chaîne WASH, y compris recyclage ;
- Approche droits humains, financement domestique des actions ;
- Approches privilégiant la mise en œuvre de pratiques éprouvées ou bonnes pratiques ;
- Approche marketing (social, commercial ;
- Etc.

Tableau 4 : Stratégies des organisations de la société civile

Partenariat de l'eau du Sénégal - PNES	Implication dans la planification GIRE, participation à l'animation de processus Renforcement de capacité et participation
Enda eau-populaire	Implication des populations dès le montage des projets Responsabilisation des populations ciblent
Eau Vive Sénégal	Renforcer l'initiative, la solidarité et la coopération entre les peuples, dans le respect de leurs droits fondamentaux ;

CASADES	Animation-Responsabilisation des communautés
Le Partenariat	Concertation et Responsabilisation
Sightsavers	renforcement au niveau stratégique et régional
GRET	Programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, Gouvernance des services d'eau et d'assainissement et Citoyenneté
ACRA	Densification de réseau AEP - Un toit un robinet, la gestion du service et la qualité de l'eau
SI France	Appui porteurs de projets (AGR, AVEC), Appui enfants et jeunes Talibés et Orphelins
COSPE	Audits sociaux / mobilisation des parties prenantes impliquées
WV	L'approche CVA (Community Voice and Action qui suggère le plaidoyer par les communautés), Approche de mise en œuvre des activités à travers les OCB
CISV	Renforcement des capacités des OSC; amélioration de la gouvernance de l'eau en appuyant les OSC et les collectivités territoriales
CRAJHEA	en cours
ADOS	renforcement de capacité: formation du secteur de la maintenance; création filière canalisation-plomberie; implication forte des services déconcentrés de l'Etat
AJPEAS	Renforcement de capacités/ Recherche
GRDR	l'approche territoriale de proximité et l'interdépendance ou approche multi-acteurs
WIN	Sensibilisation et plaidoyer
	Participer au renforcement des capacités de la société civile et de la citoyenneté au Sénégal ; Mener des actions de plaidoyer au Sénégal, dans une perspective de changement social ; de promotion des droits humains et de renforcement de la démocratie ; Apporter des réponses pertinentes, durables et appropriées aux problèmes et aux préoccupations des populations en matière d'eau et d'assainissement.
OXFAM	La réalisation de toilettes adaptées en zones inondées et la mise en place d'un mécanisme d'accès aux ouvrages à travers des mutuelles Développement de mécanismes de financement innovants avec le secteur privé pour promouvoir l'accès de populations défavorisées à des systèmes d'assainissement adéquat Développement de technologies d'assainissement innovant avec une prise en compte du genre
Forum Citoyen	la plateforme des organisations de la société civile pour l'eau et l'assainissement, étude sur le niveau de satisfaction des citoyens sur les services de l'eau et de l'assainissement
ONGAWA	On est en train de réaliser le programme gawdi: « amélioration de la situation nutritionnelle de la population du département de Podor, en facilitant l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'hygiène et à l'alimentation, au moyen d'une intervention Wash sensible à la nutrition et du renforcement des capacités et de la concertation entre les acteurs » 2019-2023
Eau-Vie-Environnement (EVE)	Marketing social et commercial de l'assainissement Assainissement Total Piloté par les communautés
EAA (Eau et Assaini- pour l'Afrique)	Avoir une bonne stratégie de mise en œuvre Connaitre la cible d'intervention
ONG 3D (Démocratie - Droits-humains - Développement)	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement à travers la réalisation des infrastructures hydrauliques (Puits, Bornes fontaines et extension de réseau de la SDE) et des ouvrages d'assainissement (latrines au niveau des ménages vulnérables et au niveau des écoles) Renforcement de capacités des bénéficiaires et sensibilisation sur la gestion de l'eau et les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement
ENDA RUP	Nouveaux standards d'assainissement et de traitement extensif des EU pour une utilisation saine dans l'agriculture
Caritas Diocésaine de Tambacounda	Installation d'infrastructures hydrauliques communautaires et d'assainissement, Sensibilisation sur les mesures d'hygiène adéquates,
Réseau/ journalistes pour WASH (Rejehas)	Faire des reportages sur le terrain pour amener les décideurs à améliorer le secteur de l'eau et de l'assainissement afin de le rendre accessible à tous
WaterAid	Plaidoyer- Partenariat
ONG PAEDD	Le contrôle et l'audit citoyens; plaidoyer pour le droit à l'eau et à l'assainissement

Par rapport aux structures de collaboration, les OSC travaillent plus avec les collectivités territoriales (27%) et les organismes gouvernementaux (19%). En effet ces éléments confortent le niveau de travail des OSC (figure 7) et montre aussi cette volonté d'accompagner les orientations stratégiques mise en place par les gouvernants pour l'atteinte des ODD. Cependant il existe un paradoxe, car en termes de plaidoyer, les OSC ont un faible niveau d'influence dans l'élaboration des politiques publiques en matière d'eau et d'assainissement.

Aussi il serait pertinent pour les acteurs de la société civile d'aller plus vers le secteur privé et les institutions de recherche à travers des partenariats qui permettront la production de connaissance avec des données et résultats probants pour un meilleur plaidoyer et de gouvernance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

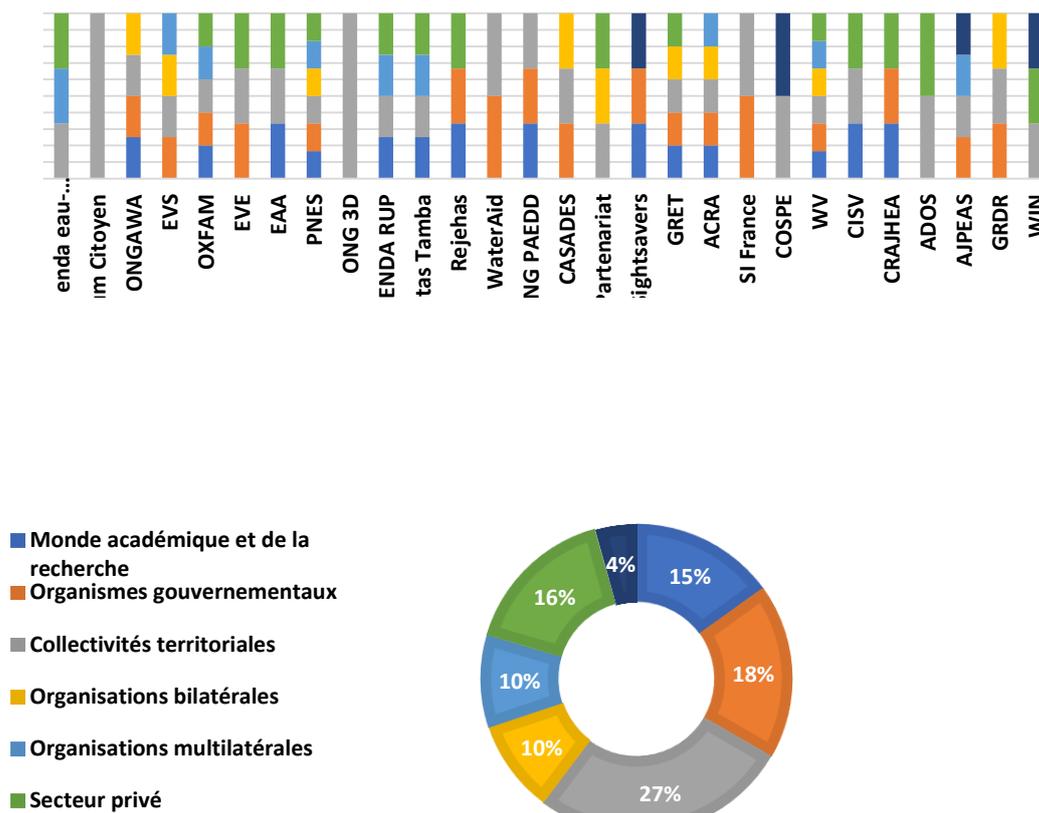


Figure 11: Les structures de collaborations des OSC

En termes de répartition spatiale des interventions, 60% des OSC répondantes sont présentes dans la région de Dakar contre seulement 40% dans les régions périphériques du Nord et du Sud du pays à Saint Louis, Sédhiou, Kolda et Tambacounda. Les régions centrent de Thiès, Diourbel, Fatick, et Kaolack et Kaffrine sont parmi les moins desservies par les OSC répondantes. Cette répartition s'explique notamment par une activité économique plus robuste à Dakar par rapport aux autres régions, le regroupement de presque l'ensemble des structures institutionnelles et étatiques qui définissent les politiques d'orientation du secteur de l'eau et de l'assainissement. Au-delà de cette aspect on remarque aussi la présence des OSC dans les régions les moins desservies en eau potable et en assainissement comme Sédhiou, Ziguinchor, Matam, Kédougou (revue annuelle sectorielle 2018). Les régions les moins nanties en matière de représentativité des OSC sont paradoxalement la région de Kédougou, une zone de socle caractérisée par la rareté des ressources en eau mobilisables et des réalités socio-culturelle spécifiques ainsi que les régions du bassin arachidier centre (Diourbel,

Kaffrine, Kaolack et Fatick) qui sont caractérisées par une mauvaise qualité des eaux (PSE 2001) qui ne facilitent pas l'intervention des OSC.

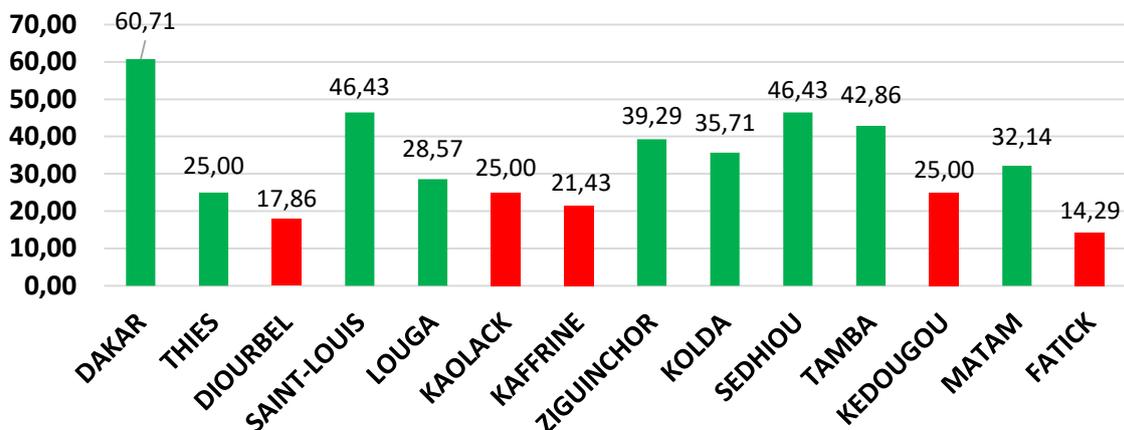


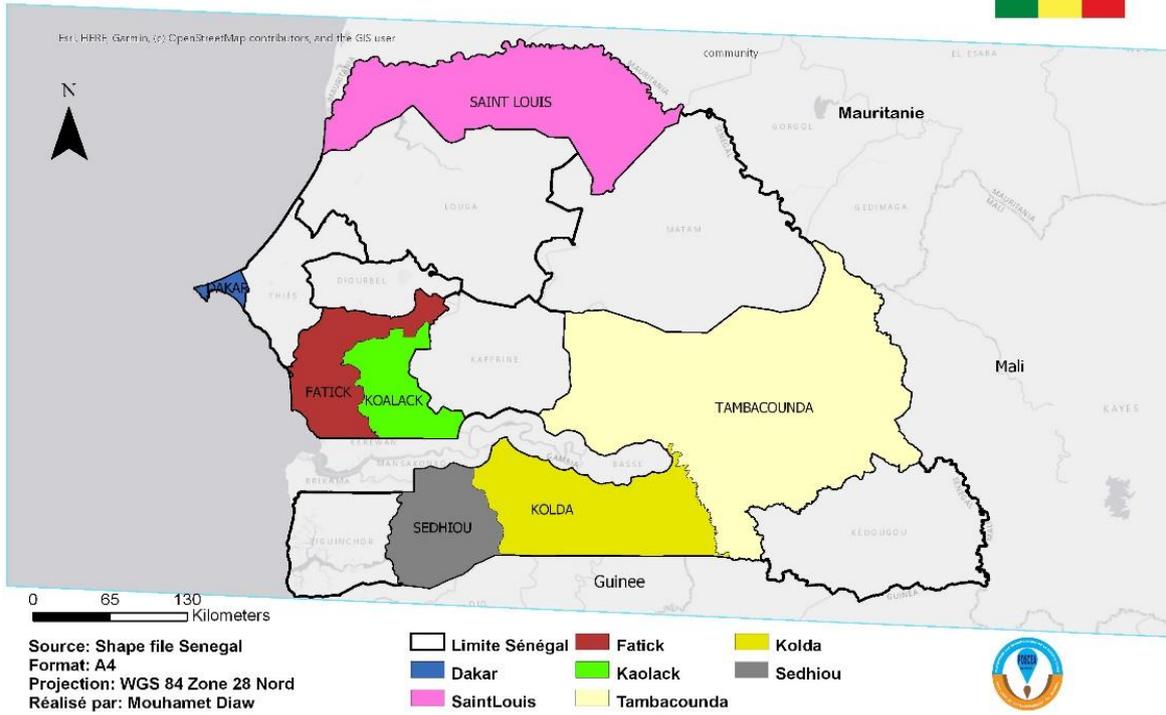
Figure 12: La répartition des OSC par région

Les organisations de la société civile sont bien réparties sur l'ensemble de territoire, même si on note une certaine orientation vers la capitale (60.71%). En effet une observation globale de la répartition des organisations de la société civile montre que dans chaque région au moins deux (2) OSC y mènent des activités dans le cadre de divers programmes et projets conformes aux orientations majeures définies dans la lettre politique sectorielle de développement (GIRE, EAH, changements climatiques, environnement, promotion de l'équité et du genre) et qui leur ouvrent des opportunités de participer de manière significative à l'atteinte des ODD6.

Il faut aussi noter la faible capacité d'influence de la société civile dans le suivi de l'exécution des politiques publiques dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (figure 13). En effet les thématiques de travail des OSC tournent autour de deux grands axes : la gouvernance et le plaidoyer, mais la voix des OSC, même si elle a été bien portée jusqu'ici, reste à être prise en compte au niveau des instances de décision du secteur. Pour relever ce nouveau défi, les organisations de la société civile intervenant dans le secteur devront mieux s'organiser en s'appuyant sur un leadership fort en leur sein, en fournissant des réponses coordonnées dans le cadre de l'exécution des projets et programmes développés et en participant concrètement à la production de connaissances et d'outils de partage d'informations. Pour que le plaidoyer puisse atteindre son objectif et que le suivi-évaluation des projets porte ses fruits, les organisations de la société civile auront également l'obligation de mutualiser leurs moyens (Figure 14).

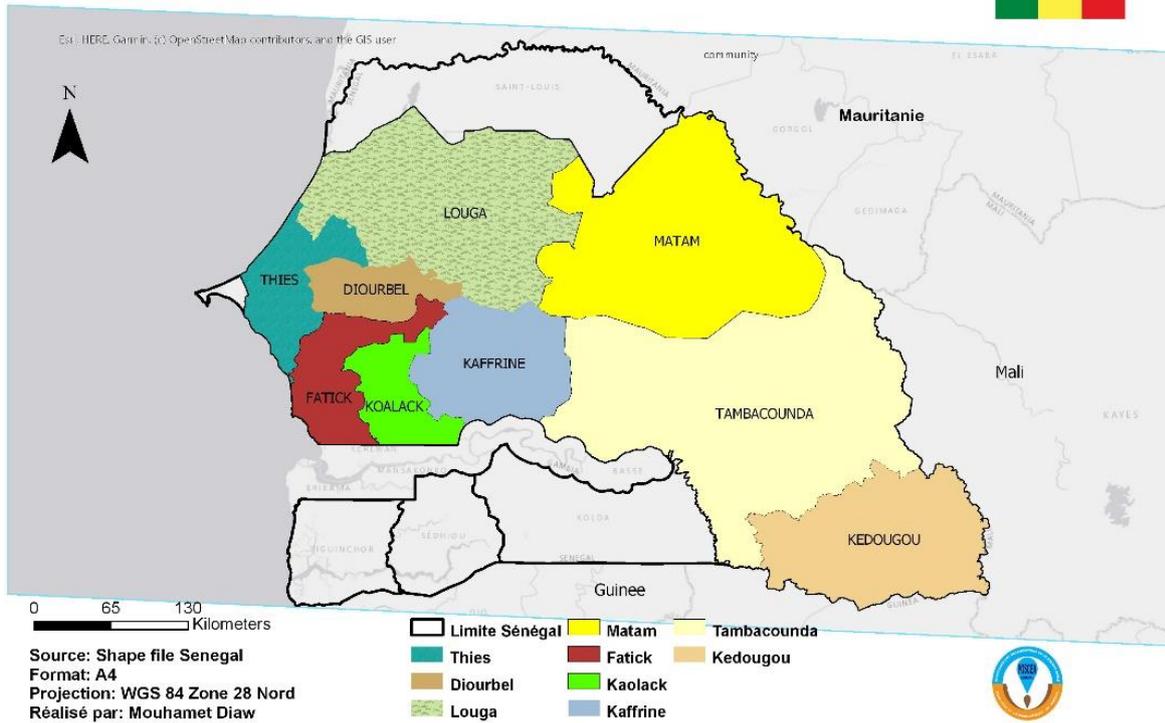
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

ENDA EAU POPULAIRE



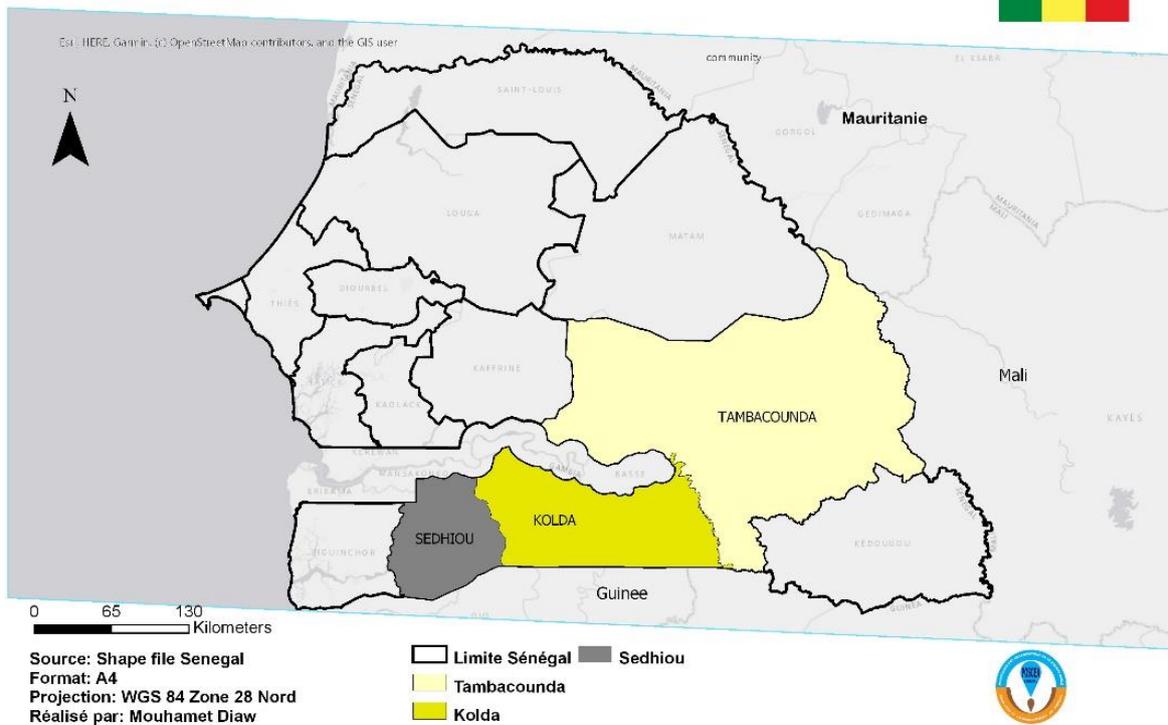
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

EAU VIE SENEGAL



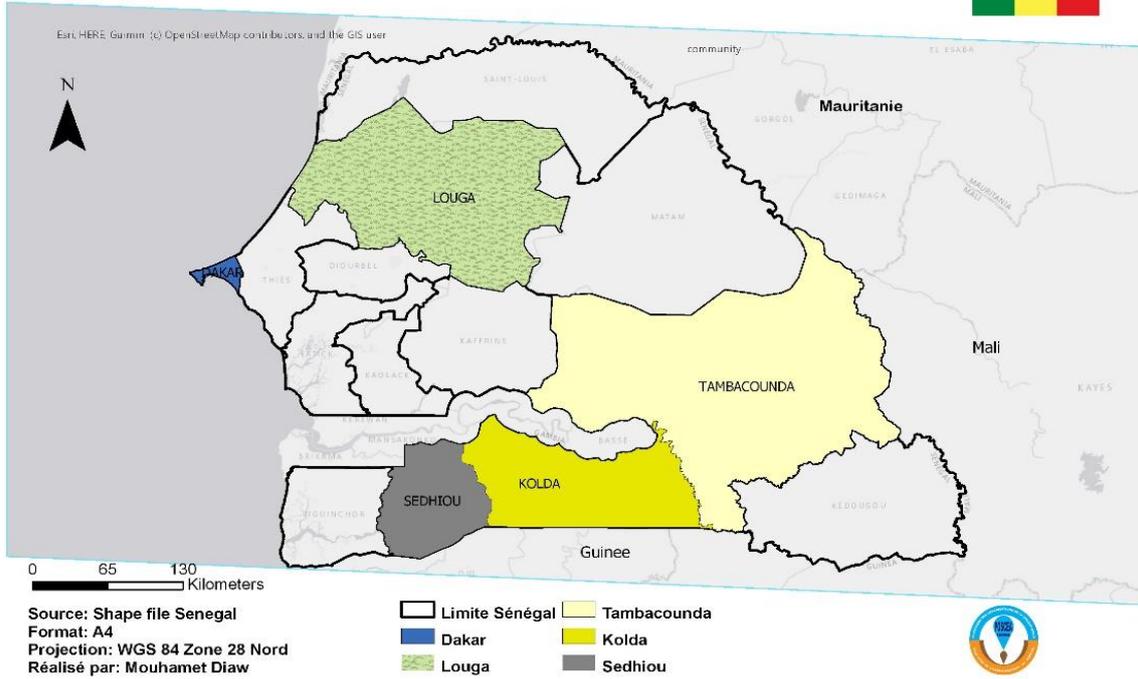
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

EAU ET ASSAINISSEMENT AFRIQUE



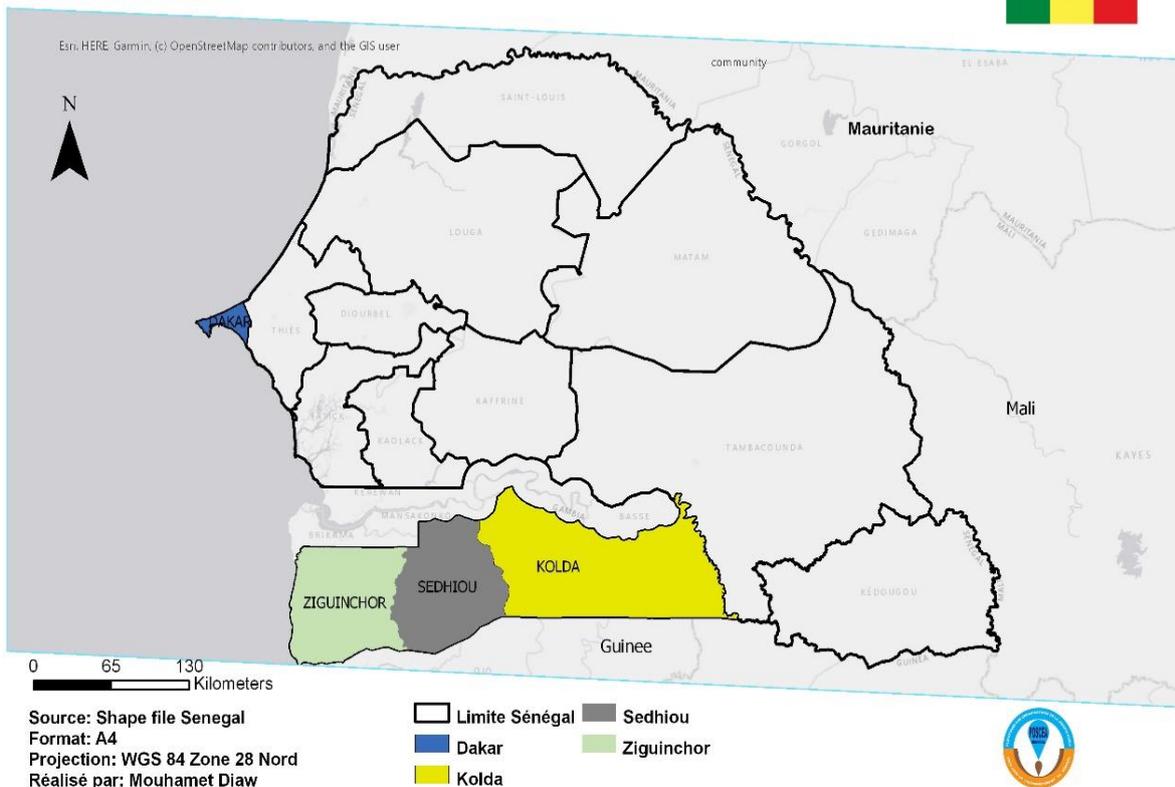
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

OXFAM



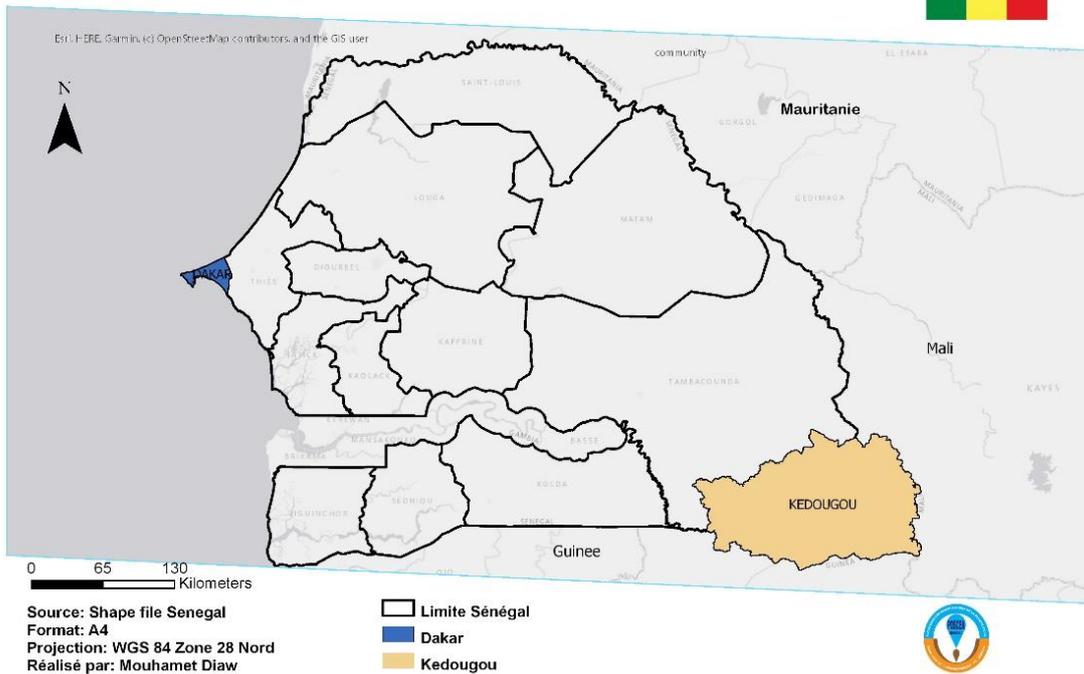
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

PNES



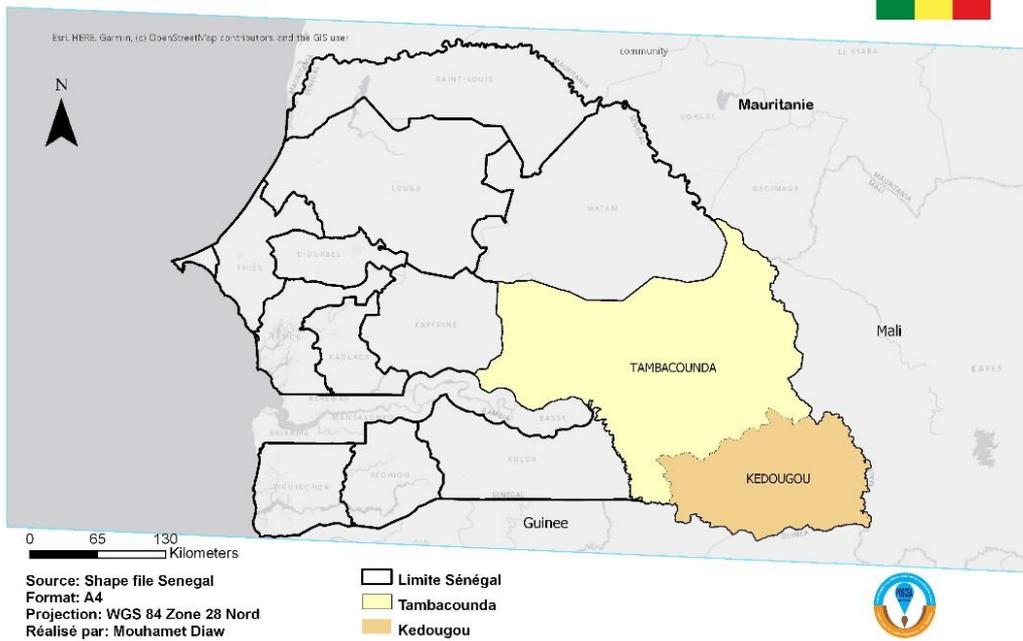
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

EAU VIE ENVIRONNEMENT



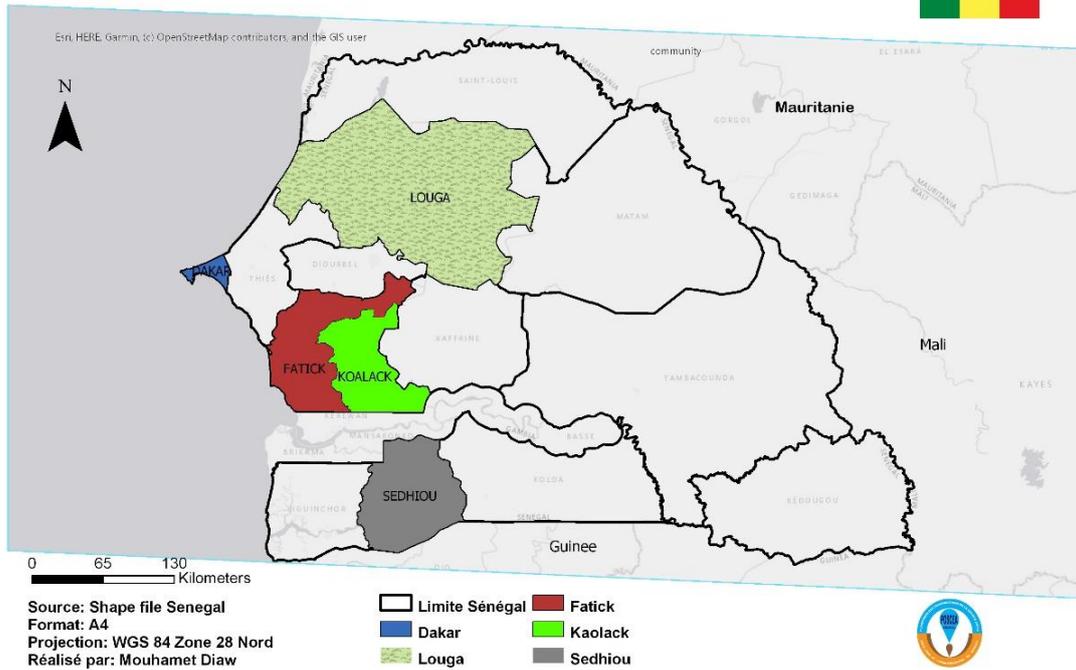
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

CARITAS



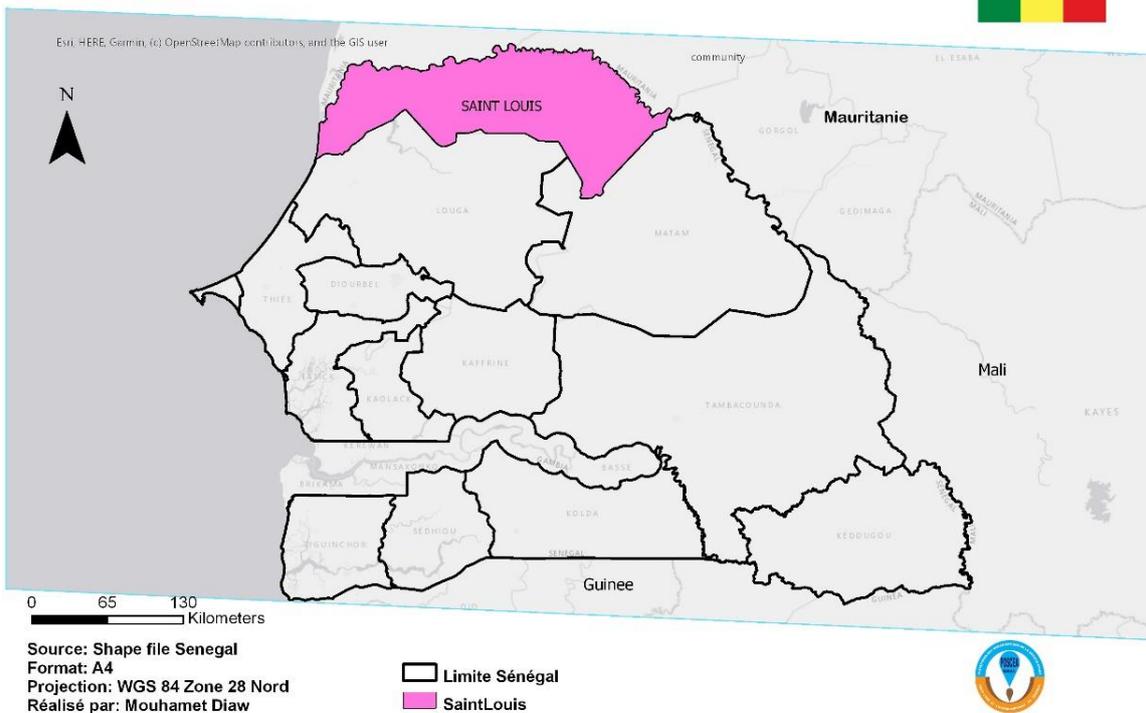
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

PAEDD



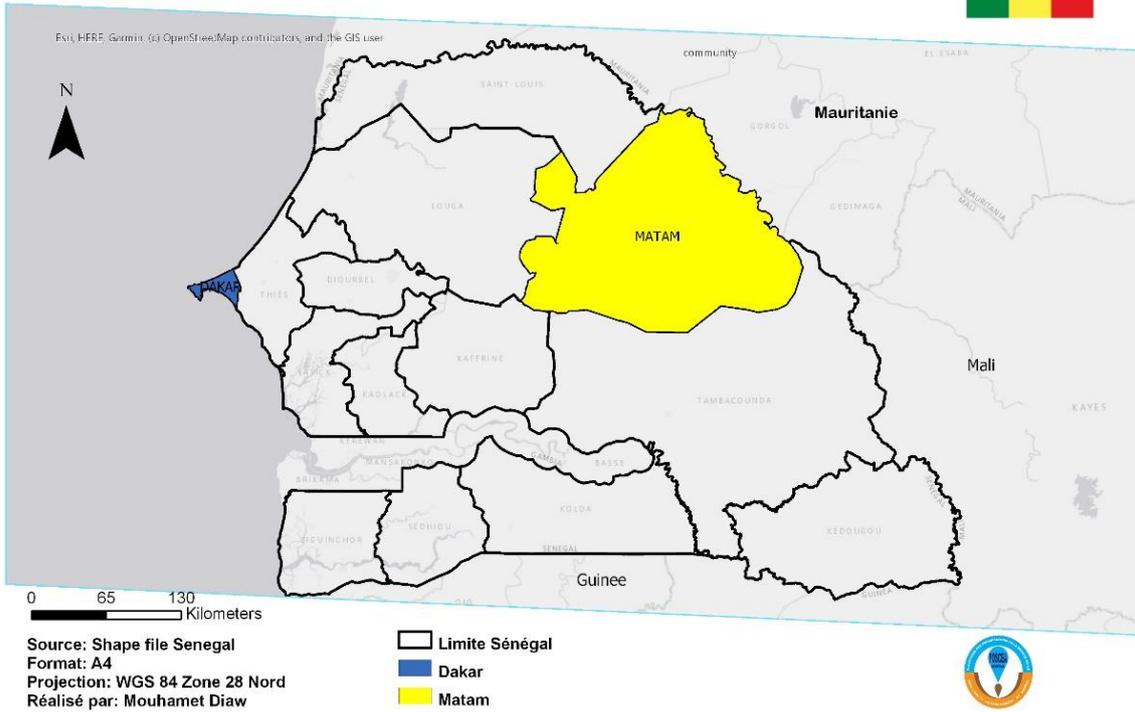
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

ONGAWA



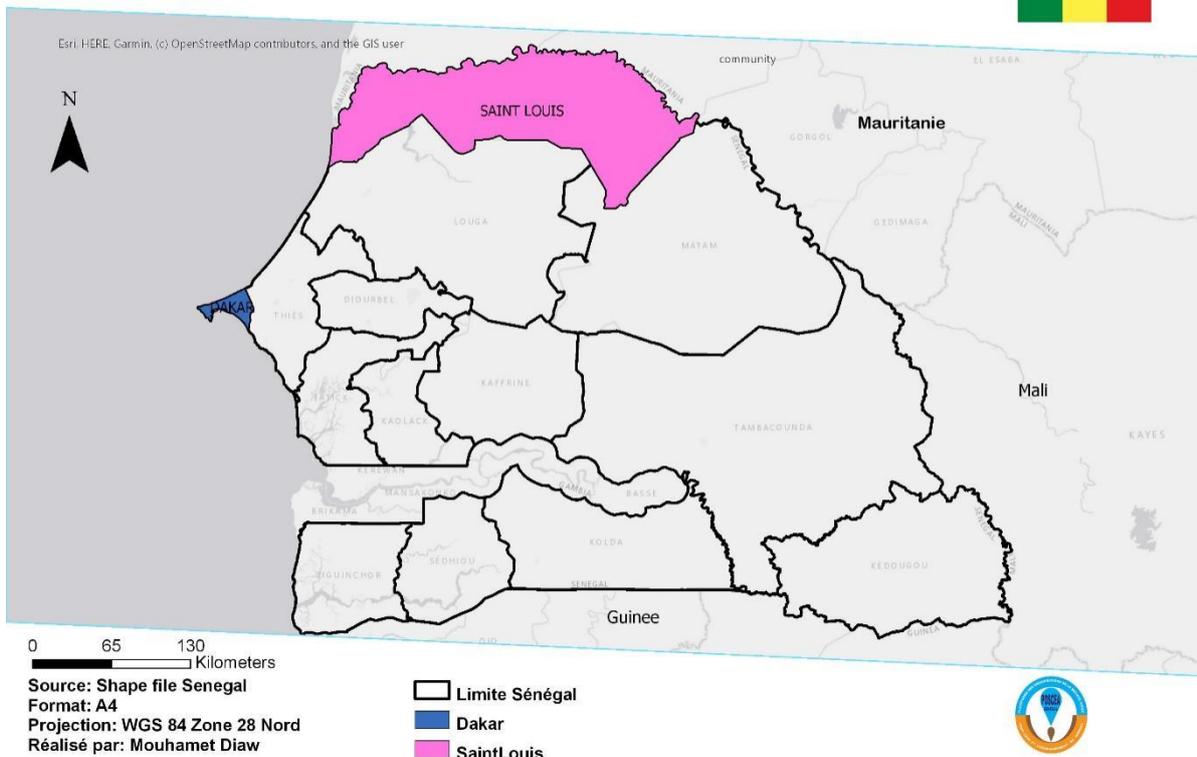
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

ONG 3D



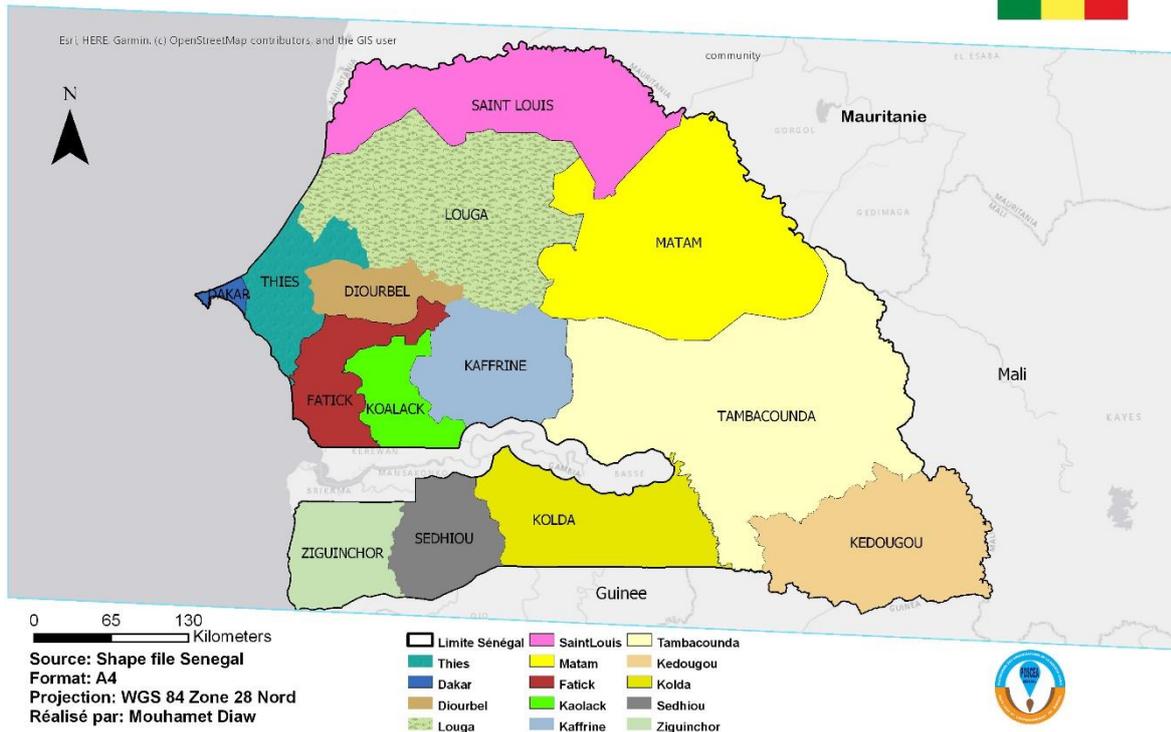
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

ENDA RUP



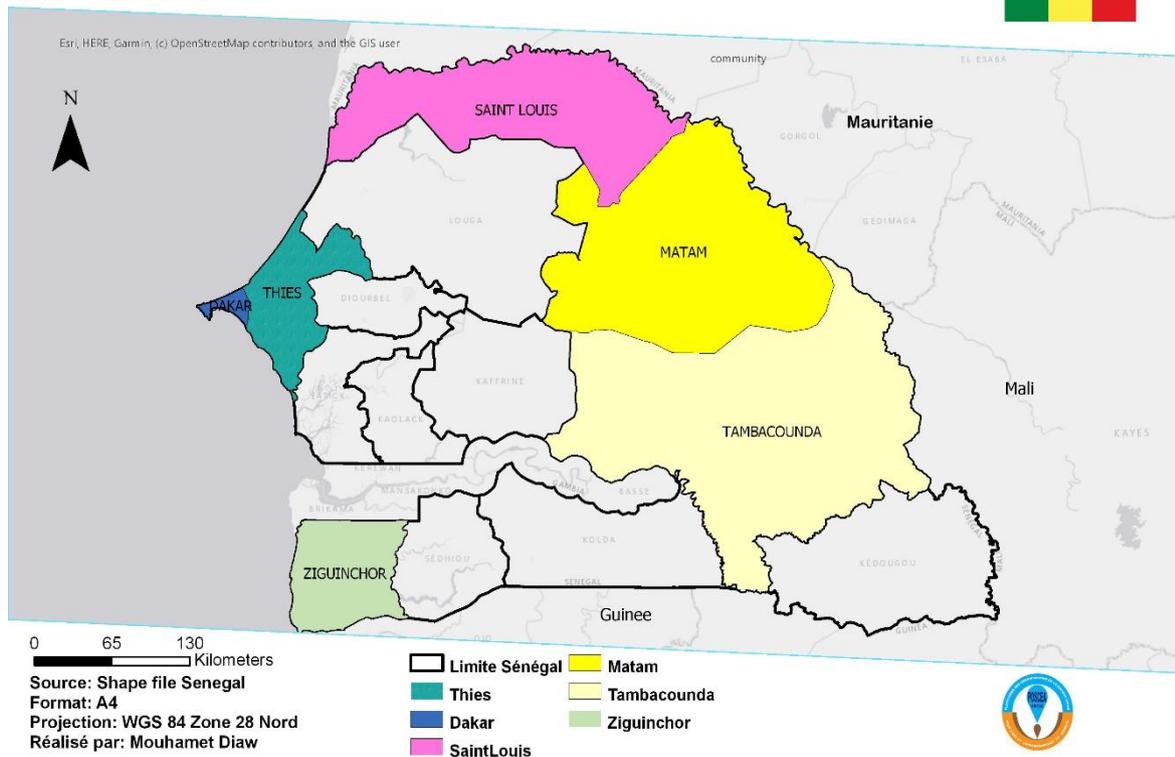
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

REJEHAS



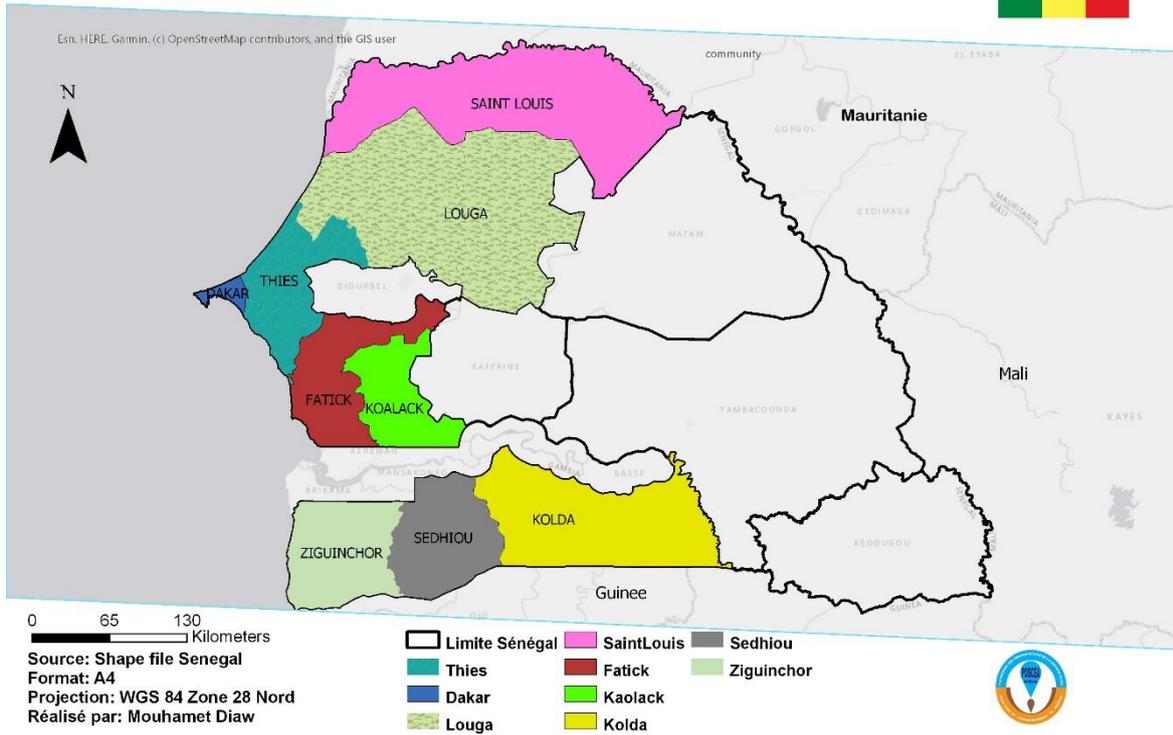
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

GRET



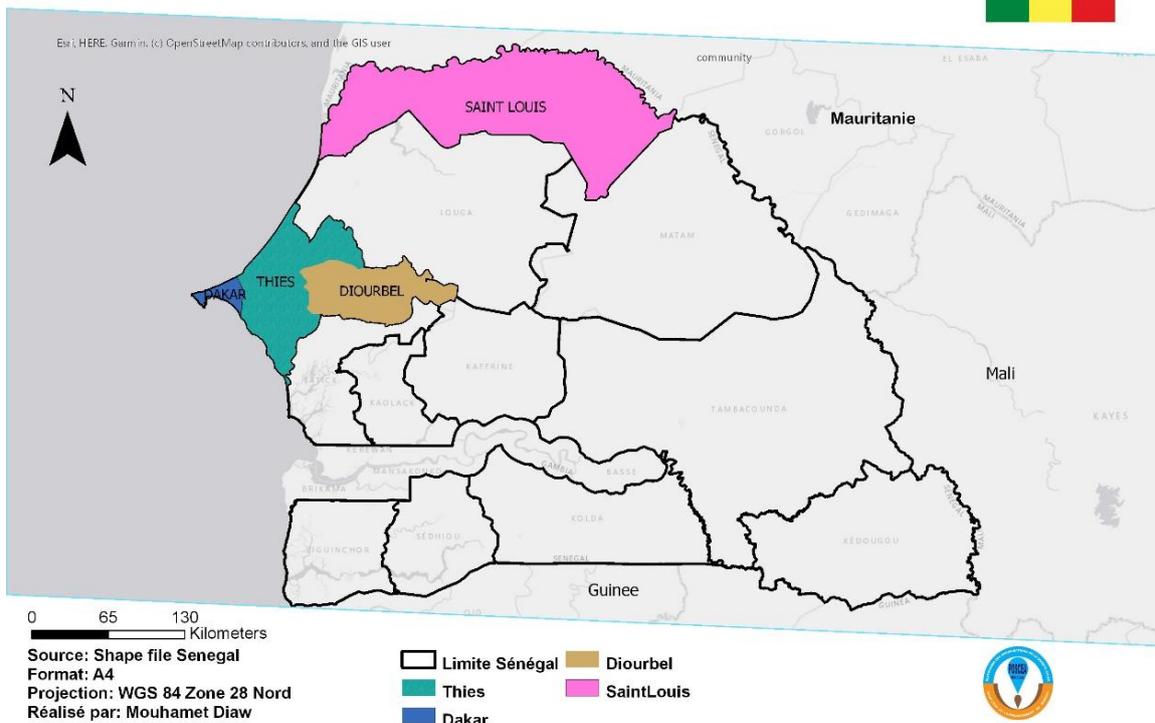
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

CRAJHEA



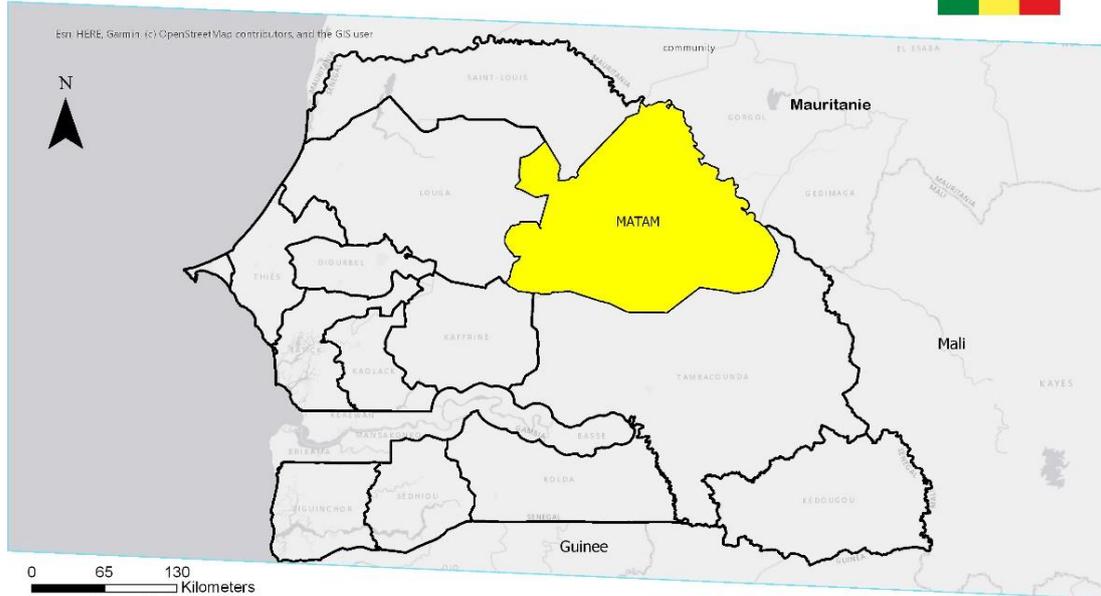
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

AJPEAS



Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

ADOS



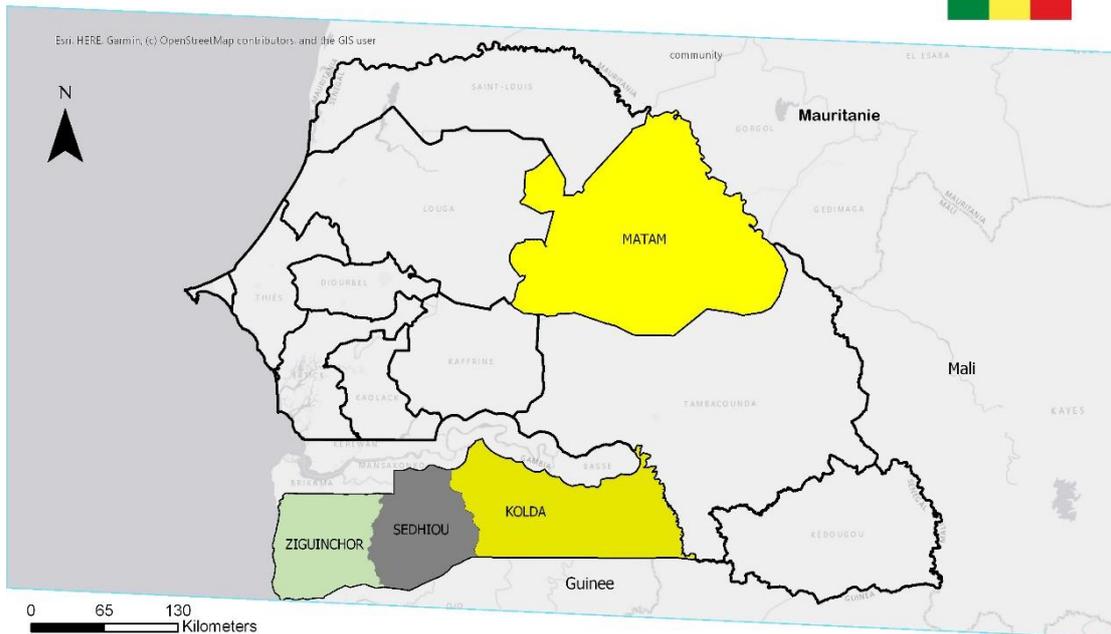
0 65 130
Kilometers
Source: Shape file Senegal
Format: A4
Projection: WGS 84 Zone 28 Nord
Réalisé par: Mouhamet Diaw

Limite Sénégal
Matam



Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

CASADES



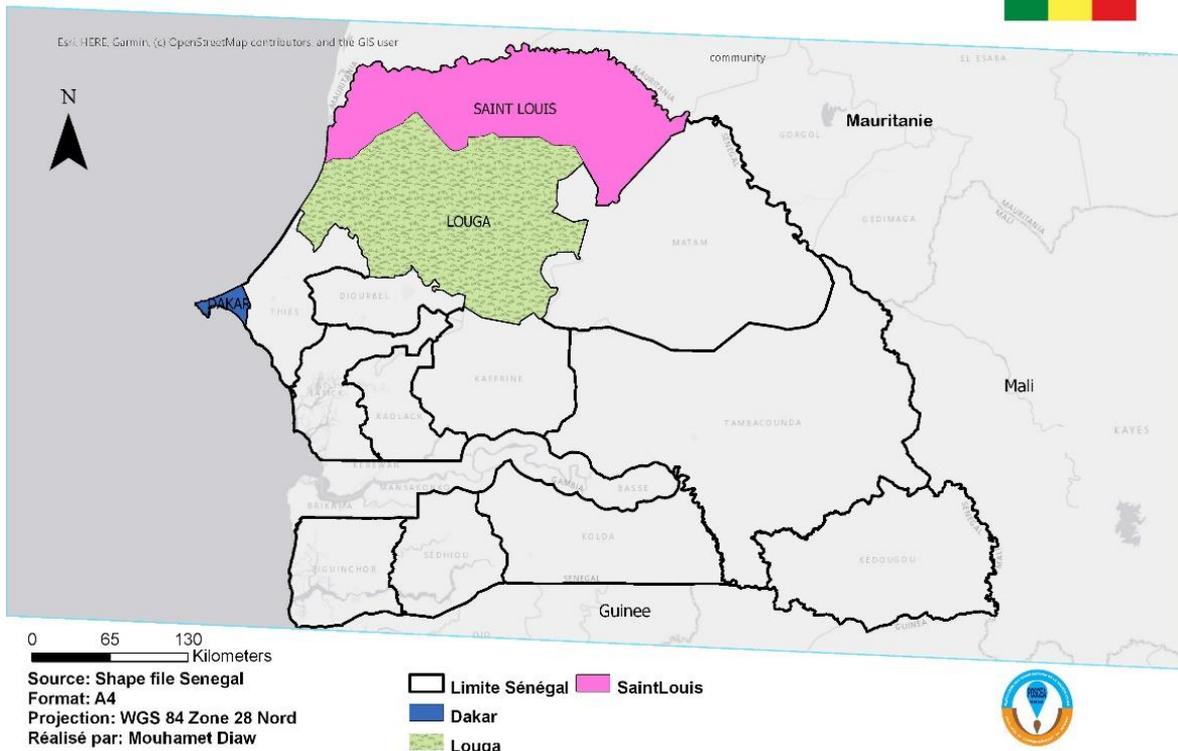
0 65 130
Kilometers
Source: Shape file Senegal
Format: A4
Projection: WGS 84 Zone 28 Nord
Réalisé par: Mouhamet Diaw

Limite Sénégal
Matam
Kolda
Sedhiou
Ziguinchor



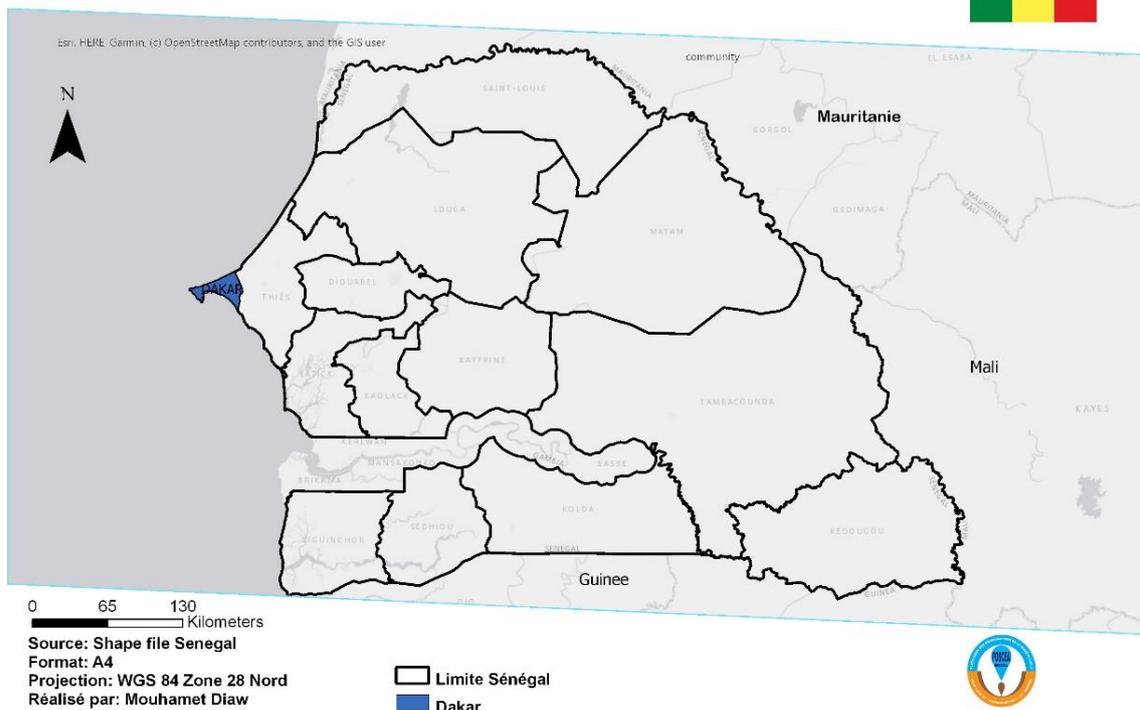
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

CISV



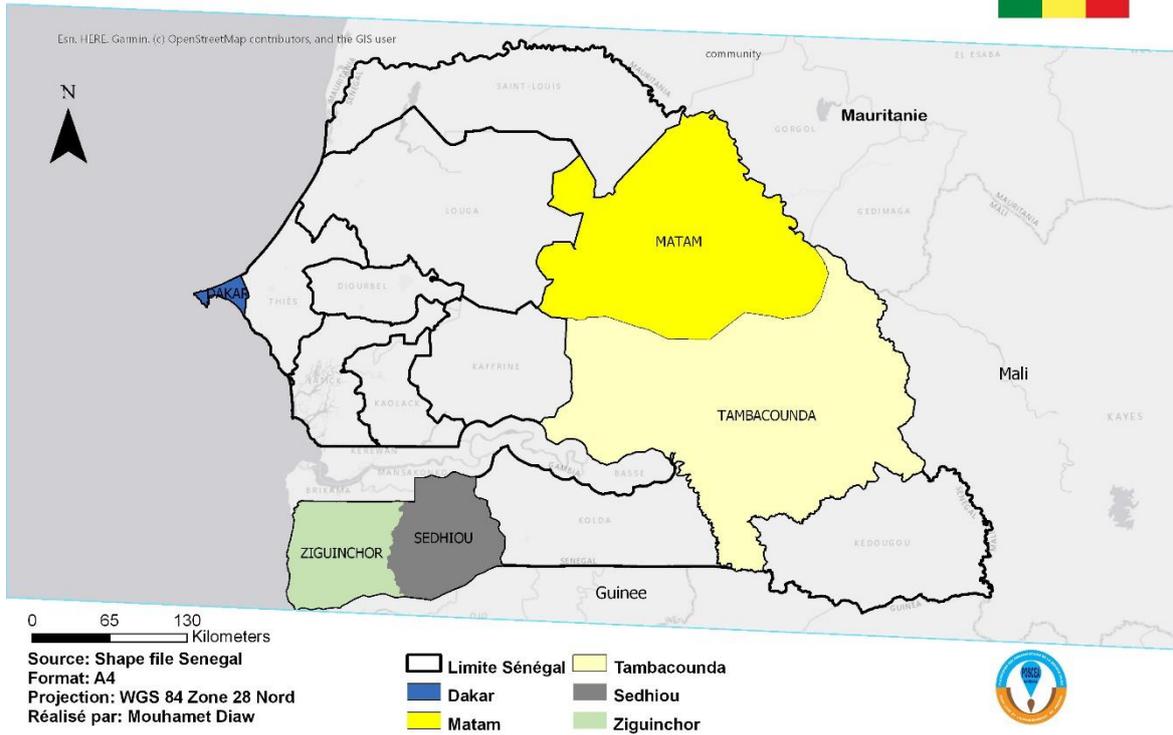
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

COSPE



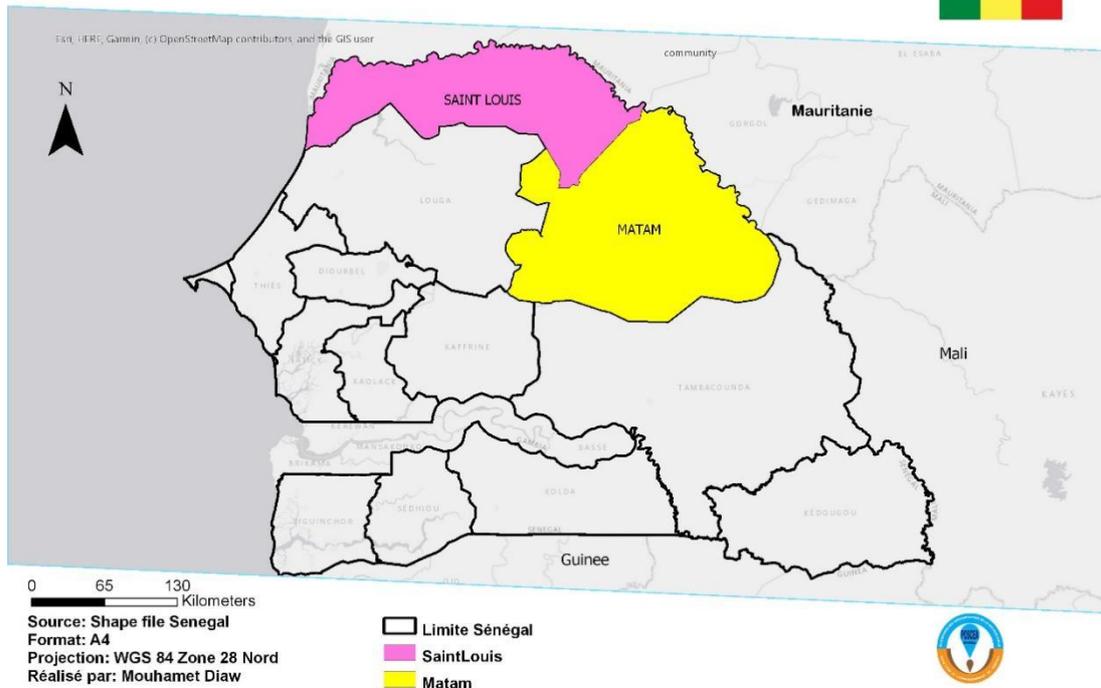
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

GRDR



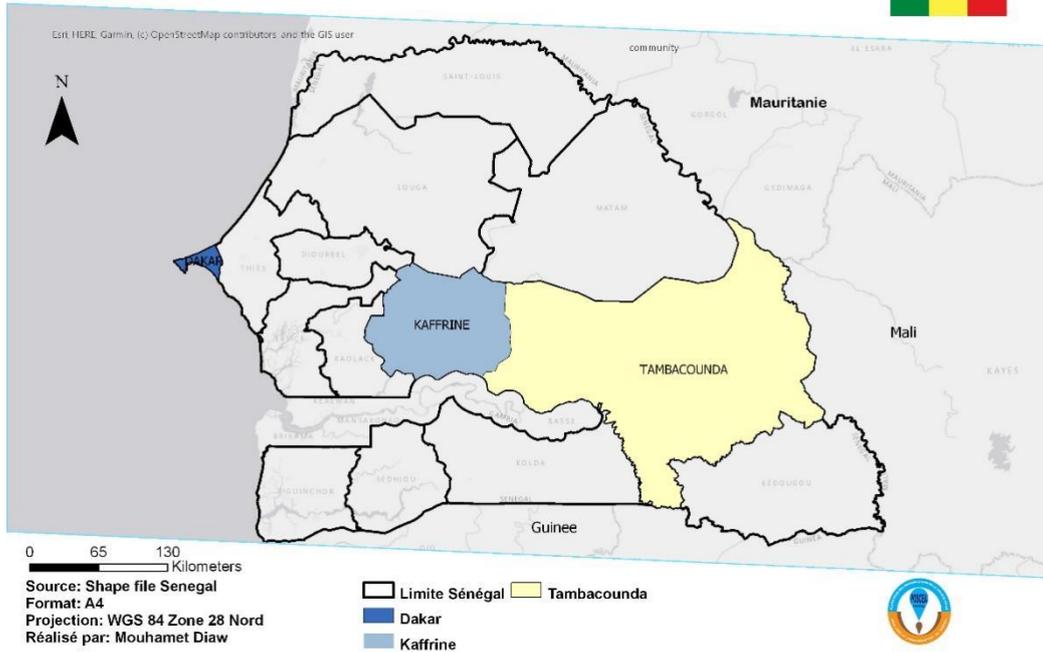
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

Le Partenariat



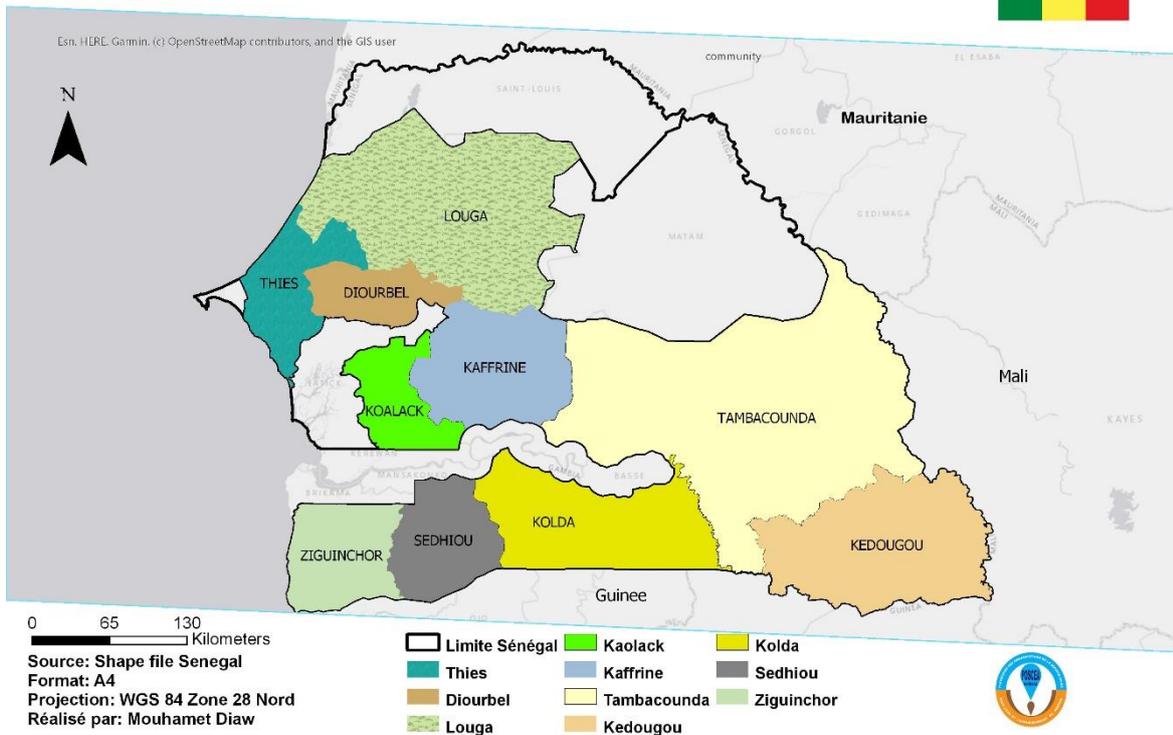
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

SECOURS ISLAMIQUE



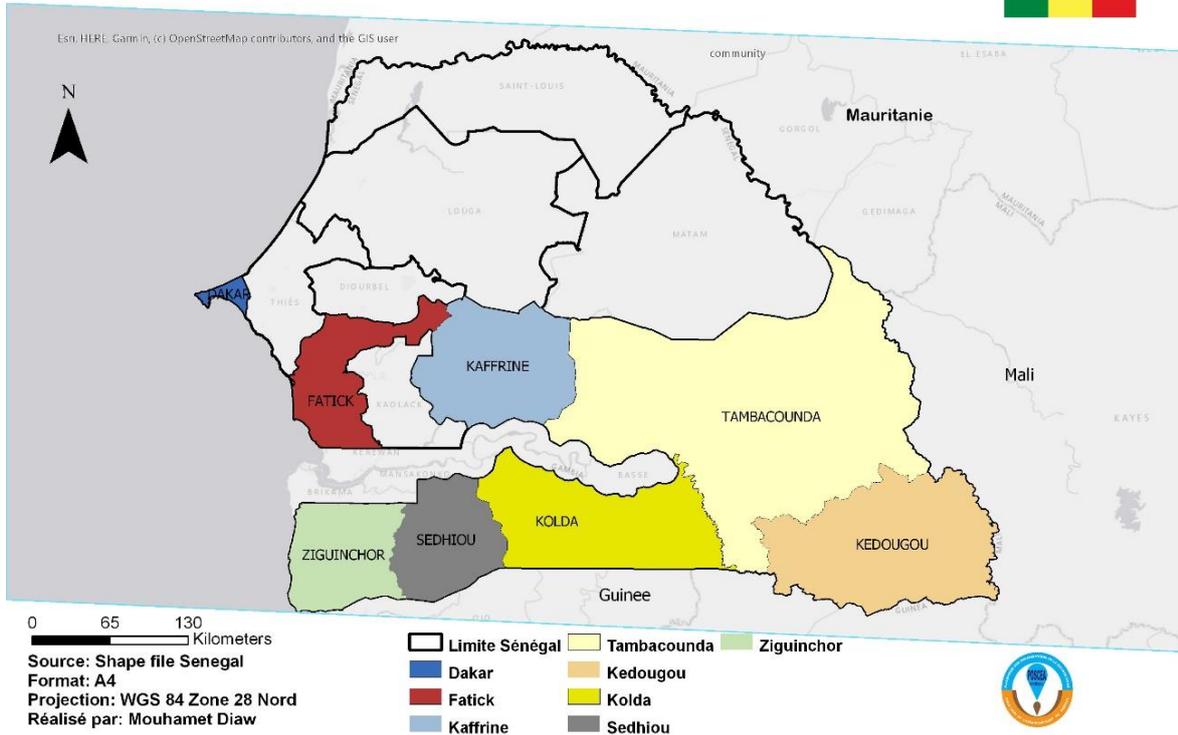
Etude cartographique
des interventions des OSC
dans le secteur
Eau - Assainissement

SIGHTSEVERS



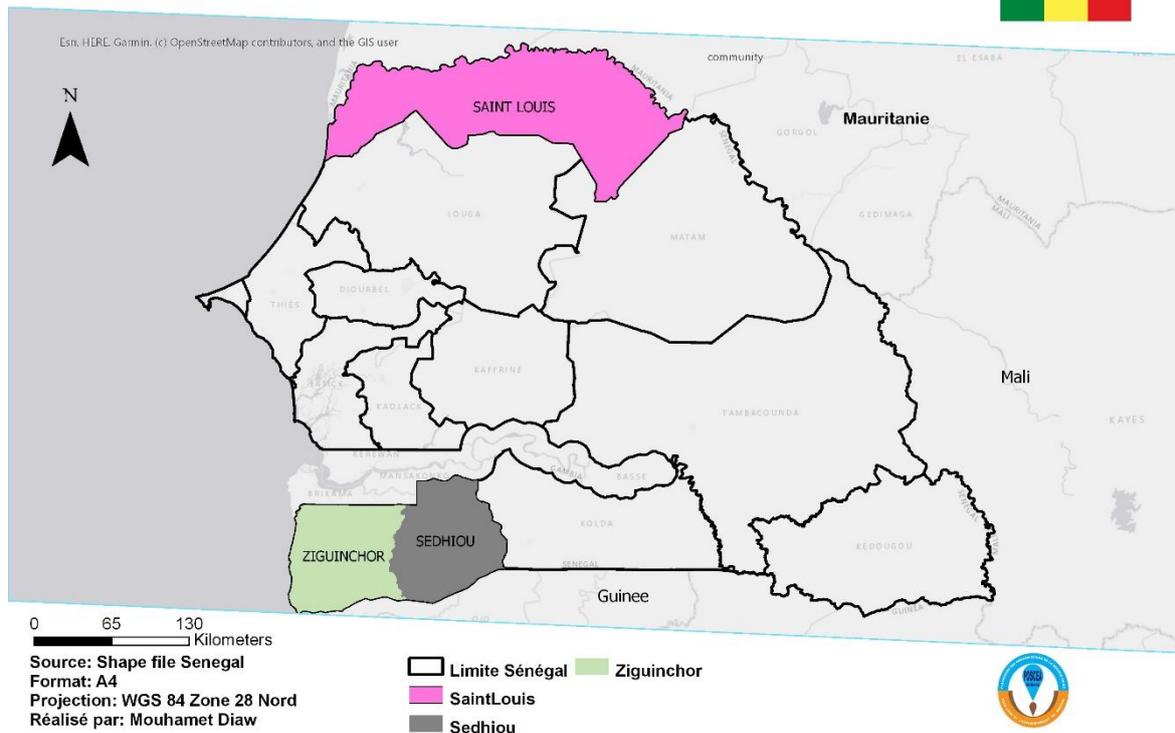
Etude cartographique des interventions des OSC dans le secteur Eau - Assainissement

WORLD VISION



Etude cartographique des interventions des OSC dans le secteur Eau - Assainissement

WIN



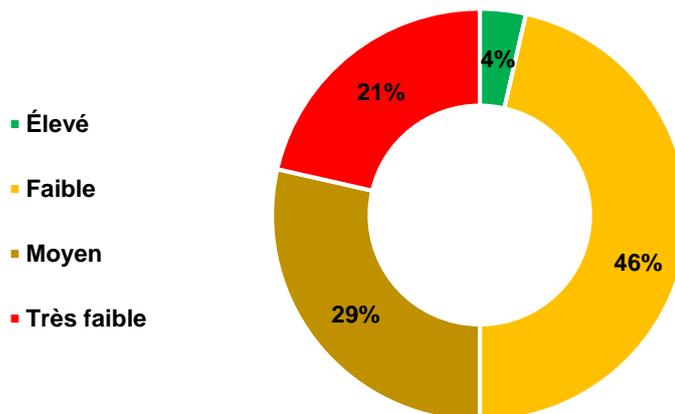


Figure 13: Niveau influence décisionnelle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'eau et assainissement

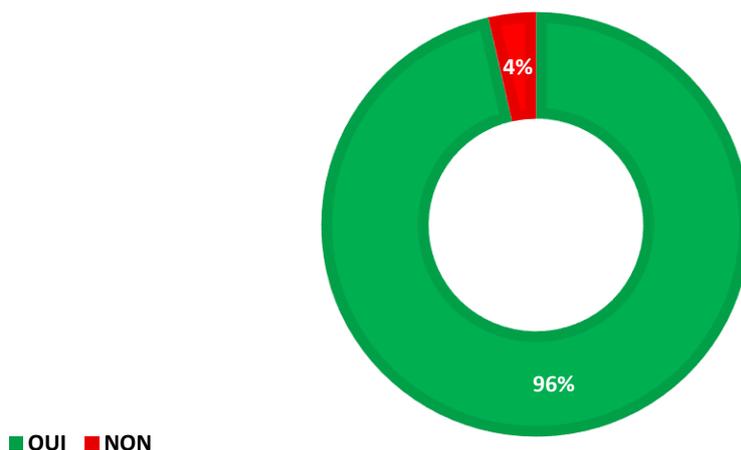


Figure 14: Réponse des OSC sur la nécessité d'un réseautage et d'une mutualisation des moyens

Forces et faiblesses des interventions : La revue de la documentation réalisée dans le cadre de cette étude couplée aux réponses des OSC au questionnaire en ligne a révélé des forces pour les différentes OSC, mais aussi de nombreuses lacunes déclarées liées à la conduite des actions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement par les OSC, à savoir dans l'ordre d'importance (figure 15 ci-dessous) :

La principale force des OSC réside dans :

- dans leur engagement fort aux services des populations et des collectivités territoriales ;
- la mise en œuvre adéquate des programmes en matière d'eau et d'assainissement et de politique pour l'accès durable, même s'il reste beaucoup de choses à faire.
- Une expertise technique présente

- Un professionnalisme avéré

Par rapport aux faiblesses nous pouvons citer :

- une faible capacité de mobilisation des ressources financière ;
- une insuffisante intégration de l'eau dans les programmes de développement de secteurs connexes tels que la planification et la gestion de l'occupation de l'espace urbain, l'environnement, l'agriculture, et la santé pour ne citer que ceux-là, et
- l'absence de réponses coordonnées qui fait que les programmes et projets mis en œuvre ne donnent pas en retour les résultats escomptés et l'impact positif attendu sur le niveau de satisfaction des besoins des populations cibles.
- absence de mise en œuvre des mesures des lois et règlements relatif au secteur de l'eau et de l'assainissement.

Outre ces insuffisances majeures notées par rapport aux solutions apportées aux problèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones d'intervention des OSC, il faut ajouter les faibles capacités institutionnelles et de gestion des organisations et le manque de continuité dans leurs interventions qui limite l'efficacité qui en est attendue.

Le manque de volonté politique de l'Etat dans l'application des normes et règlements ainsi que dans la mise en œuvre des politiques de décentralisation et dans la dynamisation des cadres de collaboration intersectorielle et multi-acteurs autour des enjeux et défis majeurs auxquels doit faire face le secteur de l'eau et de l'assainissement.

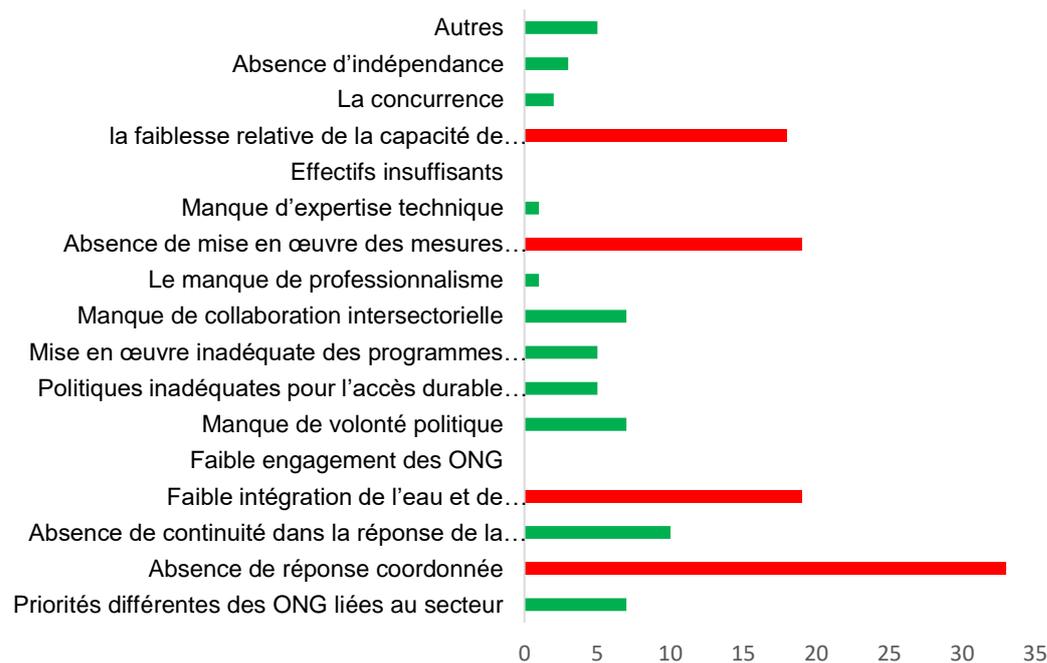


Figure 15: Principales lacunes dans les réponses de la société civile face aux défis de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et de la préservation de la ressource en eau

En vue d'améliorer les performances dans la mise en œuvre des activités menées par les OSC avec la participation des communautés et l'appui des autorités locales (élus et administration), la mise en place de plateformes collaboratives et de partage d'informations ainsi que le réseautage sont largement cités par les OSC.

Sont également mis en avant la mise en place de mécanisme de soutien au plaidoyer et une réorientation des politiques sectorielles suivant les bonnes pratiques de gouvernance, sans oublier les synergies d'actions à encourager entre les programmes déroulés dans les mêmes zones géographiques par les OSC, l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés du secteur ou des secteurs connexes. Dans cette perspective, des limites objectives à la collaboration souhaitée par les OSC à différents niveaux (Local, national, régional) sont relevées par les organisations répondantes. Parmi les plus en vue, figurent en très bonne place les problèmes de leadership observés dans le secteur et le manque de synergies fonctionnelles et institutionnelles entre les acteurs-clés.

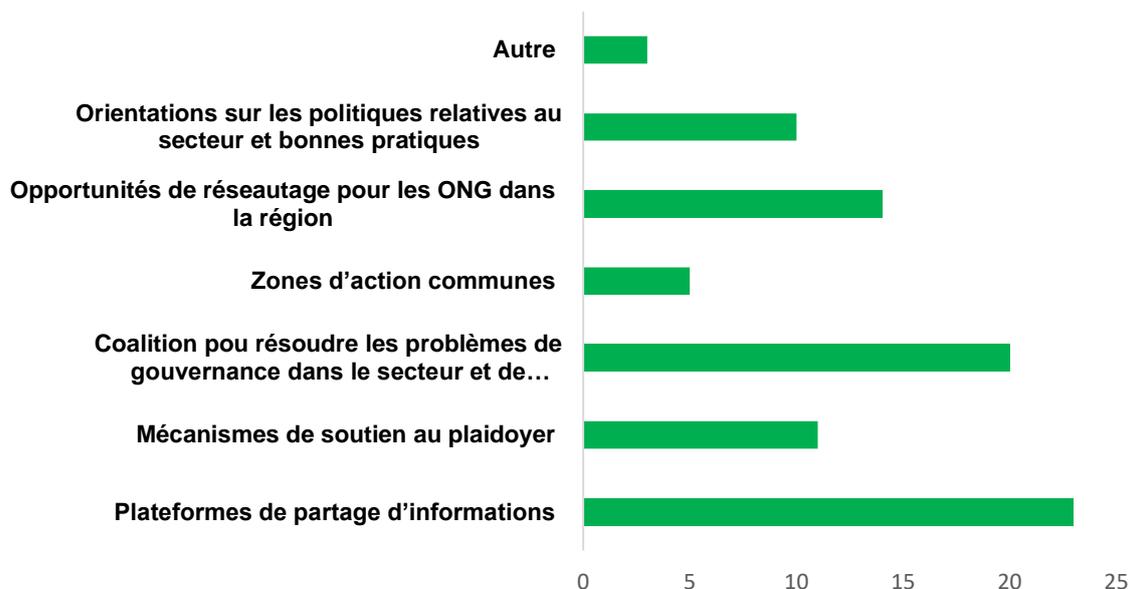


Figure 16: Type de collaboration nécessaire pour améliorer les activités dans le secteur



Figure 17: Les limites d'une collaboration à différents niveaux (Local, national, régional)

Quant aux besoins déclarés par les OSC répondantes, ils sont nombreux mais peuvent facilement être récapitulés en trois grands ensembles d'attentes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, à savoir : (i) un soutien fort et efficace de l'Etat, du secteur privé et des PTF dans la mobilisation des ressources financières nécessaires au développement de projets d'hydraulique et d'assainissement, (ii) une gouvernance efficace et inclusive du secteur pour améliorer l'environnement des interventions des OSC , (ii) et le renforcement des capacités des OSC pour qu'elles soient à même de créer et gérer plus efficacement des coalitions d'acteurs au profit du secteur et à mieux assumer des responsabilité dans les instances de débats et de décisions en lien avec les politiques et stratégies du secteur.

Ces besoins exprimés passent d'abords par un plaidoyer fort, soutenu et harmonieux à travers une coalition forte, la production de connaissances avec la mise en place de groupes de travail thématiques et de valorisation d'étude scientifique au sein des OSC, la mise en place d'une plateforme dynamique centrale de gestion des données et des différents projets et programmes des OSC. Ces approches permettront aux OSC d'avoir une meilleure visibilité sur les différentes activités menées sur le terrain à travers des chiffres réels et de participer plus efficacement à la formulation des politiques publiques et des stratégies opérationnelles mises en œuvre au niveau régional, départemental, communale et local.

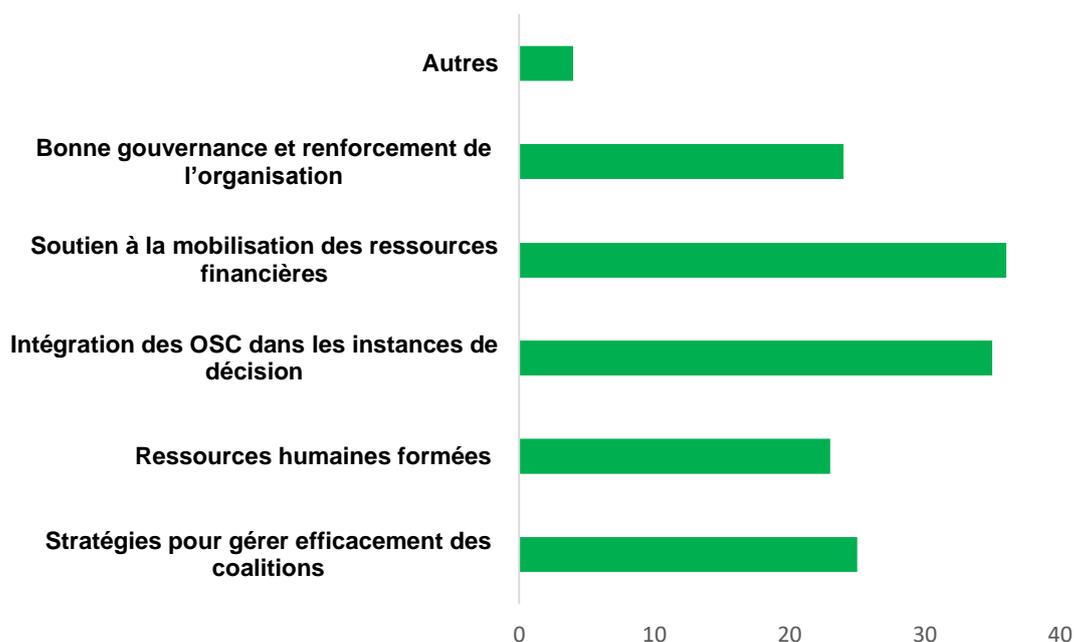


Figure 18: Les besoins des organisations de la société civile

7.3. Analyse des programmes et projet mise en œuvre

Un ensemble de programmes a été élaboré et mis en œuvre entre 2009 (année de référence de cette étude) et 2019, par les différents services opérationnels des organisations de la société civile en vue d'atteindre l'ODD7 pour ses deux cibles « eau potable » et « assainissement » et l'amorce de la période post-ODD dans leurs différentes régions d'intervention. Il faut rappeler que seules cinq (05) OSC sur les 28 ayant répondu au questionnaire ont pu mettre à la disposition du consultant des rapports d'activités couvrant une bonne partie la période. Sur ce même registre, il convient de noter que pour certains rapports des OSC qui ne couvraient pas l'année de référence, la revue documentaire a été complétée par les entretiens individuels organisés par le biais du téléphone, visioconférence et à travers un questionnaire en ligne pour les partenaires. Toutefois, même avec ces moyens complémentaires de recueil de données, la revue documentaire et les résultats des consultations organisées ne permettent pas d'étendre l'analyse des programmes et projets mis en œuvre à l'ensemble de l'échantillon.

Les développements qui suivent résument donc les résultats de la revue des rapports fournis par les organisations suivantes : « **Eau vive Sénégal** », « **Enda Eau-Populaire** », « **le partenariat** », « **Gret** » et « **ADOS** ».

Les observations majeures faites dans les différents projets et programmes développés, dans le cadre des ODD et des perspectives post ODD, par les organisations de la société civile montrent un financement majoritairement effectué par les partenaires étrangers (cf rapport d'activité). En effet l'insuffisance de ressources financières pour mieux booster les réalisations dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement induit une forte dépendance par rapport aux projets programmes. Cependant les OSC ont fortement contribué à la formation du patrimoine hydraulique du Sénégal, et ils ont pu réaliser des milliers de points d'eau et de toilettes, tout en fournissant un appui conséquent aux comités de gestion et des prestations de services aux gestionnaires des programmes et de services en matière d'IEC, de renforcement des capacités et de production d'outils de planification et de gestion. Ces réalisations se font souvent en partenariat avec les collectivités territoriales et des associations communautaires relais, témoignant ainsi de l'important du rôle que jouent les OSC dans la décentralisation, l'organisation et l'ancrage institutionnel du secteur.

Plus sept milliards de francs (7 000 000 000) ont été dépensé par ces cinq (05) organisations de la société civile entre 2009 et 2019 en matière d'eau et d'assainissement grâce à un travail acharné. En effet ces OSC sont plus orientées vers les projets d'assainissement et d'hygiène avec 59% des investissements dans la construction de toilettes dans différentes communes du Sénégal notamment en faveur des établissements scolaires et de santé et aussi pour les ménages à faible revenu (figure 19). Du côté de l'état, dans le cadre des ODD avec le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM), près de Sept cent milliards de francs CFA (700 milliards) ont été dépensés entre 2005 et 2015 pour améliorer l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat en milieu rural comme urbain. Dans ces investissements réalisés par l'état, l'assainissement occupe la première place avec 53% des sommes dépensées.

7.3.1. Eau vive Sénégal :

De 2015 à 2019, EVS a eu à réaliser plus de 4500 ouvrages destinés à l'assainissement (latrines familiales et édifices publics). Plusieurs maçons locaux ont été formés à la

construction de latrines familiales. Par rapport à la GIRE, 25 relais villageois ont été formés et plus de 7800 personnes sensibilisées. L'ONG a dépensé près de 1 milliard 900 mille francs CFA pour ces différentes activités avec des impacts significatifs en termes de réduction de la défécation à l'air libre, la vulgarisation auprès des communautés de base des notions d'hygiène de base et de gestion des ouvrages.

Année 2015	Quantité
Maçons locaux formés aux techniques de construction de latrines familiales	15
Latrines familiales de type VIP et TCM construites pour environ 4.200 personnes	357 ouvrages
Latrines construites par les populations sur initiatives propres	765 ouvrages
Edicules publics construits	20 ouvrages
Système de collecte et de transport de déchets solides mis en place	1 unité
Raccordement sur 6,9 km au système d'AEP de 2 villages dans la commune de Keur Baka	782 habitants
Raccordement sur 2,1 km au système d'AEP d'un village de la commune de Ndiagianiao	596 habitants
Année 2016	Quantité
Mise en œuvre de l'ATPC dans la commune de Ndiagianiao	16 villages
Organisation d'un concours des villages et écoles les plus propres dans les communes de Keur Baka et Gainte Pathé	1
Elaboration d'un plan de formation sur la promotion de l'hygiène et l'assainissement (Mauritanie)	1 plan
Elaboration de 14 guides de formation sur l'hygiène et l'assainissement (Mauritanie)	14 documents
Formation en hygiène-santé au profit d'opérateurs de l'assainissement (maçons, vidangeurs, charretiers)	54 opérateurs
Formation à la gestion d'édicules publics	10 personnes formées
Construction de latrines familiales améliorées (28 TCM + 4 VIP) dans la commune de Koungheul	32 ouvrages
Construction de Blocs sanitaires (écoles, marchés, gare routière) dans la commune de Koungheul	8 blocs
Un cahier de capitalisation sur l'assainissement élaboré	
Travaux d'interconnexion de réseaux au profit de 7 villages dans la commune de Ndiagianiao	8000 sonnes
Année 2017	Quantité
Latrines familiales améliorées construites (13 Sanplat, 9 TCM et 10 VIP)	32 ouvrages
Maçons formés à la construction de latrines familiales améliorées	86 maçons
Voyage d'études sur le Marketing de l'assainissement effectué	1 voyage
Etude d'état des lieux des actions pilotes et pratiques existantes en GIRE	1 Etude
Relais villageois et de quartier formés sur les outils IEC et guides d'entretien GIRE	25 relais villageois
Ateliers communaux d'information sur la GIRE organisés	8 ateliers
Cadres de concertation communaux responsables de la GIRE mis en place	8 cadres de concerta.
Année 2018	Quantité
Latrines familiales améliorées construites (13 sanplat, 9 TCM et 10 VIP)	1579 ouvrages
Maçons formés à la construction de latrines familiales améliorées mise à disposition de kits d'hygiène distribués	77 maçons 1000 kits

Membres de la plateforme régionale des acteurs de l'eau de Tambacounda formés aux principes GIRE et Gouvernance de l'eau	40 personnes formées
Usagers et acteurs sensibilisés sur la GIRE	7820 personnes
Voyage d'études effectué au Burkina Faso	1 voyage
Acteurs membres des Cadres de concertation communaux formés sur la protection et la gestion des ressources en eau	280 personnes formées
Atelier annuel sur la GIRE organisé	1 session
Emissions radiophoniques diffusées	4 émissions
Année 2019	Quantité
Latrines familiales améliorées construites (Sanplat, TCM et VIP)	1 835 ouvrages
Dispositifs de lavage des mains distribués	2 000 dispositifs
Etude de capitalisation sur le projet PAFA.	1 étude
Jeu concours organisé dans les villages du projet Sanitamba-UE	1 jeu
Jeu concours organisé dans les écoles du projet Sanitamba-UE	1 jeu
Sani marchés créés	2 marchés
Puits maraichers construits	7 puits
Jeunes fermiers formés à la gestion rationnelle de l'eau	12 personnes
Branchements d'eau réalisés dans les établissements publics	8 BC

7.3.2. Enda Eau-Populaire :

C'est une organisation présente dans sept (07) régions du Sénégal, avec des activités orientées dans l'adduction en eau potable, l'assainissement domestique et les changements climatiques. Durant la période 2007 à 2019, plus de 1 milliard 500 mille francs CFA ont été mobilisés pour mener à terme différents projets. Cependant il faut noter que la documentation mise à notre disposition n'a pas permis de cerner les différents impacts de ces projets.

Actions	Localisation	Coûts, (en Millions de F CFA)	Sources de financement	Période d'exécution
Adduction d'eau potable à Guinguiné (Forage et château d'eau plus réseau et bornes fontaine)	Ngathie Naoudé	223, 29	Coopération Française, Fondation VEOLIA, Enda eau-populaire	2007 – 10
Assainissement et adduction d'eau potable de Cayar : Projet PAEC-Yéri Seck.	Commune de Cayar	196, 59	Ville de Lorient, Commune de Cayar, enda	2008 - 11
Projets Villageois Eau, Assainissement et Hygiène Plus Projet d'Assainissement Total Piloté par les Communautés	Régions Kolda et Sédhiou	199, 51	USAID, RTI International, enda – eau populaire	2010 – 12
Potabilisation de l'eau de forage de Nguécokh (Kaolack) : défluorisation et dessalement	Nguécokh, Kaolack	39, 36	Fondation VEOLIA, enda eau – populaire	2011 – 12
Initiative d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de Tanaff, Région de Sédhiou, Sénégal.	Commune de Tanaff, Région de Sédhiou	83, 93	Fonds Eau Grand Lyon, Fondation VEOLIA, enda eau- populaire, Commune de Tanaff	2013 – 14

Adaptation aux changements climatiques en Guinée-Bissau et au Sénégal axée aux effets de la variabilité de la pluviométrie sur la santé et la sécurité alimentaire des populations en zone rurale.	Région de Sédhiou, Département de Goudomp	805, 89	BMZ, Gouvernement Allemand, enda eau-populaire	2014 - 19
--	--	---------	---	-----------

7.3.3. Le Partenariat :

C'est une organisation qui travaille dans trois pays différents (France, Sénégal et Maroc) avec des activités plus orientées vers la réhabilitation, la construction de blocs administratifs et sanitaires dans les établissements scolaires et de santé, et dans domaine de la gouvernance locale. Plus de vingt mille (20000) élèves sont directement impactés par les projets mise en place entre 2012 et 2019.

Actions et résultats	Coût (en millions de francs)	Partenaires	Date d'exécution
Programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS) Construction d'un bloc de 4 Box - latrines (séparation filles/garçons) + 1 Box – latrine pour les enseignants, construction d'une borne-fontaine, construction d'un mur de clôture		Coopération Décentralisée - Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et Conseil Régional de Saint-Louis, Conseil Général du Nord et Département de Dagana	2012 - 2019
Projet de gestion intégrée des ressources en Eau (PGIRE) Campagne de distribution de médicaments Campagne de distribution de Moustiquaires imprégnées d'Insecticide à Longue Durée d'Action (MILDA) Activités en milieu scolaire Activités communautaires			
Gouvernance Locale 6 projets portés par des femmes et des jeunes : 260 personnes ont reçu une aide financière. Mise en place du Comité de Concertation Partenariale. Mise en place d'une commission de fiscalité locale. Sensibilisation des populations sur l'assainissement, le tri et la			

7.3.4. GRET :

Entre 2008 et 2019 le GRET a mis en place des projets importants dans plusieurs régions du Sénégal (06 au total) particulièrement dans la région de Saint-Louis. En plus des orientations sur l'accès à l'eau, l'assainissement et la sensibilisation avec des impacts sur plus de 30 000 personnes, l'Organisation œuvre aussi dans la recherche action, en partenariat avec des institutions de recherche comme l'Ecole Doctorale Eau Qualité et Usage de l'Eau (EDEQUE), qui est décisif pour un plaidoyer fort et soutenu dans la mesure où la production de connaissance est mise en avant.

Action et résultats	Coût en millions de francs CFA	Partenaires	années
Programme d'Appui aux Collectivités locales pour l'Accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement au Sénégal : 37 600 habitants desservis dans les 2 localités ; <ul style="list-style-type: none"> • Une station de potabilisation de 20 à 40 m³/h et un forage de 20m³/h réalisés, 11 pompes et 4 groupes électrogènes installés ; • 3 châteaux d'eau, 48 km de réseau AEP, 20 bornes fontaines, 1 000 branchements particuliers et 6 abreuvoirs réalisés ; • 8 forages, 5 châteaux d'eau et 13 km de réseau AEP réhabilités ; • 5 blocs sanitaires scolaires et 1 dépôt d'ordures contrôlé construits ; • 2 PLHA et 1 PDA réalisé. 	786	SEDIF, AESN, Fonds Eau Veolia-Grand Lyon, Fondations Adoma, Aftam, Sigeif, Ville de Paris, Associations de migrants, PAISD, Délégués, Usagers et Collectivités locales ; ard ; Semi	2008 - 2012
Appui aux initiatives des collectivités locales pour l'hydraulique et l'assainissement : 18 000 habitants alimentés durablement en eau potable <ul style="list-style-type: none"> • 15 établissements scolaires, 5 établissements de santé, 5 marchés sont raccordés à l'eau potable et équipés en latrines, • 2 000 élèves et 4 000 ménages sont sensibilisés et formés aux bonnes pratiques en matière d'hygiène • 6 ASUFOR et opérateurs professionnels de gestion sont renforcés en matière de gestion et de suivi des services d'eau potable 	1244.50	ARD, GRET, Le partenariat	2012 - 2015
Dialogue initié par la société civile de l'eau et de l'assainissement du Sénégal : en cours			
Eaux pluviales et résilience : innovations dans les villes secondaires du Sénégal et de Mauritanie : Les 13 000 habitants de Diawara (Sénégal) et les 22 000 habitants de Boghé (Mauritanie) voient leurs conditions de vie améliorées grâce à une meilleure gestion des eaux pluviales urbaines :	325	Le fonds d'innovation pour le développement	2015 - 2016
Suivre ensemble les services publics de l'eau potable du Nord : 3 études sont menées. <ul style="list-style-type: none"> • 1 nouvelle forme de représentation des usagers est expérimentée. • 1 plan de communication et de formation est diffusé. • 1 note de positionnement est formulée. • 1 cadre de dialogue est fonctionnel. • 4 livrables de capitalisation sont publiés. • 3 séminaires universitaires ont lieu à l'UGB. • 1 atelier international est organisé. 	137.55	UE	2017 - 2019
Assainissement concerté, total et intégré du quartier de Guet Ndar à Saint-Louis :	1179	UE, commune de Saint Louis, Eau Seine Normandie	2013 - 2019
Assainissement de base et eau pour la santé améliorée : <ul style="list-style-type: none"> • 2 000 personnes bénéficient des services d'eau potable améliorés. • 825 ménages sont équipés en latrines améliorées. • 46 blocs sanitaires sont construits dans des lieux publics, principalement des écoles primaires et des postes de santé. • 18 000 personnes sont sensibilisées aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et à la préservation de l'environnement. • 18 000 personnes seront sensibilisées aux bonnes pratiques en matière d'hygiène et à la préservation de l'environnement. 	256.76	ARD	2019 - 2021

Amélioration de la santé en milieu rural par une approche de l'assainissement amélioré pro-pauvre basée sur le marché local :		Agence Régionale de Développement de Tambacounda Service Régional d'Assainissement Brigade Régionale d'Hygiène Communes d'interventions Direction de l'assainissement; PEPAM	
Recherche-Action sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans les Niayes	122.236	ENABEL, Gret, DGPRE, EDEQUE	2017 - 2019
Recherche-action sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les Niayes 2	291.42	Gret, DGPRE, Eau Saine Normandie	2019 - 2021
Appui aux initiatives des collectivités locales pour l'hydraulique et l'assainissement II : 13 000 habitants alimentés durablement en eau potable. 1 000 branchements domiciliaires. 8 établissements scolaires raccordés au réseau d'eau potable et équipés en latrines. Création de sanimarchés pour l'assainissement amélioré de 200 ménages. 1 600 élèves et 18 000 personnes sensibilisés à l'hygiène et à l'assainissement. 4 plans communaux en hydraulique et assainissement (PLHA) et 1 plan départemental (PDHA) réalisés. 30 ASUFOR disposent d'un dispositif externe de suivi des services d'eau potable.	956.3	ARD, le partenariat, Eau Saine Normandie, Socoval, Plan,	2017 - 2019
Appui à la certification citoyenne dans l'hydraulique et l'assainissement pour la transparence :	171.61	Forum Civil, UE, Gret	2017 - 2019

7.3.5. EVE :

C'est l'une des organisations qui travaillent plus dans la région de Dakar, surtout dans la banlieue, avec près de 90% de ces projets. Elle est basée dans deux régions du Sénégal (Dakar et Kédougou) et travaille surtout dans l'assainissement, la sensibilisation et les activités de lutte contre les effets des changements climatiques.

Action et résultats	Coût en millions de francs CFA	Partenaires	années
Projet d'Assainissement des quartiers périurbains de la région de Dakar (PAQPUD), Mise en œuvre des activités d'ingénierie Sociale à Diamaguène Sicap Mbao Avril 2002 - Mars 2004 AGETIP, Enda Graf Sahel, ONAS 80 000 Région de Dakar, département de Pikine, commune de Diamaguene sicap Mbao		B.M	
Partenariat global pour l'aide basé sur les résultats (GPOBA), Mise en œuvre des activités d'ingénierie Sociale à Diamaguène Sicap Mbao 2008 - Décembre 2011 AGETIP, ONAS 24000 Région de Dakar, département de Pikine, commune de Diamaguene sicap Mbao		B.M	
Partenariat pour un Fonds Local de Solidarité Eau et Assainissement Novembre 2006 - Octobre 2009 Initiative tripartite Commune de Diamaguène Sicap Mbao		PNUD- Johannesburg	
Hygiène et qualité de l'eau pour une santé améliorée chez les populations urbaines et rurales défavorisées 2008-2014 Institut Fédéral Suisse pour l'Aménagement, l'Épuration et la protection des Eaux (Eawag / SANDEC)		MEDICOR Helvetas Inter coopération (Suisse)	
Communication pour le changement de comportement du programme GSF/SENEGAL dans le département de Kédougou à travers l'approche ATPC et le marketing		AGETIP, DA, Fond Mondiale de l'assainissement	

social/Approche familiale intégrée pour l'Assainissement et l'Hygiène (AFIAH) et lavage des mains au savon (LMS)			
Maîtrise d'œuvre sociale volet ATPC du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire		USAID, PEPAM	
Agir avec les communautés et les autorités pour une amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement dans les zones inondées et inondables de Pikine et Guédiawaye		OXFAM, Fondation Bill et Melinda Gates	
Ressourceries urbaines: approches intégrées, sociales et concertées de l'assainissement liquide et solide à Pikine (Sénégal) et à Kindia (Guinée)		ENDA Europe, AFD	
Mise en œuvre des actions d'Information, Éducation, Communication (IEC) dans le cadre d'un projet d'assainissement urbain sur 5 villes secondaires		Hydroconseil, UE	
Étude sur la chaîne de construction locale de l'assainissement 2015 OXFAM _ Région de Dakar, départements de Pikine et de Guédiawaye		Fondation Bill et Melinda Gates	
Programme d'urgence de promotion de la santé publique pour les personnes affectées par les inondations dans la zone de Pikine		OXFAM, DFID	
Assistance humanitaire en faveur des communautés affectées par les inondations de septembre 2010 dans la banlieue de Pikine		Fondation Bill et Melinda Gates	
Projet de réhabilitation post – urgence en faveur des communautés affectées par les inondations de Septembre 2010 dans la banlieue de Pikine		OXFAM, Fondation Bill et Melinda Gates	
Projet Vivre avec l'eau : Élaboration plan et mises en œuvre plan de contingence de Septembre 2016-Décembre 2017 en partenariat avec le Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES)		DFID	
Planification Intercommunale sensible au changement climatique et à l'énergie (PICEP Avril 2018-mars 2019 Ville de Pikine 315 leaders Pikine – Guédiawaye		UE	

7.3.6. ENDA RUP

Plusieurs projets ont été développés par cette organisation dans la région de Dakar. L'analyse de ces impacts des interventions répertoriées n'a pas été suffisamment documentée.

Action et résultats	Coût en millions de francs CFA	Partenaires	années
Projet d'assainissement dans 9 collectivités locales en Afrique francophone au Burkina Faso, au Cameroun et au Sénégal		AFD et Onu-habitat	
Recherche-Action-Développement sur l'utilisation saine des eaux usées dans l'agriculture avec l'OMS et la FAO FISONG/AFD sur la Ressourcerie urbaine			
Action stratégique ENDA/UE de suivi ascendant des ODD liés à l'ODD6		UE	

7.3.7. Caritas

Action et résultats	Coût en millions de francs CFA	Partenaires	années
Projet Eau et Résilience/ Salémata/oubadji, dar salam, éthiolo/Hommes-Femmes/ Améliorer l'accès à l'eau potable et la résilience/ 5 forages			
Projet d'Actions Communautaires de Soutien à la Sécurité Alimentaire/Tambacounda/ koussanar, sinthiou malème, nétéboulou, missirah, dialacoto/ Contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience			

COMPASS/ Tambacounda/Ndoga Babacar, Makacoulibantang/Amélioration de l'alimentation et de la sécurité alimentaire de petits exploitants agricoles au Sénégal/ 3 forages et 2 mini forages, équipement d'exhaures, réseau d'adduction d'eau de 800 mètres linéaires, sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement			
Sanitamba/Tambacounda, Koumpentoum, Goudiry/9 communes/ Hommes-Femmes-Enfants/ Améliorer l'Assainissement Familiale en Milieu Rural/ 2000 latrines familiales, sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement			
PAGIGIRE/ Goudiry, Tambacounda, 8 communes/Hommes-Femmes/Promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau/ protection des ressources en eau/formation des groupes cibles			

7.3.8. ADOS

Un seul rapport d'activité a été mis à notre disposition (celui de 2019) avec deux projets phares (Voir tableau). Dans le cadre de ces projets, trois (03) ASUFOR (ASUFOR de Ndiot dans le département de Kanel, ASUFOR de Nguidilogne et d'Ogo dans le département de Matam) ont pu investir en 2019 dans des travaux de renouvellement et d'extension de leurs réseaux pour (départements de Kanel et Matam : 6,3 Km de canalisations) permettant la pose de 3 bornes fontaines ainsi que de 50 branchements privés en faveur d'une centaine de ménages.

Action et résultats	Coût en millions de francs CFA	Partenaires	années
SEAUDEL (Soleil et Eau pour le développement économique local)			
SECUREM (Sécurisation de la ressource en eau et des équipements d'adduction d'eau potable dans la région de Matam)			

7.3.9. OXFAM

Action et résultats	Coût en millions de francs CFA	Partenaires	années
Projet d'amélioration des zones d'inondation de Pikine et de Guédiawaye			2013 - 2020

7.3.10. PAEDD

Action et résultats	Coût en millions de francs CFA	Partenaires	années
Projet "Promotion du Contrôle Citoyen et du droit à l'Eau et à l'Assainissement"			

7.3.11. ONG 3D

Elle est présente dans deux régions, plusieurs projets y ont été menés. L'absence de rapport d'activité rend difficile l'analyse des impacts de ces projets.

Action et résultats	Coût en millions de francs CFA	Partenaires	années

Programme d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Yène 2013 à 2018 (4 Phase)			
Programme d'appui à l'amélioration de base dans la commune de Yène (2018-2019)			
Programme de promotion du droits humains à l'eau et à l'assainissement dans la zone périurbaine de Dakar (commune de Yène, Sangalkam et Bambilor) 2019-2021			
Programme d'amélioration de la situation nutritionnelle de la population du département de Podor, en facilitant de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et l'alimentation. (GAWDI) 2019-2023: Podor			
Programme Développement local intégré du département de Podor, en facilitant l'accès à l'eau potable pour des usages multiples : Assainissement- Hygiène-Nutrition- Production agricole 2020- 2023 : Boké dialobé			
Promotion des droits humains à l'alimentation et à l'eau dans la commune de Ouro Sidi / Kanel			

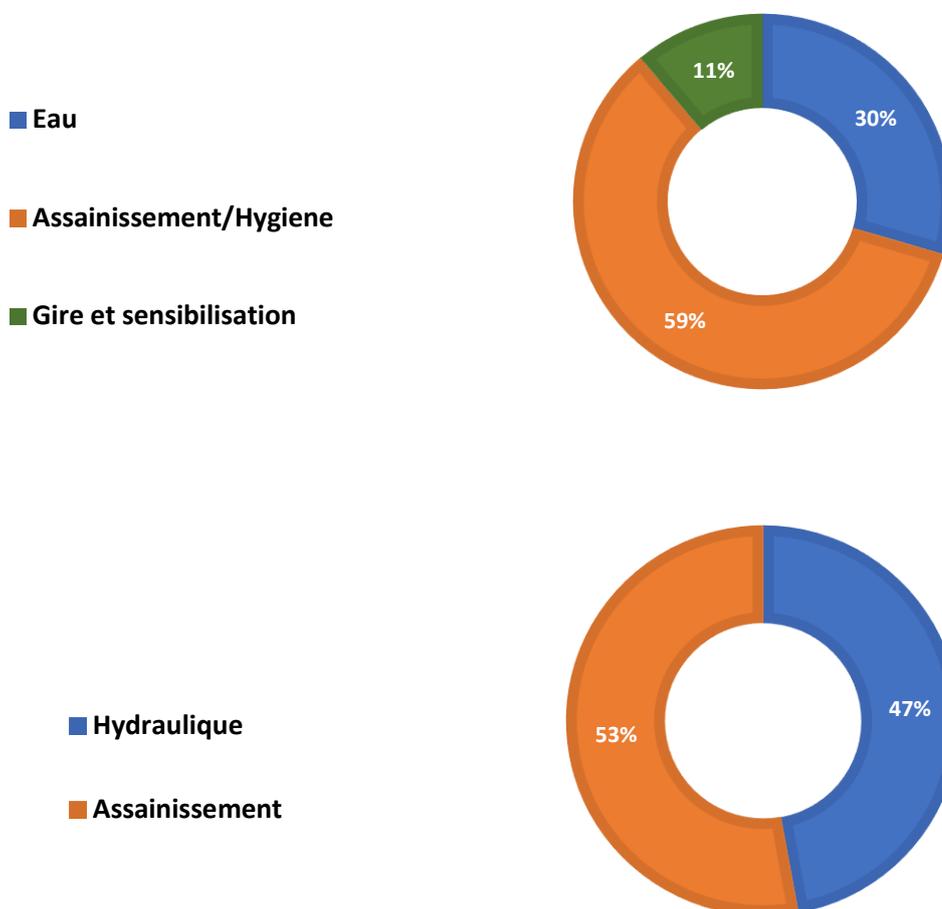


Figure 19: Orientation des investissements de l'Etat (PEPAM) et des OSC

7.4. Les partenaires techniques et financiers des OSC

Conformément aux Tdrs, les partenaires des organisations de la société civile ont été intégrés dans cette étude pour mieux cartographier les projets et programmes, les impacts des financements mise en œuvre pour l'atteinte des OMD et post OMD (ODD6). Cependant il faut noter que parmi ces structures institutionnelles ciblés, seule la direction de l'assainissement à répondu au questionnaire.

La direction de l'assainissement (DA) collabore avec les acteurs de la société civile, dans un cadre de concertation et d'échanges regroupant les acteurs WASH, afin de mieux renforcer leur coopération sur le terrain et à travers des programmes stratégiques qui donnent une place de choix aux Collectivités Territoriales et aux OSC. La DA a déjà établi une estimation des financements nécessaires pour l'atteinte des ODD pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et une stratégie d'intervention est en cours de finalisation et prévoit l'implication d'organisations de la société civile compétentes dans le domaine de l'assainissement (IEC, marketing, confection d'outils, etc.).

Pour une participation avantageuse des OSC à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles en cours de formulation, notamment sur l'assainissement des gros centres ruraux, les OSC devraient négocier et obtenir la formalisation de partenariats avec la DA et avec les autres acteurs institutionnels du sous-secteur (ONAS, Vidangeurs, Opérateurs des STBV, etc.) à travers des conventions de partenariat. Ceci leur permettrait de participer dans l'élaboration, et de bénéficier d'appuis financiers dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi des programmes de l'Etat (avec des possibilités d'influence décisionnelle forte). De tels partenariats favoriseront des échanges d'informations et une mutualisation de moyens financiers et de connaissances entre acteurs institutionnels et les OSC qui soient bénéfiques pour tous.

7.5. Synthèse des enquêtes

La contribution des OSC à l'atteinte des objectifs d'accès à l'eau et à l'assainissement au Sénégal, aux côtés de l'Etat, de ses partenaires financiers et des communautés bénéficiaires pour la décennie écoulée, a constitué une plus-value importante pour la coopération internationale notamment celle dite décentralisée. Elle s'est manifestée à travers des partenariats très divers regroupant parfois ONG, Collectivités territoriales du Sud et du Nord et Gestionnaires privés de services d'eau et d'assainissement du Nord.

Les OSC du secteur au Sénégal sont une diversité de structures aux approches et aux expertises variées (implication dans l'élaboration des politiques et des stratégies nationales et de plans locaux de développement, réalisation d'ouvrages, marketing social ou commercial, soutien aux communautés défavorisées et aux acteurs publics, mobilisation de la société civile, etc.), de statut et de tailles diverses, qui leur confèrent une forte capacité d'adaptation aux contextes spécifiques et une certaine complémentarité. Mais de grandes faiblesses subsistent dans les capacités de mobilisation de ressources financières et elles sont handicapées par une insuffisante intégration de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement dans les politiques sectorielles connexes et des réponses non coordonnées sur le terrain souvent s'adressant aux mêmes cibles et dans la même zone.

Des OSC, acteurs essentiels de la mobilisation politique et du renforcement des communautés locales, souhaitent l'émergence de coalitions nationales et régionales fortes autour d'initiatives solidaires et des problèmes de gouvernance du secteur et des services d'eau et d'assainissement.

Des organisations de la société civile sénégalaise très actives dans le secteur mais qui ont des besoins importants de renforcement de capacité d'organisation, de soutien à la mobilisation des communautés par le plaidoyer, de moyens financiers et des compétences locales pour assurer la continuité des actions et des résultats dans le cadre de l'Agenda 2030, notamment de l'ODD6 qui prône un accès universel à l'eau et à l'assainissement et des services gérés en toute sécurité.

VIII. Conclusion et recommandations

Grâce aux réformes institutionnelles de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu urbain (1996) comme en milieu rural (2014) et à l'approche par programmes (PEPAM 2015, PSEA et PEAMU) avec des plans régionaux et communaux (PLHA), les performances des services d'eau potable et d'assainissement au Sénégal s'améliorent globalement à un rythme soutenu. Malgré les difficultés du moment, l'Etat (BCI) et la communauté internationale (coopération internationale et décentralisée) soutiennent encore fortement le secteur. Les perspectives de financements restent bonnes et sur les 3 milliards de dollar nécessaires à l'atteinte de l'ODD en 2030, près de 30% sont déjà disponibles. Les organisations de la société civile en dehors de difficultés majeures auxquelles elles font face (faible mobilisation des financements, absence de leadership, action non coordonnée, faible influence décisionnelle...) se définissent aujourd'hui comme des partenaires opérationnels de l'Etat au niveau territorial à travers différents projets et programmes réalisés, pour un montant investi qui dépasse les 7 milliards de francs CFA, en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

8.1. Les défis

Dans cette perspective, le secteur, devra faire face à quatre (04) défis majeurs.

Le premier défi à relever est l'assainissement rural, seul sous-secteur à être très significativement en-deçà des OMD (58% de taux d'accès non amélioré ou partagé en 2017 et 29 % de la population qui défèque à l'air libre). Pour les acteurs-clés que sont l'Etat, les PTF, les ménages et la Société civile, il s'agira de s'investir dans la mobilisation de plus de financements et d'améliorer la qualité des interventions futures en s'inspirant des expériences pilotes à succès. A cet effet, les entités de la Société civile sont particulièrement attendues dans l'intensification du marketing social visant le développement d'une demande solvable en ouvrages. Pour être efficaces, les projets et programmes d'assainissement devront nécessairement s'inscrire dans une stratégie locale de mobilisation des ménages et des ressources domestiques. Toutefois, en l'absence de cadre de planification locale, ou en raison de leur faiblesse, les acteurs organisés de la société civile se doivent d'accompagner les collectivités dans la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie spécifique en matière d'assainissement.

Le second défi concerne la mise en œuvre inclusive des réformes importantes engagées en milieu urbain et dans les campagnes dont l'objectif principal devrait être de parvenir, dans les délais fixés par la LPSD, à gérer les services de l'eau potable et de l'assainissement en toute sécurité et pour le bénéfice de tous, y compris pour les populations les plus défavorisées (géographiquement, financièrement et selon le genre). Pour ce faire, les entités de la société civile du secteur sont appelées à travailler aux côtés de l'Etat et du secteur privé pour l'émergence d'un modèle pertinent de gestion des services, capable de garantir une

gouvernance performante et transparente du secteur de l'eau, de l'Eau, de l'assainissement et de la GIRE.

Il s'agira de préserver les acquis en termes de performances sociales, techniques et financières du secteur tout en sécurisant les ressources en eau en vue de satisfaire toutes les demandes en eau partout dans le pays (eau potable et eau productive), sans négliger la plus-value du secteur que pourrait apporter l'adoption et l'application du principe de l'économie circulaire (recyclage des eaux usées traitées et des eaux de drainage urbain, recharge des nappes, lutte contre les fuites et les gaspillages d'eau, etc.).

Le troisième défi, toujours lié aux réformes en cours et à la synergie à développer entre les sous-secteurs de l'eau potable, de l'assainissement, de l'hygiène et de l'eau productive, est d'identifier les solutions durables (institutionnelles, juridiques et financières) qui permettraient au sous-secteurs de l'assainissement et de la petite irrigation périurbaine de s'autofinancer ou au moins de financer leurs coûts d'exploitation et de maintenance. Mais aussi de créer un environnement favorable à l'accélération et l'augmentation de l'accès à l'assainissement dans les zones rurales et urbaines et le maintien d'une activité horticole périurbaine contribuant à l'autosuffisance alimentaire. Pour les organisations de la société civile du secteur, il s'agira de privilégier le renforcement de capacités en leur sein afin d'être suffisamment "outillées" pour articuler une critique constructive des politiques publiques et d'en assurer un suivi au niveau de la mise en œuvre effective.

Le quatrième défi est transversal aux trois sous-secteurs (eau potable, eau productive et assainissement) et aux trois premiers défis. Il s'agit de mettre en place un dispositif et des mécanismes efficaces de régulation du secteur permettant de lutter plus efficacement contre les disparités de toute nature dans les offres de services associées au secteur de l'eau et de l'assainissement et d'asseoir durablement l'équité et la transparence dans l'allocation des ressources du secteur, la tarification des services offerts et le partage de l'information par tous et à tous les niveaux. La société civile organisée devra jouer le rôle de contre-pouvoir et travailler pour la sauvegarde des intérêts des citoyens, usagers des services.

8.2. Des problématiques qui demeurent

L'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des droits pour tous, quel que soit le pays, la région ou la localité. Au Sénégal, même si ces droits ne sont pas inscrits dans la constitution et les lois, ni formellement intégrés dans les politiques et les règlements de service d'eau et d'assainissement, il faut reconnaître que des acquis existent mais restent insuffisants par rapport aux objectifs retenus. En effet, l'accès à l'eau potable reste un défi à relever pour l'Etat et ses partenaires parce qu'au Sénégal, il existe encore des inégalités importantes en matière d'accès aux services de l'eau et de l'assainissement entre les zones rurales et urbaines ainsi que des différences d'une région à l'autre ou d'une localité à l'autre, voir même des inégalités du genre.

Les aspirations sont les plus fortes pour l'assainissement rural où les niveaux de service de base sont insuffisants, mais les prioritaire affichées ne sont pas à la hauteur. Ce défi important qui concerne neuf (09) millions de personnes est suivi de la qualité de l'eau distribuée dans les campagnes et dans certaines villes du centre du pays. En milieu urbain comme rural aujourd'hui, avec la privatisation récente des services d'eau et les amorces dans l'assainissement, les défis sont liés à la qualité, la cherté, aux performances des services et à la viabilité financière des agences de patrimoine (SONES, OFOR, ONAS). En ce qui concerne

l'assainissement, collectif ou individuel, il n'existe pas partout et ne fonctionne que rarement, entraînant des problèmes réels de santé publique aggravés par la résurgence des phénomènes d'inondations non moins préoccupants. Beaucoup de sites d'extraction minière et d'usines polluantes déversent leurs eaux résiduaires dans les milieux naturels aquatiques sans traitement, et les populations de ces zones souffrent du manque ou de la qualité des eaux qu'elles utilisent.

8.3. Perspectives post-OMD

Aujourd'hui, les recommandations émanant des Objectifs de Développement Durable portent sur la garantie de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous et l'assurance d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Ils forment le nouveau cadre pour le développement des services d'eau et d'assainissement et offrent un langage commun qui peut faciliter la formation de coalitions fortes et aider les acteurs à définir les priorités ainsi que les points forts et faibles. Cette nouvelle approche intégrée, qui considère l'amélioration des services plutôt que la fourniture d'infrastructures, concerne l'ensemble des acteurs du secteur. Chacun doit s'appropriier ces nouvelles références pour les intégrer à ses réflexions et pratiques.

Les OSC du secteur ont donc un rôle de premier plan à jouer aux côtés d'autres acteurs institutionnels (Agences gouvernementales et Collectivités territoriales) et privés tels que les Gestionnaires de services d'eau et d'assainissement, les entreprises d'appui-conseils, etc.

La mise en œuvre des ODD qui ne pourra être que progressive, devra passer par une adaptation et une appropriation des objectifs, tant au niveau national qu'au niveau local, afin de prendre en compte les spécificités de chaque contexte.

Pour les décideurs politiques, l'enjeu est de se doter d'objectifs nationaux et de stratégies sectorielles s'appuyant sur les ODD. L'Etat à travers le MEA dispose déjà d'une politique sectorielle de développement (LPSD, 2016-2025) qui fixe des objectifs clairs :

- L'universalité de l'accès sécurisé à l'eau potable et l'assainissement en 2030 ;
- L'élimination de la défécation à l'air libre ;
- La promotion durable de la GIRE dans une optique de développement économique et social et de l'approche chaîne de valeurs qui implique tous les acteurs y compris le secteur privé ;
- La mise en place d'une gouvernance transparente et performante du secteur dans une approche institutionnalisée de la gestion axée sur les résultats.

Dans cette quête ambitieuse d'universalité, toutes les parties reconnaissent que le manque d'assainissement, est le principal point faible du secteur, et conviennent que des efforts spécifiques doivent lui être consacrés.

8.4. Les actions attendues des OSC du secteur

Outre les chantiers, encore largement en friches, ouverts par le Livre Bleu (CONGAD, 2009) avec l'avènement des OMD que nous rappelons ici :

- Chantier des capacités et de la qualité des services ;
- Transfert progressif de la compétence eau et assainissement aux collectivités territoriales (planification, programmation, maîtrise d'ouvrage) en conformité avec la volonté déclarée des pouvoirs publics de territorialiser les politiques publiques et,
- Gestion intégrée et partagée des ressources en eau.

Il s'agira pour les acteurs de la société civile, d'interpeller et d'accompagner les gouvernements pour la mise en œuvre des ODD, d'intégrer les dispositifs mis en place et les

réflexions dans leurs pratiques et leurs stratégies d'intervention et contribuer à la visibilité et à la connaissance des ODD au niveau le plus bas. L'action des organisations de la société civile dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doit être considérée comme une plus-value pour les agences gouvernementales et les gestionnaires de services d'eau et d'assainissement :

- Elles sont de tailles diverses porteuses de complémentarité et de fortes capacités d'adaptations aux contextes spécifiques grâce à des approches et des expertises diverses capables de mobiliser et de fournir un soutien efficace aux acteurs publics du secteur.
- Elles peuvent de ce point de vue apporter des réponses rapides et ciblées aux besoins de zones difficiles (physiquement et socialement parlant), parce que ayant une connaissance précise du terrain et des données indispensables des zones souvent délaissées par les services publics et les acteurs privés en recherche d'une certaine rentabilité.
- Elles disposent également d'une capacité d'innovation et d'expérimentation de solutions adaptées aux différents contextes sociaux, économiques, géographiques, anthropologiques, et se préoccupent davantage de résultats basés sur la réponse aux besoins des populations. Elles disposent encore d'équipes locales et d'appuis internationaux expérimentés.
- Elles développent des approches partenariales avec des acteurs privés (bailleurs et opérateurs), publics (collectivités, partenaires locaux...) et d'autres ONG.

Dans le contexte de la privatisation des services de l'eau et de l'assainissement, ou tout du moins l'intervention croissante du secteur privé dans différentes phases de la mise à disposition de ces services, cette action des organisations de la société civile revêt plusieurs aspects liés aux enjeux et défis que posent l'état de service du secteur et la nouvelle approche intégrée adoptée (atteinte ODD6, financements innovant, durabilité des services d'eau et d'assainissement, gouvernance inclusive et efficace, etc.).

Face à la décentralisation et aux réformes engagées, le débat doit s'organiser autour du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement en pleine mutation au Sénégal, et les OSC du secteur doivent être en avant-garde notamment dans l'élaboration de propositions concrètes sur la gouvernance du secteur et la gestion des services.

Elles doivent entre autres actions :

- Participer, dans le cadre de l'évaluation et la révision des politiques et stratégies sectorielles et à travers leurs propres interventions sur le terrain, à corriger fortement les disparités en accélérant la mise en œuvre de programmes de ciblage de type géographique et du genre dans les sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement.
- Repenser les régions et zones prioritaires d'intervention en fonction des besoins des populations, tout en veillant à une cohérence dans les projets financés par l'Etat sur une même zone géographique, en favorisant les approches partenariales entre acteurs de la coopération internationale et décentralisée, et en co-construisant avec les acteurs locaux.
- Appuyer les Agences de patrimoine dans la mise en place de plan de sécurité sanitaire pour un contrôle plus efficace de la qualité de l'eau distribuée (forage, château d'eau, canalisations et points de puisage) par les opérateurs de services de l'eau et de l'assainissement et une préservation de la santé publique
- Susciter, encourager et accompagner la mise en place par les Agences du patrimoine des investissements de sécurisation de l'accès et d'amélioration de la qualité de l'eau

aux plans bactériologique et physico-chimique (optimisation des systèmes AEP, mise en place de poste de chloration, projets de transferts d'eau douce, etc.

- Participer au développement et à l'opérationnalisation de systèmes efficaces de gestion du patrimoine et de contrôle citoyen de leur exploitation par les Agences gouvernementales responsables et les délégués des services associés
- Aider à l'amélioration de l'environnement social et économique des DSP pour les rendre viables et porteuses de valeur ajoutée et d'emplois.
- Accompagner les efforts de l'Etat et les délégués de services d'eau et d'assainissement dans le développement de mécanismes pour identifier et suivre la situation des groupes défavorisés. Ne laisser personne de côté implique un suivi des taux globaux de progrès des services d'eau et d'assainissement mais également un focus particulier sur la réduction des écarts entre les groupes défavorisés et le reste de la population.
- Apporter la plus-value des organisations de la société civile dans le secteur en participant activement à la mise en œuvre de l'approche marché (marketing social et commercial) pour accompagner les ménages à se doter d'ouvrages d'assainissement ;
- Renforcer les campagnes de communication pour le changement de comportement.

Sur l'abordabilité des services d'eau et d'assainissement et réduction des inégalités, il s'agira de :

- Développer et promouvoir l'utilisation de méthodes et des indicateurs permettant de contrôler le caractère abordable des services d'eau et d'assainissement. Pour y parvenir, la Plateforme POSCEAS pourrait préparer et réaliser des études de cas au niveau des périmètres affermés (urbain et ruraux) en prenant en compte les trois (03) facteurs suivants :
 - Ce que l'utilisateur paie pour les services d'eau et d'assainissement ;
 - Le pouvoir d'achat de l'utilisateur ;
 - Les autres biens et services essentiels que paie l'utilisateur et à quel coût.
- Lancer des plateformes d'échanges sur le suivi des services de l'eau dans les centres ruraux affermés ouvertes à tous les acteurs concernés par le service public de l'eau, afin d'améliorer la qualité et la durabilité des services d'eau et dans le but de :
 - Favoriser un échange d'expériences et de points de vue entre des acteurs qui n'ont pas fréquemment l'occasion de se rencontrer ;
 - Informer ces acteurs sur les mutations en cours : mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de gestion des ouvrages d'AEP, et de la décentralisation ;
 - Mettre en harmonie les rôles et les responsabilités de chaque acteur par rapport à ces mutations du secteur hydraulique ;
 - Formuler des recommandations et proposer un minimum de « règles du jeu » de façon à faciliter une mise en cohérence des actions de chacun des acteurs.

Pour le développement de cadres collaboratifs intersectoriels, il sera question de :

- Influencer et/ou élaborer des partenariats avec les initiatives existantes pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène (par exemple les plans sur la sécurité sanitaire de l'eau, le traitement et le stockage sûr de l'eau à domicile etc.).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✚ Cartographie des besoins et des capacités institutionnelles d'apprentissage en économie verte inclusive, Sénégal, Rapport final Août 2018 (URDCEVI-ISE)
- ✚ Etude sur les sources actuelles et potentielles de financement des OSC en vue de recommander des stratégies de financement pérenne de leurs activités, Rapport final, Septembre 2018
- ✚ Gouvernance dans la fourniture des services d'eau potable au Sénégal : Cartographie des déficits de transparence et d'intégrité, Forum civil, section sénégalaise de Transparency International, 2013
- ✚ Lettre politique sectorielle de développement 2016 – 2025.
- ✚ National strategy, World Vision Sénégal 2016 – 2021.
- ✚ Organisation Mondiale de la santé : [water_sanitation_health/monitoring/investments/mali-sanitation-and-policy-planning-case-study-for-discussion](#)
- ✚ Projet eau à long terme Sénégal (PELT). Elaboration d'un document de stratégie pour la réalisation à l'horizon 2015 des objectifs du millénaire pour le développement. Présentation du sous-programme urbain.
- ✚ Projet eau à long terme Sénégal (PELT). Elaboration d'un document de stratégie pour la réalisation à l'horizon 2015 des objectifs du millénaire pour le développement. Présentation du sous-programme rural.
- ✚ Projet sectorielle eau 2001. Synthèse des données géochimiques Interprétations en termes de modèle conceptuel des écoulements, document de travail N°6.
- ✚ Rapport annuel d'activité Eau Vive au Sénégal 2015.
- ✚ Rapport annuel d'activité Eau Vive au Sénégal 2016.
- ✚ Rapport annuel d'activité Eau Vive au Sénégal 2017.
- ✚ Rapport annuel d'activité Eau Vive au Sénégal 2018.
- ✚ Rapport annuel d'activité Eau Vive au Sénégal 2019.
- ✚ Rapport d'activité ADOS 2019.
- ✚ Rapport d'activité Le partenariat, 2008 à 2019.
- ✚ Rapport Sénégal 2009. Etat des lieux des collectifs, plateformes et réseaux d'organisation de la société civile du secteur eau et assainissement dans sept (7) pays de l'Afrique de l'ouest et du centre
- ✚ Rapport sur la réunion des Ministres du secteur, version préliminaire, 2019
- ✚ République du Sénégal (2018a) Décret n°2018-1367 de juillet 2018 portant sur l'organisation du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.

- ✚ République du Sénégal (2019a) Décret n° 2019-786 du 17 avril 2019, relatif aux attributions du Ministre de l'Eau et de l'Assainissement. Disponible : <https://www.sec.gouv.sn/décret-n°-2019-786-du-17-avril-2019-relatif-aux-attributions-du-ministre-de-leau-et-de>
- ✚ République du Sénégal (2019b) Décret 2019-910 du 15 mai 2019, portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement. Disponible : <https://www.sec.gouv.sn/décret-n°-2019-910-du-15-mai-2019-portant-répartition-des-services-de-l'Etat-et-du-contrôle-des>
- ✚ Revue annuelle conjointe : RAC du PEPAM 2009.
- ✚ Revue annuelle conjointe : RAC du PEPAM 2010 à 2018
- ✚ Revue sectorielle annuelle 2010 : rapport de synthèse des travaux.
- ✚ Revue sectorielle annuelle 2018.

ANNEXES

Annexe 1 : Guide de questionnaire en ligne (OSC)

1. Localisation de l'enquêté
2. Quel est le nom complet de votre organisation ?
3. Quel est votre nom complet et poste occupé ?
4. Quel est votre adresse email ?
5. Veuillez entrer le site Web de votre organisation (s'il existe)
6. Date de création de l'OSC
7. Quelle est la nature de votre organisation ? Cochez parmi les propositions suivantes, celle qui décrit le mieux votre organisation
8. Quelle est la taille de votre organisation (personnel : staff et volontaires)
9. Champ d'action géographique entre 2009 et 2019 et en cours
10. Citer les partenaires qui vous accompagnent dans vos activités ?
11. Pendant combien d'années votre organisation a-t-elle travaillé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ? Cochez la case appropriée.
12. À quel niveau votre organisation travaille-t-elle le plus ? Cochez les deux réponses les plus pertinentes. *
13. Dans quelles régions, départements votre organisation travaille-t-elle ? (Citer les noms des localités d'intervention).
14. Sur quelles thématiques votre organisation se concentre-t-elle principalement ? Cocher deux réponses maximum
15. Quels sont les principaux domaines d'activités de votre organisation dans le secteur Eau - Assainissement ? Veuillez cocher max 3 réponses.
16. Qui sont les trois principales cibles de votre travail ? Veuillez cocher au max 3 réponses.
17. Quelles sont les deux (02) principales stratégies de votre organisation qui ont abouti à des résultats remarquables vis-à-vis des divers groupes cibles.

18. Programme et projet mise en œuvre ces 10 dernières années (2009- -2019) au niveau local, régional ou national (zones d'intervention, localités, groupes cibles, objectifs, résultats, etc.). Synthèses et/ou rapports annuels au format PDF ou Word à transmettre par voie électronique (mprofete10@gmail.com

19. Avec quels autres secteurs et/ou acteurs votre organisation collabore-t-elle à des projets sur l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ?

Les activités ou projet menés dans l'atteinte des OMD et perspectives dans l'atteinte de l'ODD6 (GIRE, Eau potable, eau productive, hygiène et assainissement).

20. Cible des interventions des OSC

21. Domaines d'intervention prioritaires (GIRE, Eau, Hygiène Assainissement)

22. Stratégies adoptées par les OSC dans l'atteinte des OMD et les résultats obtenus

23. Selon vous, quels sont les domaines d'action prioritaires pour promouvoir la GIRE, l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans notre pays ? Veuillez sélectionner au plus 3 réponses.

24. Selon vous, quelles sont les principales lacunes dans la réponse de la société civile face aux défis de l'eau et de l'assainissement, et de la préservation de la ressource en eau dans notre pays ? Veuillez cocher au max 3 réponses.

25. Selon vous, quelles sont les solutions potentielles pour combler les lacunes dans la réponse de la société civile aux défis du secteur dans notre pays ? Veuillez cocher les 3 solutions pertinentes selon vous.

26. Quelle est le niveau d'influence décisionnelle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'eau et assainissement ?

27. Pensez-vous qu'il soit nécessaire de regrouper les organisations de la société civile œuvrant pour la promotion et l'amélioration des conditions d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement au niveau national, régional ou local ?

28. Quel type de collaboration nationale, régionale et locale peut améliorer votre travail sur les objectifs du secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ? Veuillez sélectionner au plus 3 réponses.

29. Quelles sont, selon vous, les barrières à une collaboration nationale, régionale et locale efficace de la société civile travaillant pour le développement du secteur ? Cochez toutes les cases appropriées

30. Quels sont les besoins des OSCs en termes de renforcement de capacité et de financement ?

31. Selon vous, quels sont les axes de travail inexplorés qui pourraient permettre d'intensifier des actions de promotion de l'accès à l'eau, de l'hygiène et à l'assainissement et aider à canaliser davantage de fonds pour les programmes dans notre pays ? (Par exemple, tirer parti du financement des agences bilatérales)
32. Veuillez fournir tout autre commentaire qui, selon vous, pourrait aider la coalition sur le secteur à mieux comprendre le travail de votre organisation (facultatif).
33. Pouvons-nous vous contacter pour une brève interview à la suite de cette enquête ? Et un partage de vos rapports d'activité de 2009 à 2012

Annexe 2 : Guide de questionnaire en ligne (Structures étatiques partenaires)

Localisation de l'enquête

1. Quel est le nom complet de votre organisation
2. Quel est votre nom complet et poste occupé ?
3. Quel est votre adresse email ?
4. Veuillez entrer le site Web de votre organisation (s'il existe)
5. Qui sont les trois principales cibles de votre travail ? Veuillez sélectionner au plus 3 réponses
6. Quelles sont les types de collaboration établie entre votre structure et les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (Citer simplement)
7. Quelles sont les différents projets et/ou programme mise en place en collaboration avec les OSCs ? Citez en en y ajoutant le ou les région (s) concernée(s).
8. Est-ce qu'un budget est défini par votre structure pour une mise en œuvre conjointe ou en partenariat avec des OSC, dans différentes activités du secteur, dans le cadre de l'atteint de l'ODD6 ?
9. Quelles sont, selon vous, les lacunes de collaboration entre les structures institutionnelles du secteur de l'eau et de l'assainissement et les OSCs ? (Citez) *
10. Quelles sont les solutions envisagées par votre structure pour mieux coopérer/collaborer avec des OSCs sénégalaises dans les projets et programmes initiées par votre institution ?
11. Sur les 5 dernières années, à combien estimez-vous la part la contribution des OSC à l'atteinte des taux d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à la GIRE ? (En % du résultat global obtenu dans le secteur)

12. Que pensez-vous de cette étude sur la cartographie des OSC et leurs interventions dans le secteur ?

13. Nous vous saurions gré de partager avec nous (équipe du consultant) les rapports d'activités ou de capitalisation rendant compte des résultats de projets impliquant la participation d'OSCs et mis en œuvre par votre institution (email: mprofete10@gmail.com)

Nous vous saurions gré d'accepter une interview de 5 min pour parler du secteur de l'eau et de l'assainissement. Répondez par Oui ou Non *

Annexe 3 : Liste des organisations de la société civile et contact

Nom de la structure	Typologie	Contacts	Responsables
enda eau-populaire	ONG	malal@endatiersmonde.org	Dr Malal TOURÉ, Directeur
Eau Vive Sénégal	Association	mtdiallo.evs@gmail.com;	Responsable mobilisation sociale et plaidoyer
OXFAM	ONG	mbye.diagne@oxfam.org	Mbaye Babacar DIAGNE Responsable WASH
Forum Citoyen	Association	ndiayebINETTE2@gmail.com15	Binette NDIAYE : Coordinatrice générale
ONGAWA	ONG	ana.zazo@ongawa.org	Coordinatrice
EVE	ONG	abdoudiouf@eve-sn.org	Abdou Diouf, secrétaire exécutif
EAA (Eau et Assainissement pour l'Afrique)	ONG	ismailathiounesy@gmail.com	Ismaila FALL Chargé de Projets
PNES	Association	pne.senegal@gmail.com	Dr Adrien COLY, Président
ONG 3D	ONG	silmang.diouf@ong3d.org	Coordonateur du pole développement local l'ONG3D
ENDA RUP	Association	malickgaye@endatiersmonde.org	Malick Gaye
Caritas Tamba	ONG	seynabou.diouf@caritastamba.org	Seynabou DIOUF, Responsable Suivi Evaluation Redevabilité et Apprentissage
Rejehas	Association	pakadja@yahoo.fr	Secrétaire générale
WaterAid	ONG	DieynabaDiallo@wateraid.org	Dieynaba Diallo Assistante Regionale Programme
ONG PAEDD	Association	daba_sn@yahoo.fr	M Seydou Ndiaye Chargé de Programmes

CASADES	Association	issabadio85@yahoo.fr	Issa Badio Coordinateur bureau de Ranérou
Le Partenariat	ONG	diouf.daouda@lepartenariatsenegal.com	Daouda DIOUF, Chef de Projet PAEMS
Sightsavers	ONG	iaw@sightsavers.org	Dr Ibrahima AW, Medecin Specialiste en Sante et Programme Manager Charge des Maladies Tropicales Negligees et de la Sante Oculaire
GRET	ONG	gueye.senegal@gret.org	Coordonnateur Thématique Eau Assainissement Déchets
ACRA	ONG	daoudasanon@acra.it ou davidau@hotmail.com	Daouda SANON, Porte parole et Point Focal WASH
SI France	ONG	coordo.prog.sn@secours-islamique.org	Anne-Catherine DUPRE, coordinatrice programmes
COSPE	ONG	giovanni.barbagli@cospe.org	Représentant Pays
WV	ONG	andre_faye@wvi.org	Andre FAYE, National Wash Manager
CISV	ONG	senegal.coord@cisvto.org	William Foieni
CRAJHEA	Réseau/Plateforme	crajheasenegal@gmail.com	Moussa THIAM le Coordinateur
ADOS	Association	s.oudin@ados-association.org	OUDIN Sylvaine directrice
AJPEAS	Association	salltima@gmail.com	Fatimatou Sall (Présidente)
GRDR	Association	moustapha.ka@grdr.org	Moustapha KA, Coordinateur Cellule Grdr Bakel/Matam
WIN	Réseau/Plateforme	demboz@hotmail.fr	Demba DIALLO. J'occupe le poste de coordonnateur du reseau au niveau du senegal

Annexe 4 : Liste des institutions et contacts :

Nom de la structure	typologie	Contact	Responsable
Direction de l'assainissement (DA)	Institution étatique	sinysene85@yahoo.com	Siny SENE, Chargé de projet
Office des forages Ruraux (OFOR)	Institution étatique	Cp1@ofor.sn	Abdou Rahmane CAMARA

Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA/CPCSP)	Institution étatique	damendiaye@gmail.com	Dame NDIAYE
Offices National de l'assainissement du Sénégal (ONAS)	Institution étatique	Yaouba.balde@onas.sn	Yaouba BALDE
Secrétariat exécutif du 9^e forum mondial de l'eau	Institution étatique	cbcdiatta@gmail.com	Mohamed DIATTA
Ministère de l'eau et de l'assainissement (MEA/DGPPE)	Institution étatique	tackodiankha@yahoo.fr	Tacko DiANKHA